

AVIS D’AFFICHAGE

relatif à la publicité des actes

Conformément aux dispositions légales relatives à l’information des habitants et à la publication des actes des EPCI, et notamment les articles L5211-1, L2121-25, L5211-46, L5211-47 et L5211-48 du code général des collectivités territoriales, le public est informé des délibérations suivantes, dont le dispositif est tenu à sa disposition :

**Communauté d’Agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)
Conseil d’Agglomération réuni en date du 22 novembre 2021, 103 membres en
exercice
Présidé par Fabian JORDAN**

(Convocation envoyée le 16 novembre 2021)

COMPTE RENDU SUCCINCT

PRESENTS (73) : Mme BAECHEL, M. BECHT (jusqu’au point 3° compris), M. BEHE, M. BELLONI, M. BERGDOLL, M. BEYAZ, M. BITSCHENE (jusqu’au point 4° compris), M. BLANQUIN, Mme BOESCH, Mme BONI DA SILVA (jusqu’au point 4° compris), Mme BOUAMAIED (jusqu’au point 4° compris), M. BOUILLÉ, Mme BUCHERT, M. BUX, M. CHAPATTE (à partir du point 4°), Mme CORNEILLE (jusqu’au point 4° compris), M. COUCHOT, Mme DHALLENNE, Mme DUPONT-DUFEUTRELLE, M. DUSSOURD (jusqu’au point 4° compris), M. EHRET (à partir du point 4°), M. ENGASSER, M. FUCHS, M. GERARDIN (jusqu’au point 4° compris), Mme GERRER, M. GIRONA, Mme GOdBILLON, M. GOEPFERT, Mme GOLDSTEIN, M. HAGENBACH (à partir du point 4°), M. HILLMEYER (à partir du point 4°), M. JORDAN, M. JULIEN, M. JUNG, Mme KEMPF, M. KRZEMINSKI, Mme LIERMANN, M. LIPP, M. LOGEL, M. LOISEL, Mme LUTZ (jusqu’au point 5° compris), Mme MATHIEU-BECHT, Mme MEHLEN, M. MENSCH, Mme MEYER, Mme MIMAUD, M. MINERY, M. MOR, Mme MOTTE, M. NEUMANN, M. NICOLAS, M. ONIMUS, M. PAUVERT, M. PULEDDA, Mme RAPP (à partir du point 4°), M. RICHARD, M. RICHE, M. RIFF, Mme RISSER (à partir du point 4°), M. ROTTNER (jusqu’au point 4° compris), M. SALZE (jusqu’au point 5° compris), Mme SCHELL, M. SCHILDKNECHT, M. SCHILLINGER, M. SIMEONI, Mme SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUAREZ, Mme TALLEUX, M. TORANELLI (jusqu’au point 4° compris), M. VIOLA, M. WOLFF et Mme ZELLER (à partir du point 4°).

EXCUSES / ABSENTS (7) : Mme DEGLIAME, M. GUTH, Mme JENN, Mme LUTOLF-CAMORALI, Mme RITZ, Mme SCHWEITZER et M. ZIMMERMANN.

PROCURATIONS (23) : Mme AGUDO-PEREZ à Mme MEYER, M. CAUSER à M. SIMEONI, M. CHÉRAY à M. RICHE, M. COLOM à M. COUCHOT, Mme CORMIER à M. MINERY, M. D’ORELLI à M. JUNG, Mme EL HAJJAJI à M. MINERY, Mme FAUROUX-ZELLER à Mme LOISEL, Mme GOETZ à M. BOUILLÉ, M. GREILSAMMER à M. RICHARD, Mme HERZOG à M. NEUMANN, M. HOMÉ à M. BERGDOLL, M. HORTER à M. EHRET, Mme HOTTINGER à Mme MOTTE, M. LAUGEL à Mme TALLEUX, M. LECONTE à Mme MEHLEN, M. OBERLIN à M. JUNG, M. QUIN à Mme RISSER, Mme RENCK à Mme GERRER, Mme SCHMIDLIN BEN M’BAREK à Mme BONI DA SILVA, M. STEGER à M. NICOLAS, M. TRIMAILLE à Mme SORNIN et M. WEISBECK à M. STURCHLER.

Procurations temporaires : M. BITSCHENE à M. BERGDOLL (à partir du point 5°), Mme BONI DA SILVA à M. BEYAZ (à partir du point 5°), Mme BOUAMAIED à Mme BUCHERT (à partir du point 5°) et Mme CORNEILLE à M. COUCHOT (à partir du point 5°).

Le Conseil d'Agglomération a adopté les délibérations suivantes :

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 2° Procès-verbal
- Approbation du procès-verbal du 27 septembre 2021 (3412)
- Le procès-verbal du 27 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 3° Projet de délibération n°498C
- Information du Conseil d'agglomération sur les délibérations et décisions prises par délégation (3412)
- Le Conseil d'agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

PROJET DE TERRITOIRE

- 4° Projet de délibération n°499C
- Projet de territoire : approbation du projet, vision 2030 (06)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES

- Finances

- 5° Projet de délibération n°437C
- Budget principal - programmation pluriannuelle des investissements 2020-2026 : vote des autorisations de programme (31)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
- 6° Projet de délibération n°497C
- Créances irrécouvrables : admission en non-valeur (315)
- La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

7° Projet de délibération n°493C Transferts et créations de crédits (311)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, AU SERVICE DE SES HABITANTS : ENFANCE, CITOYENNETÉ, SPORT, HANDICAP, SENIORS, HABITAT-LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

- Sport

8° Projet de délibération n° 490C Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive de Strasbourg (CREPS) : conclusion d'une convention partenariale de soutien au fonctionnement de l'antenne mulhousienne (243)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF : EMPLOI, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, ATTRACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

- Enseignement supérieur

9° Projet de délibération n°459C Ecole 42 - avenant à la convention « e-nov Campus » - transfert du solde de la subvention à l'association « KMØ Campus » (521)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

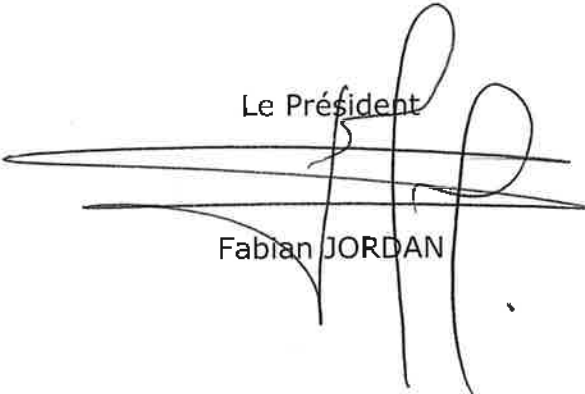
- Développement touristique et culturel

10° Projet de délibération n°495C Syndicat Mixte SYMBIO : contribution d'investissement au titre de 2021 (511)

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président
Fabian JORDAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the printed name 'Fabian JORDAN'.

Les personnes intéressées peuvent consulter le recueil dans lequel figure l'ensemble des délibérations au Secrétariat des assemblées, 2 rue Pierre et Marie Curie à Mulhouse, entrée A, bureau n° 231-2^{ème} étage.



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 22 novembre 2021

66 élus présents (103 en exercice, 21 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**INFORMATION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLIBÉRATIONS
ET DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION (3412/5.2.3/498C)**

I. Délibérations du Bureau

Lors de sa séance du 18 juillet 2020, le Conseil d'agglomération a délégué certaines compétences au Bureau.

Cette délégation de pouvoir est assortie de l'obligation pour le Bureau de rendre compte au Conseil d'agglomération des délibérations qu'il a approuvées.

Il s'agit des délibérations suivantes :

Bureau du 20 septembre 2021

**Délibération du
Bureau n°448B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de BATIGERE dans le cadre de l'opération Lotissement Les Pépinières à Bollwiller - 53 logements

Dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 53 logements, situés ZAC-Lotissement Les Pépinières à Bollwiller, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de BATIGERE pour un prêt d'un montant de 4 961 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Ce projet de construction, conduit par le promoteur ALILA,

est composé de deux immeubles, de 25 et 28 logements. En outre, le coût total des travaux est estimé à 6 719 636 euros.

**Délibération du
Bureau n°449B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de M2A HABITAT dans le cadre de l'opération Résidence les Tilleuls à Brunstatt-Didenheim

Dans le cadre d'une opération de rénovation thermique de 54 logements « Résidence les Tilleuls », rue de la 1^{ère} Armée et avenue d'Altkirch à Brunstatt-Didenheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de M2A HABITAT pour un prêt d'un montant de 756 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. En outre, le coût total des travaux est estimé à 3 097 292 euros.

**Délibération du
Bureau n°450B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue du Climont à Wittenheim

Dans le cadre d'une opération de construction de 12 logements, rue du Climont à Wittenheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL pour un prêt d'un montant de 1 288 507 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. En outre, le coût total des travaux est estimé à 1 737 908 euros.

**Délibération du
Bureau n°451B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL dans le cadre de l'opération rue des Blés à Wittenheim

Dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 24 logements, rue des Blés à Wittenheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de DOMIAL pour un prêt d'un montant de 2 088 275 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. En outre, le coût total des travaux est estimé à 3 032 275 euros.

**Délibération du
Bureau n°452B**

Politique sociale de l'habitat : garantie communautaire d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de l'Association ALEOS dans le cadre de l'opération rue des Iris à Ottmarsheim

Dans le cadre d'un projet de réhabilitation de 35 logements, 18 rue des Iris à Ottmarsheim, le Bureau a décidé d'octroyer la garantie communautaire

d'emprunt à hauteur de 100 % en faveur de l'Association ALEOS pour un prêt d'un montant de 1 351 069 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations - Banque des Territoires. Ce projet prévoit l'aménagement de logements pour l'accueil de personnes en situation d'isolement et de précarité afin qu'elles puissent disposer de conditions de logement adaptées, avec notamment un accès facilité aux aidants pour les accompagner dans leur quotidien. En outre, le coût total des travaux est estimé à 2 074 199 euros.

**Délibération du
Bureau n°427B**

**Agence Nationale de la Sécurité et des Systèmes
d'Information (ANSSI) : demande de subvention
dans le cadre du plan France Relance**

Face à la recrudescence de cyberattaques à l'encontre des collectivités et des répercussions importantes qu'elles engendrent, le Bureau a approuvé la candidature de Mulhouse Alsace Agglomération, en partenariat avec la ville de Mulhouse, à l'offre de services « Parcours de cybersécurité » proposée par l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), dans le cadre du plan France Relance. Ce parcours de cybersécurité comporte trois phases :

- pré-diagnostic qui permet une évaluation du niveau de cybersécurité du bénéficiaire,
- phase de diagnostic initial : intervention d'un prestataire,
- approfondissement avec la mise en place des packs relais.

Le montant total de la subvention demandée à l'ANSSI est de 90 000 euros. La participation de Mulhouse Alsace Agglomération et de la ville de Mulhouse sera d'au moins 20 000 euros TTC. La répartition entre la ville de Mulhouse et l'agglomération sera calculée selon une clé prévue dans la convention de mutualisation.

Le Bureau a également approuvé la clause prévoyant qu'en cas de diminution des recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation.

**Délibération du
Bureau n°400B**

**Mise à disposition d'un agent de Mulhouse Alsace
Agglomération au profit de la commune de
Flaxlanden**

Le Bureau a approuvé la mise à disposition d'un agent de Mulhouse Alsace Agglomération au profit de la commune de Flaxlanden pour assurer le fonctionnement des activités extra-scolaires, conformément à l'article 61-1 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une période de trois ans maximum. Pour ce faire, une convention entre

Mulhouse Alsace Agglomération et la commune sera établie et définira les modalités administratives et financières de la mise à disposition de l'agent. Les traitements, accessoires et charges sociales afférentes donneront lieu à remboursement par la commune.

Délibération du Bureau n°416B

Marchés publics : constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de vêtements de travail et de protection

Le Bureau a approuvé la constitution d'un groupement de commandes entre Mulhouse Alsace Agglomération et la ville de Mulhouse en vue de l'acquisition des vêtements de travail et effets de protection permettant aux agents d'exercer leurs missions. Pour ce faire, des accords cadres seront conclus avec plusieurs opérateurs économiques par voie d'appels d'offres ouvert, pour une période de trois ans + un an renouvelable :

- lot 1 - Vêtements Image de visualisation orange/marine :
 - montant minimum : 50 000 euros HT,
 - montant maximum : 250 000 euros HT,
- lot 2 - Vêtements Atelier :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 3 - Vêtements métiers spécifiques :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 4 - Tee-shirts, sweat-shirts, polos :
 - montant minimum : 24 000 euros HT,
 - montant maximum : 96 000 euros HT,
- lot 5 - Vêtements et équipements de sports :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 6 - Blouses, tuniques, pantalons de travail femme :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 7 - Vêtements imperméables :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 8 - Vêtements chauds :
 - montant minimum : 26 000 euros HT,
 - montant maximum : 156 000 euros HT,
- lot 9 - Transferts, sérigraphies (hors pose) :
 - montant minimum : 12 000 euros HT,
 - montant maximum : 48 000 euros HT,
- lot 10 - Chaussures de sécurité, bottes, semelles :
 - montant minimum : 108 000 euros HT,
 - montant maximum : 444 000 euros HT,
- lot 11 - Equipements de protections :
 - montant minimum : 132 000 euros HT,

- montant maximum : 528 000 euros HT.

**Délibération du
Bureau n°476B**

Extension des locaux périscolaires du site René Cassin à Lutterbach - lancement du projet et mise en place d'une convention de co-maitrise d'ouvrage

Le nombre d'enfants fréquentant le périscolaire est en hausse et ne correspond donc plus à l'habilitation initiale. Par conséquent, il est prévu la réhabilitation des locaux existants, avec adjonction d'une nouvelle extension destinée à la restauration et à des activités, mise aux normes de l'office, ajout de sanitaires et création d'espaces pour les activités périscolaires. Pour ce faire, le Bureau a approuvé la signature d'une convention de co-maitrise d'ouvrage, afin de préciser le rôle de Mulhouse Alsace Agglomération et de la commune de Lutterbach.

Concernant l'aspect financier, le montant prévisionnel actuel de l'opération est estimé à 1 750 000 euros HT, soit 2 100 000 euros TTC, auxquels s'ajoutent 150 000 euros pour l'achat du terrain.

**Délibération du
Bureau n°378B**

STAGE HORIZON (prévention des troubles et violences en milieu scolaire) : attribution d'une subvention pour l'année 2021

Dans le cadre de l'action de prévention de la délinquance, de lutte contre la récurrence des comportements de rupture, mais aussi de l'absentéisme scolaire menée conjointement par Mulhouse Alsace Agglomération, les associations THEMIS et SAHEL-VERT, ainsi que les services départementaux de l'Éducation nationale, le Bureau a décidé d'attribuer pour 2021 une subvention d'un montant de 6 000 euros à l'association THEMIS et de 6 000 euros à l'association SAHEL-VERT. Cette action de prévention se déroule sur l'année scolaire pour l'ensemble des établissements secondaires, et notamment les collèges situés en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville du territoire de l'agglomération. Pour ce faire, ce financement fait l'objet d'une convention.

Par ailleurs, chaque association, maîtresse d'ouvrage, fera une demande de cofinancement auprès de l'État, à hauteur de 12 000 euros.

**Délibération du
Bureau n°420B**

Direction Régionale des Affaires Culturelles - demande de subvention - réfection de la chaudière des bains municipaux

Le bâtiment des bains municipaux, incluant les chaudières, étant inscrit aux monuments historiques, le Bureau a approuvé les travaux de réfection de la chaudière d'un montant prévisionnel de 308 333 euros

HT, soit 370 000 euros TTC. Il a également approuvé le plan de financement suivant :

- soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), pour un montant de 50 000 euros HT, au titre des monuments historiques,
- prise en charge par Mulhouse Alsace Agglomération, à hauteur de 165 833 euros HT (participation de la CEA évaluée à 92 500 euros HT).

Il a également approuvé la clause prévoyant qu'en cas de diminution des recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation.

Délibération du Bureau n°464B

Terre de Jeux 2024 - accueil sur le territoire de Mulhouse Alsace Agglomération de l'équipe de France de basket-ball féminin : soutien financier exceptionnel

En tant que centre de préparation aux Jeux reconnu par Paris 2024, Mulhouse Alsace Agglomération a accueilli à Mulhouse l'équipe de France de basket-ball féminin du 28 mai au 6 juin 2021, à l'occasion d'entraînements et de rencontres internationales. Cet événement contribuant à l'attractivité sportive, touristique et économique de Mulhouse Alsace Agglomération, le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 10 000 euros à la Fédération Française de Basket-ball, au titre des frais globaux engagés pour le déplacement et l'amorce d'une fidélisation aux infrastructures sportives et prestations locales (hébergement, restauration, soins médicaux...), en vue d'une préparation physique aux échéances nationales et internationales à venir.

Délibération du Bureau n°432B

Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME) / versement par m2A de la subvention annuelle de fonctionnement 2021 et reversement des aides du SARE

Afin de permettre à l'Agence Locale pour la Maitrise de l'Energie (ALME) de poursuivre ses missions, le Bureau a approuvé le versement du solde de la subvention de 61 035,18 euros pour 2021, un acompte de 20 000 euros ayant déjà été versé.

Cette subvention comprend l'aide de Mulhouse Alsace Agglomération à l'ALME et les aides du SARE.

Délibération du Bureau n°456B

CINE de La Petite Camargue Alsacienne : subvention annuelle de fonctionnement 2021

Afin de permettre au CINE de La Petite Camargue Alsacienne de poursuivre ses missions à destination des communes de la bande rhénane membres de Mulhouse Alsace Agglomération, le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 10 000 euros. En

outre, les actions du CINE s'inscrivent dans le futur Plan Climat de Mulhouse Alsace Agglomération.

**Délibération du
Bureau n°413B**

**Schéma directeur des itinéraires pédestres -
convention de subvention annuelle**

Dans le cadre des actions mises en œuvre par les quatre associations du Club Vosgien, le Bureau a approuvé la reconduction des taux de 2020, à savoir 75 euros TTC par kilomètre pour le balisage de nouveaux itinéraires et 30 euros TTC par kilomètre pour la maintenance d'itinéraires existants, ainsi que l'attribution de subventions d'un montant total de 7 021,50 euros, réparties ainsi :

- Association Mulhouse et Crêtes : 3 502,50 euros,
- Association de Soultz : 930 euros,
- Association Guewenheim : 960 euros,
- Association Kingersheim : 1 629 euros.

Pour ce faire, une convention sera établie avec chaque association.

En 2021, les associations s'engagent à baliser 5,80 kilomètres d'itinéraires nouveaux et à réaliser la maintenance des sentiers existants.

**Délibération du
Bureau n°465B**

**Opération don de vélos à des étudiants :
subventions aux associations assurant la remise
en état des vélos**

Dans le cadre de l'opération don de vélos menée par Mulhouse Alsace Agglomération et l'Université de Haute-Alsace, une collecte de 150 vélos a été effectuée auprès des habitants de l'agglomération et le Bureau a approuvé le versement d'une subvention d'un montant total de 3 652,20 euros aux associations ayant remis les vélos en état, conformément aux états de dépenses réellement intervenues pour chacune d'entre elles et répartie ainsi :

- Association Repair Café : 102,80 euros,
- Association Ideenov : 1 424,40 euros,
- Association Loisirs Rixheim Vélo : 1 250 euros,
- Association Mediacycles : 875 euros.

**Délibération du
Bureau n°440B**

**Centre de vaccination mobile Vaccibus :
convention financière avec l'agence régionale de
santé**

Dans le cadre de l'affrètement d'un bus de Mulhouse Alsace Agglomération pour la vaccination des publics spécifiques du 15 mars au 28 juillet 2021, le Bureau a autorisé le Président à solliciter auprès de l'agence régionale de santé (ARS) une subvention de 61 071,30 euros pour la prise en charge des surcoûts engagés par l'agglomération à l'occasion de cette opération « Vaccibus ». Ces dépenses incluent le marché conclu avec Soléa, conformément aux dispositions

règlementaires du code de la commande publique. Pour ce faire, une convention formalisant les conditions financières de la prise en charge financière de l'ARS sera établie.

**Délibération du
Bureau n°424B**

**Village Industriel de la Fonderie - cession des
bâtiments n°27 et n°28**

Compte tenu de l'intérêt que représente l'accueil des activités tertiaires innovantes et complémentaires de l'écosystème du pôle numérique sur le Village Industriel de la Fonderie, le Bureau a approuvé la cession par Mulhouse Alsace Agglomération à M. KLEIN des bâtiments 27 et 28 de 1 091 m², au prix de 114 000 euros HT, conforme à l'estimation des domaines, sous déduction d'un abattement de 20 % du fait de la vétusté des immeubles. Cette acquisition permettra l'implantation des deux sociétés QUARTZ-PRO et RECTA-DESIGN Sarl, dans le respect de la valeur architecturale et de l'histoire du site.

Dans la mesure où ces deux bâtiments sont situés dans le périmètre d'installation classée de l'entreprise MEA, il appartiendra à Mulhouse Alsace Agglomération, préalablement à la transaction, de modifier le périmètre de danger et de procéder aux enfouissements nécessaires.

**Délibération du
Bureau n°461B**

**Zone d'activités Technopark à Dietwiller - cession
de terrain**

Par décision du 24 juin 2020 et délibération du 23 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a autorisé la cession de deux terrains de 2 389 m² et 628 m² dans la ZA TECHNOPARK à DIETWILLER au profit de M. GIRARDIER, en vue d'y construire un bâtiment de bureaux et de stockage pour les deux sociétés qu'il dirige. M. GIRARDIER souhaitant acquérir un terrain supplémentaire de 1 713 m² pour le compte de la SCI 2G, le Bureau a approuvé, après avis favorable du Comité d'Agrément, la cession de celui-ci au prix de 32 euros HT par m², soit 54 816 euros HT, conforme à l'avis des services de France Domaine. Il est précisé que cette cession sera assortie de la même condition résolutoire destinée à garantir à la fois le respect des délais de réalisation du projet (18 mois à compter de l'obtention du permis de construire) et du plan d'aménagement validé par le Comité d'Agrément.

**Délibération du
Bureau n°425B**

**Centrale thermique de Rixheim - acquisition d'un
terrain complémentaire**

Par délibération du 11 septembre 2017, le Bureau a approuvé l'acquisition d'un terrain à Rixheim pour la construction de la centrale thermique dans le cadre du nouveau réseau de chaleur RIXHEIM-RIEDISHEIM. Le

projet ayant désormais atteint le seuil réglementaire des installations classées pour l'environnement (ICPE), il appartient à Mulhouse Alsace Agglomération d'acquérir un terrain supplémentaire afin de respecter la distance requise entre la centrale et la limite de propriété. Par conséquent, le Bureau a approuvé l'acquisition de ce terrain de 17,50 ares, propriété de la SNCF, au prix de 400 HT l'are, soit 7 000 euros HT, conformément à l'avis des domaines. En outre, les frais de notaire et de pose de clôture seront à la charge de Mulhouse Alsace Agglomération.

Par ailleurs, ce bien relevant du domaine public ferroviaire, destiné à être incorporé au domaine public de Mulhouse Alsace Agglomération dans le cadre de l'exercice de ses compétences, l'acquisition se fera sans déclassement préalable, conformément aux dispositions légales.

Délibération du Bureau n°453B

PLU de Mulhouse - modification simplifiée n°2 : modalités de mise à disposition du projet

Dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU de Mulhouse, le Bureau a validé les modalités de mise à disposition du projet au public pendant un mois.

Délibération du Bureau n°421B

Université de Haute-Alsace (UHA) - subvention de fonctionnement 2021

Le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 95 000 euros à l'Université de Haute-Alsace (UHA), répartie comme suit :

- soutien à la recherche : 75 000 euros,
 - financement de quatre bourses de thèses : 60 000 euros,
 - financement d'actions pour soutenir les champs de recherche de l'UHA : 7 500 euros,
 - soutien au financement des prolongations de contrats impactés par la crise sanitaire : 7 500 euros,
- soutien aux projets étudiants : financement de la Commission d'Aide aux Projets Etudiants (CAPE) : 10 000 euros,
- soutien financier aux colloques universitaires : 10 000 euros.

Délibération du Bureau n°430B

Convention attributive de subvention Etat/m2A - fonds friches - agrandissement du Parc des Expositions

Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'État pour la reconversion des friches et du foncier artificialisé, Mulhouse Alsace Agglomération a sollicité une subvention de l'État dans le cadre de travaux d'agrandissement du Parc des Expositions, qui s'élèveront à 485 460 euros, soit 52 % du montant de

l'opération. Cette dernière, évaluée à 930 000 euros HT, portera sur la gestion et le traitement de l'excavation des matériaux issus des terrassements de la zone événementielle extérieure de 32 000 m² et la construction d'une nouvelle halle de 3 000 m². Pour ce faire, le Bureau a approuvé cette opération, le plan de financement prévisionnel associé, ainsi que la signature d'une convention attributive de subvention entre l'État et Mulhouse Alsace Agglomération. Il a également approuvé la clause prévoyant qu'en cas de diminution des recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation.

**Délibération du
Bureau n°438B**

**Institut de Recherche en Hématologie et
Transplantation (IRHT) - attribution d'une
subvention pour le développement de nouveaux
axes de recherche**

À l'occasion du développement par l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) d'un nouvel axe stratégique de recherche médicale dans le domaine de la cancérologie, le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 10 000 euros, en vue de la réalisation d'une étude préalable par Alsace Biovalley, comportant quatre phases et s'élevant à 30 000 euros. De son côté, l'IRHT, affectée par la crise sanitaire, participera à cette étude à hauteur de 20 000 euros. Cette innovation, destinée à établir des diagnostics plus rapides et personnalisables, implique la création d'une nouvelle plateforme de recherche, avec des équipements et des moyens humains supplémentaires. Cette participation financière en faveur de l'IRHT permettra à Mulhouse Alsace Agglomération de renforcer sa place au sein de ce secteur d'activité, ainsi que son positionnement au sein du pôle biotech/medtech Sud Alsace.

**Délibération du
Bureau n°458B**

**Association Initiative Sud Alsace : subvention
annuelle**

Compte tenu des retombées de l'activité de l'association Initiative Sud Alsace, dont les missions sont d'accorder des prêts d'honneurs aux créateurs et repreneurs d'entreprises, mais aussi de parrainer des chefs d'entreprises, le Bureau a approuvé le versement d'une subvention de 10 000 euros (au lieu de 8 000 euros précédemment) pour 2021.

**Délibération du
Bureau n°414B**

**« Journées Européennes de l'Architecture - Rhin
supérieur » : approbation d'une subvention à la
Maison Européenne de l'Architecture**

À l'occasion des Journées Européennes de l'Architecture - Rhin supérieur organisées en octobre

2021 et de leur vocation transfrontalière et environnementale, le Bureau a approuvé le versement par Mulhouse Alsace Agglomération d'une subvention de 5 000 euros à la Maison Européenne de l'Architecture qui organise cette manifestation.

Délibération du Bureau n°428B

Camping de l'III : convention relative à la réalisation de travaux par la Ville de Mulhouse pour le compte de Mulhouse Alsace Agglomération

Dans le cadre des travaux de modernisation, de réaménagement de locaux et de rénovation des voies principales programmés en 2021 au Camping de l'III, le Bureau a approuvé la signature d'une convention entre la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation de ces travaux en deux tranches, en 2021 et 2022, dont le coût prévisionnel s'élève à 227 083,33 euros HT, soit 272 500 euros TTC, réparti comme suit :

- tranche 1 - réalisation des voies principales en 2021 : 183 333,33 euros HT, soit 220 000 euros TTC,
- tranche 2 - réalisation du parking destiné au personnel en 2022 : 43 750 euros HT, soit 52 500 euros TTC.

De ce fait, une convention précisant les conditions techniques, juridiques et financières de l'opération sera signée. En raison de son positionnement urbain, la ville de Mulhouse mettra à disposition de Mulhouse Alsace Agglomération les ressources nécessaires pour les études, ainsi que les marchés pour les travaux. La ville de Mulhouse n'y étant pas éligible, Mulhouse Alsace Agglomération percevra le remboursement du FCTVA et défrayera, à son tour, la ville de Mulhouse sur la base du coût TTC.

II. Décisions du Président

En application des délégations de pouvoir accordées le 18 juillet 2020, le Président a pris les décisions suivantes :

- en matière de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires

Arrêté n° 13/2021 du 1^{er} octobre 2021 : arrête la suppression de la régie de recettes et d'avances PERISCOLAIRE

- en matière d'habitat

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 14 août et le 12 octobre 2021

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENT SOCIAL (Production)

Délégation des aides à la pierre

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Crédits délégués	m2a
HHA	Wittelsheim	43 Rue de Mulhouse	Agréments PLAII	3	24 048,00 €	7 500,00 €
HHA	Wittelsheim	43 Rue de Mulhouse	Agréments PLUS	2	0,00 €	0,00 €
HHA	Wittelsheim	43 Rue de Mulhouse	Agréments PLS	2	0,00 €	0,00 €
TOTAL				7	24 048,00 €	7 500,00 €

NPNRU - Reconstitution de l'offre démolie

Bailleur	Opération		Financement	Nbre logts	Montant des aides	
	Commune	Adresse			Sub ANRU	m2a
DOMIAL	Wittenheim	Rue des Blés	Agréments PLAII	16	124 800,00 €	40 000,00 €
DOMIAL	Wittenheim	Rue du Climont	Agréments PLAII	6	37 800,00 €	15 000,00 €
TOTAL				22	162 600,00 €	55 000,00 €

AIDE A LA PIERRE - LOGEMENTS PRIVES

1 - Ingénierie

Suivi animation des programmes Anah - Ingénierie

Bénéficiaire	Opérations	Subvention Anah
CITIVIA	Suivi animation OPAH-RU Fonderie - 2021	140 400 €
CDC Habitat Social	Ingénierie dans le cadre du portage d'un logement au 46 rue A. Camus à Mulhouse	20 810 €
m2A	POPAC - partenariat ADIL - 2021	21 000 €
TOTAL		182 210 €

Copropriétés fragiles - Assistance à maîtrise d'ouvrage

Syndic	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
CIMA	LA FORET II	Rue du Markstein - Wittenheim	83 452 €	0 €
NEXITY	LA FORET II	Rues du Markstein/Pelvoux - Wittenheim	75 212 €	0 €
SASIK	PLEIN CIEL I	7 rue Pierre Loti - Mulhouse	1 908 €	0 €
TOTAL			160 572 €	0 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 14 août et le 12 octobre 2021

2 - Aides aux travaux de l'Anah et aides complémentaires précarité énergétique

Précarité énergétique - Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs - Anah et m2A

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
E.D.	Staffelfelden	10 411 €	0 €
G.C.	Wittenheim	10 740 €	0 €
M.L.	Mulhouse	5 980 €	0 €
M.C.	Mulhouse	4 827 €	0 €
C.D.C.	Mulhouse	3 301 €	0 €
F.L.	Wittelsheim	19 500 €	1 000 €
A.B.	Mulhouse	12 611 €	1 000 €
TOTAL		67 370 €	2 000 €

Précarité énergétique - Aide complémentaire CEA

Propriétaire	Commune	Date Session Anah	Date validation commission financeurs	Subvention Conseil Départemental
K.D.	Kingersheim	02/12/20	13/09/21	1 000 €
L.I.	Brunstatt-Didenheim	16/12/20	13/09/21	1 000 €
A.C.	Mulhouse	19/02/21	13/09/21	1 000 €
B.A.	Pfastatt	10/03/21	13/09/21	1 000 €
G.R.	Mulhouse	19/02/21	13/09/21	1 000 €
Z.H.	Riedisheim	10/03/21	13/09/21	1 000 €
L.C.	Wittelsheim	24/03/21	13/09/21	1 000 €
D.N.	Kingersheim	19/02/21	13/09/21	1 000 €
M.J.	Illzach	05/05/21	13/09/21	1 000 €
R.C.	Bollwiller	21/04/21	13/09/21	1 000 €
TOTAL				10 000 €

Copropriétés fragiles - Aide aux syndicats

Syndic et propriétaires modestes	Copropriété	Adresse	Subvention Anah	Subvention m2A
CIMA	La Forêt I	Rue du Markstein - Wittenheim	166 904 €	0 €
NEXITY	La Forêt II	Rues du Markstein/Pelvoux - Wittenheim	150 424 €	0 €
SYNCHRO	Plein Ciel 1	7 rue Pierre Loti	1 908 €	0 €
TOTAL			319 236 €	0 €

INFORMATIONS CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Décisions prises par le Conseiller Communautaire délégué
 entre le 14 août et le 12 octobre 2021

Habitat très dégradé ou indigne

Propriétaire	Commune	Montant des aides	
		Anah	m2A
SCI O.	Mulhouse	196 080 €	12 000 €
TOTAL		196 080 €	12 000 €

Adaptation au handicap/maintien à domicile - Anah - Propriétaires occupants

Propriétaire	Commune	Montant travaux éligibles	Montant des aides Anah
R.C.	Mulhouse	10 675 €	3 736 €
A.M.	Richwiller	6 770 €	3 385 €
H.B.	Mulhouse	23 540 €	10 000 €
TOTAL		40 985 €	17 121 €

3 - Réglementation Prime Intermédiation Locative

Propriétaire	Commune	Nbre logts	Subvention Anah
S.T.	Mulhouse	1	1 000 €
S.T.	Mulhouse	1	1 000 €
W.M.	Mulhouse	1	1 000 €
F.F.	Mulhouse	1	1 000 €
M.F.	Mulhouse	1	1 000 €
S.A.	Mulhouse	1	1 000 €
S.A.	Mulhouse	1	1 000 €
C.C.	Mulhouse	1	1 000 €
O.T.	Mulhouse	1	1 000 €
S.F.	Mulhouse	1	1 000 €
S.F.	Mulhouse	1	1 000 €
C.C.	Mulhouse	1	1 000 €
O.T.	Mulhouse	1	1 000 €
J.S.	Lutterbach	1	1 000 €
4.A.	Mulhouse	1	1 000 €
TOTAL		15	15 000 €

4 - Annulations-rejets-retraits - Anah

Propriétaire	Commune	Motif
G.C.	Kingersheim	Rejet - Non réponse à la demande de pièce
N.P.	Bollwiller	Rejet - Non réponse à la demande de pièce
N.C.	Riedisheim	Rejet - Ne donnera pas suite à la demande de pièces complémentaires
F.F.	Mulhouse	Rejet - doublon
K.B.	Rixheim	Rejet- Les ressources sont supérieures au plafond

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

Le Conseil d'Agglomération prend acte des délibérations et décisions prises par délégation.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 novembre 2021

72 élus présents (103 en exercice, 23 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

PROJET DE TERRITOIRE : APPROBATION DU PROJET, VISION 2030
(06/5.7.9/499C)

Objectif du projet de territoire

Le projet de territoire est un document de référence fondé sur un diagnostic partagé, qui permet de définir les axes de développement pour les 5 à 10 ans à venir. Il s'agit d'un projet global de développement qui s'appuie sur les acteurs locaux et aborde les différents domaines d'interventions du territoire : services à la population, économie, agriculture, tourisme, logement, habitat, urbanisme, environnement, santé, mobilités, transport, emploi, gestion des ressources, transition écologique, action sociale et cohésion, aménagement du territoire, organisation des services communautaires. Ce document s'inscrit dans une démarche prospective et définit les axes prioritaires de développement et les actions choisies pour parvenir à l'atteinte des objectifs.

L'ancien projet de territoire de Mulhouse Alsace Agglomération intitulé « une transition exigeante » portait sur la période 2011-2021. La rédaction du nouveau projet de territoire de Mulhouse Alsace Agglomération est donc une étape importante, qui engage l'avenir du territoire et de ses 39 communes membres et son développement au service de la population. Le projet de territoire constitue le levier essentiel qui va dresser les perspectives d'un espace partagé, co-élaboré. Il doit renforcer la communauté d'agglomération pour en faire l'outil le plus performant possible au service de ses communes et de la qualité de vie de tous ses habitants. Ce document cadre, d'anticipation, fédérateur et stratégique traduit la volonté collective de progresser et d'améliorer les conditions de vie dans une démarche de développement durable. Définissant à la fois l'horizon et le chemin des années à venir, il favorise les synergies entre les 39 communes et les forces vives du territoire.

Avec le renouvellement des conseillers municipaux et communautaires en 2020, la rédaction d'un nouveau projet de territoire était une étape essentielle pour permettre d'insuffler une dynamique collective et partagée. Il s'agit bien d'un document suscitant un regard prospectif pour dessiner les politiques publiques de demain, affirmer les ambitions et définir les actions prioritaires de la nouvelle équipe qui compose le conseil d'agglomération.

Le projet de territoire intervient comme un outil de pilotage politique et managérial qui apporte de la visibilité à la collectivité et qui déclenche de nouvelles logiques d'organisation plus performantes. Il permet de faire connaître l'institution et de la rendre plus visible au grand public, aux citoyens. En affirmant le rôle et l'identité de Mulhouse Alsace Agglomération, agglomération forte et solidaire, le projet de territoire donne du sens à l'action communautaire et assure une information structurée à la population.

Méthodologie de réalisation

La réalisation de l'étude a été confiée au cabinet VOIRIN et à une équipe projet interne à Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette mission d'accompagnement du projet avait pour but :

- de fédérer les acteurs et de donner davantage de sens à l'action de Mulhouse Alsace Agglomération,
- d'engager l'agglomération et les communes membres dans une démarche partagée dans le respect des principes de solidarité et d'efficience.

La démarche de projet a été lancée juillet 2020. Plusieurs étapes se sont succédé :

- l'analyse de l'existant (de juillet à septembre 2020),
- la formalisation des feuilles de route et des ambitions du projet (de septembre 2020 à avril 2021),
- l'élaboration du plan d'action opérationnel (d'avril à juin 2021) ;
- la contribution des partenaires extérieurs et du conseil de développement (d'avril à juillet 2021),
- la validation des axes prioritaires et des enjeux (juillet 2021),
- la rédaction du projet de territoire (de septembre à novembre 2021).

La construction du projet de territoire a fait l'objet de réunions des élus (conférences des maires, séminaires des élus, réunions de direction, etc.) et des services de Mulhouse Alsace Agglomération (comités de direction, comités de direction générale). Elle a associé techniciens et partenaires associatifs et institutionnels. La démarche devrait s'achever en novembre 2021 après soumission du projet au conseil d'agglomération pour approbation.

Contenu du projet de territoire

Le projet de territoire, vision 2030, constitue une véritable feuille de route pour les 9 prochaines années. Les engagements pour le territoire sont définis par un socle de valeurs partagées qui guideront l'action et les politiques de demain : l'innovation, l'excellence, l'exemplarité, l'audace, la proximité et la solidarité.

Le projet de territoire de Mulhouse Alsace Agglomération se décline en quatre ambitions majeures :

- Ambition 1 : un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique.

Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération d'intégrer dans tous les projets à venir la dimension environnementale et énergétique afin d'assurer la transition écologique indispensable pour l'avenir des habitants. Dix enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 2 : un territoire dynamique, attractif, terre d'accueil.

Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération, située au cœur d'un espace transfrontalier unique, de garantir une attractivité en termes d'emplois, d'économie, d'activités touristiques. Sept enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 3 : un territoire solidaire, au service de tous ses habitants.

Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération de garantir une qualité de vie aux habitants à travers la qualité et la diversité des services publics qui sont leur sont proposés. Quatre enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

- Ambition 4 : un territoire d'équilibre et de coopération.

Il s'agit pour Mulhouse Alsace Agglomération de fédérer les acteurs du territoire en accentuant les dynamiques de coopération existantes entre communes mais également vis-à-vis des autres territoires (autres établissements publics de coopération intercommunale notamment). Sept enjeux ont été répertoriés comme prioritaires.

Au total, 275 objectifs opérationnels ont été identifiés pour mettre en œuvre la vision communautaire. Pour chacun d'entre eux, il a été établi la trajectoire à suivre pour réussir les défis fixés à l'horizon 2030 mais aussi pour certains dès la fin du mandat (2026). L'ensemble des thématiques étant souvent liées entre-elles, la mise en place de nouvelles pratiques et méthodes de travail devrait permettre davantage de transversalité, rendant l'action locale plus efficace et plus harmonieuse. La rédaction des documents de programmation ou de planification (pacte financier et fiscal, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, programme pluriannuel d'investissement, schémas de mutualisation) pourront s'appuyer sur le projet de territoire.

Evaluation continue du projet

Par ailleurs, pour faire vivre le projet de territoire, une évaluation continue des actions engagées permettra de se donner un maximum de chances de réussite, tout en opérant si nécessaire des ajustements, en adaptant ou en redéfinissant les priorités. Le taux de réalisation de chaque fiche action sera ainsi évalué par le service pilotage de la performance en associant les élus et les services concernés. Un état d'avancement du projet de territoire sera effectué à mi-parcours en conseil d'agglomération.

Ce projet de territoire, fruit d'un travail de co-construction, doit devenir le document de référence, véritable guide de l'action communautaire.

Il est ainsi demandé au Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré :

- d'approuver le projet de territoire et ses annexes,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires.

PJ :

- le projet de territoire et ses annexes.

Abstentions (3) : Jean-Yves CAUSER (représenté par Joseph SIMEONI), Bertrand PAUVERT et Joseph SIMEONI.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN

VISION 2030

m2A

TERRITOIRE DE TOUS LES POSSIBLES

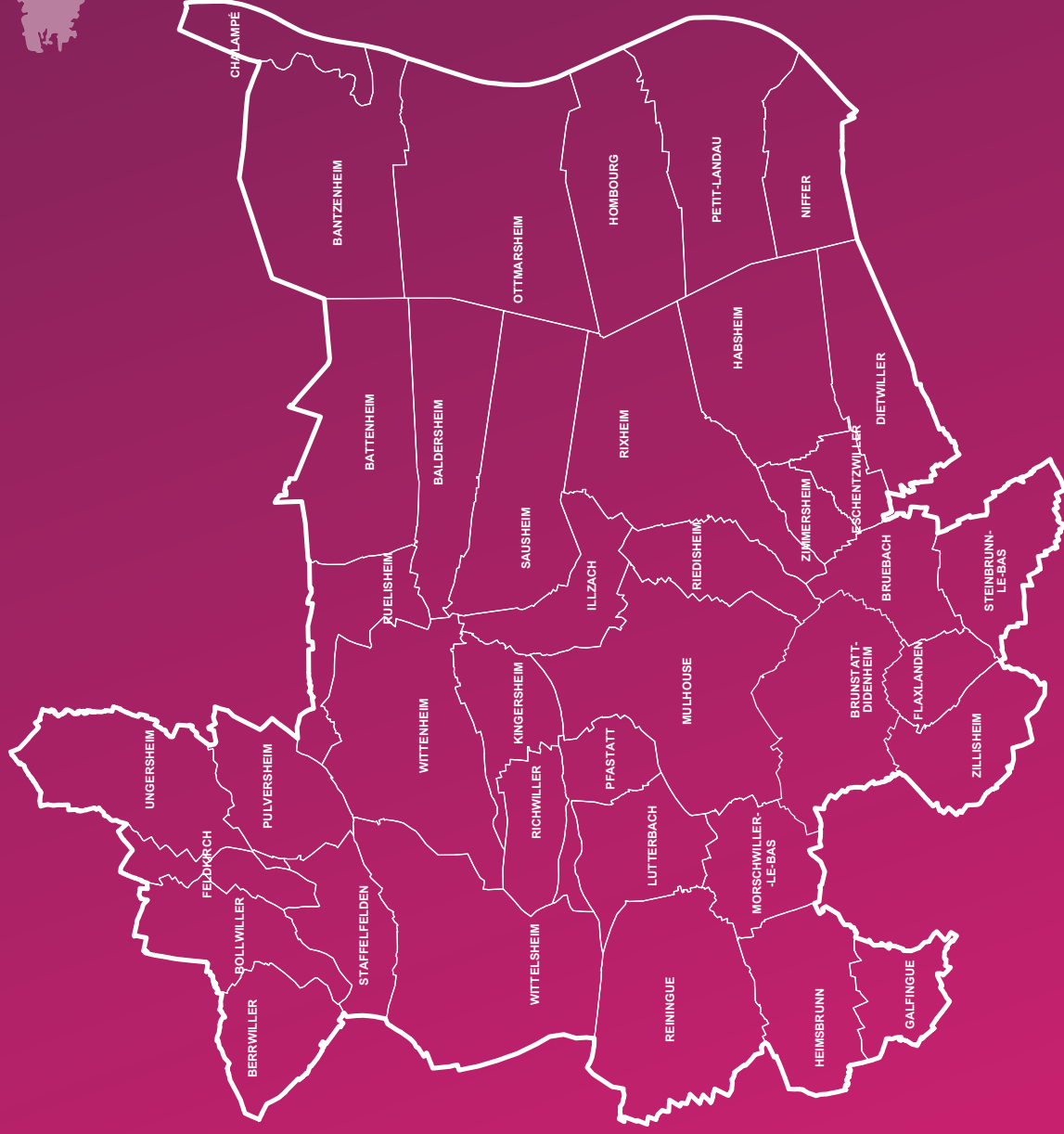
Projet de territoire



VISION 2030
PROJET DE TERRITOIRE
m2A

SOMMAIRE

I. POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?	7
A. EDITO	11
B. RETOUR SUR LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE	13
1) Projet de territoire : de quoi parle-t-on ?	13
2) Une méthode d'élaboration en 5 étapes	13
3) La démarche en quelques chiffres	20
4) Le calendrier	21
II. NOTRE TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS	23
A. CHIFFRES CLES	24
B. NOTRE AGGLOMERATION, UN TERRITOIRE SINGULIER	26
III. NOTRE VISION POUR 2030	37
A. 1 TERRITOIRE, 6 VALEURS	38
B. LES 4 AMBITIONS POUR NOTRE TERRITOIRE	41
1) Ambition 1 : Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique [9 enjeux]	53
2) Ambition 2 : Un territoire d'accueil dynamique [7 enjeux]	67
3) Ambition 3 : Un territoire solidaire au service de tous ses habitants [4 enjeux]	83
4) Ambition 4 : Un territoire d'équilibre et de coopération [8 enjeux]	93
IV. ET APRES ? 65	
LE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL POUR LE DEPLOIEMENT ET L'EVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE	109
V. ANNEXE : LE PLAN D'ACTION OPERATIONNEL POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE	113



I. POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

AVANT-PROPOS

Mulhouse Alsace Agglomération - m2A est le territoire de tous les possibles, fort d'une culture partenariale unique où chaque acteur compte et où chaque voix est entendue.

Le projet de territoire présenté dans ce document est ainsi le fruit d'un travail collaboratif rigoureux de plus d'un an, d'échanges constructifs, de partages d'expériences et de connaissances multiples entre toutes les forces vives du territoire : élus et agents de notre agglomération, citoyens, acteurs du monde économique, culturel, sportif et associatif...

Ce projet, « Vision 2030 », porte en son nom toute l'ambition d'un territoire qui souhaite aujourd'hui affirmer son attractivité à l'échelle européenne.

Car, oui, notre territoire rayonne et nous devons l'affirmer collectivement haut et fort, dans toutes nos actions ! Il rayonne par sa position géographique, au cœur de l'Europe, par ses infrastructures, par ses services, par sa dynamique économique et sa capacité à innover, par sa grande qualité d'accueil et par sa diversité patrimoniale et environnementale.

Notre territoire est aussi riche de son passé industriel, technologique et scientifique, partie intégrante de l'ADN de m2A. Et à l'heure des nouvelles énergies, de la « *blue industry* », de la numérisation, de la robotisation et de l'intelligence artificielle, notre culture de l'innovation technique et scientifique est plus que jamais une marque de fabrique puissante de notre territoire, et un élément d'identification et de différenciation fort pour toute notre agglomération.

Alors, osons et retrouvons l'état d'esprit des pionniers industriels de notre territoire ! **Soyons créatifs, novateurs et faisons bouger les lignes !** Cette philosophie correspond bien aux valeurs de m2A et permettra de porter haut les grandes ambitions présentées dans ce projet et qui vont façonner notre agglomération pour les générations futures.

L'avenir de notre territoire est entre nos mains. C'est unis que nous réussirons !

ÉDITO



Fabian JORDAN
Président de Mulhouse Alsace
Agglomération

Riche de ses 39 communes, notre agglomération se trouve aujourd'hui à une étape importante de son histoire et de son développement. Porteurs de valeurs fédératrices et partagées, ambitieux dans nos orientations, bénéficiant de compétences au plus près du quotidien de nos 280 000 habitants, nous nous projetons dans l'avenir à travers notre nouveau projet de territoire : **un projet puissant et novateur, et qui offre une vision claire à l'horizon 2030 !**

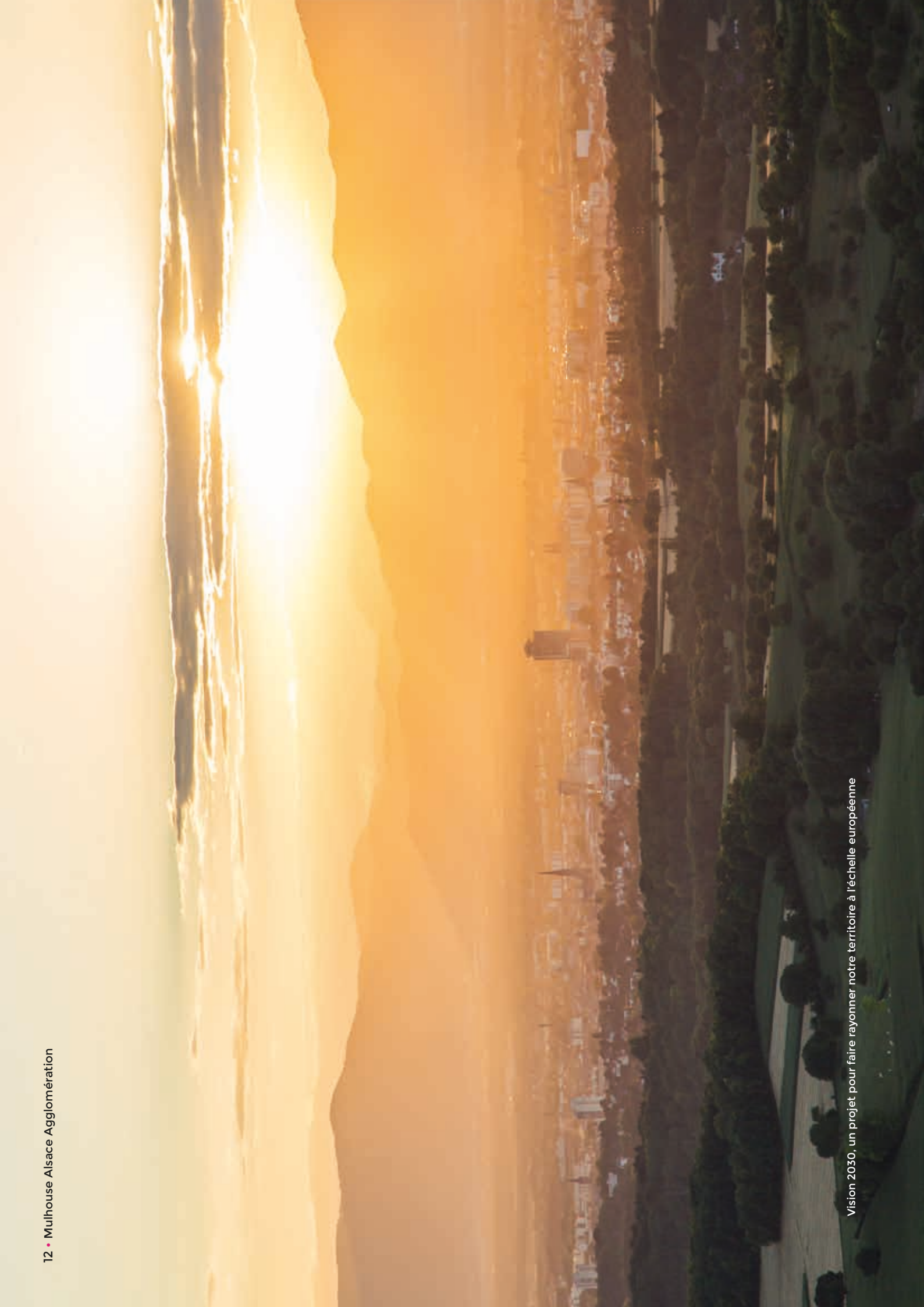
Forts d'un pacte de gouvernance volontaire, nous avons su collectivement mener un travail dense aboutissant à ce projet de territoire qui traduit ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous serons demain. Il ne s'appuie pas uniquement sur une liste d'actions « techniques », il s'appuie sur des valeurs fédératrices et partagées : **l'innovation, l'excellence, l'exemplarité, l'audace, la proximité et la solidarité**. Ce sont ces six valeurs fondatrices qui nous rassemblent autour de quatre grandes ambitions qui porteront nos politiques au service de nos habitants, de nos entreprises et bien évidemment des générations futures.

Quatre grandes ambitions comme quatre gouvernails pour donner une direction forte et guider nos politiques à l'horizon 2030. Alors, ensemble, faisons de notre territoire, celui d'une **nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique**. Ensemble, captions les pionniers et les créateurs, et fédérons les énergies positives pour faire de notre territoire une véritable **terre d'accueil** pour les audacieux et les talents de demain. Ensemble, développons des services publics de haute qualité pour faire de notre territoire celui de la **solidarité au service de tous**. Et ensemble, à l'heure des grandes transformations de notre société, jouons la carte de l'unité, de l'entraide et du partage pour bâtir un grand **territoire d'équilibre et de coopération**.

« *Vision 2030* » nous projette sur les dix prochaines années, voire au-delà au vu de la densité et de la haute tenue des actions proposées ; des actions dont le succès repose sur le binôme « Élu-Agent » ; un binôme dont la solidarité et l'esprit de responsabilité nous permettront d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels fixés par ce projet de territoire, fédérateur et résolument novateur, en associant nos nombreux partenaires et les citoyens.

Faire ensemble pour mieux avancer ensemble, tel est notre credo, et notre leitmotiv, pour faire de m2A, le territoire de tous les possibles !





B. RETOUR SUR LA DÉMARCHE D'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE



1. Projet de territoire : de quoi parle-t-on ?

Le projet de territoire est fondé sur une réflexion reposant sur un diagnostic partagé par l'ensemble des forces vives du territoire. Fruit de travaux concertés, ce document de référence a été élaboré au travers d'un exercice de prospective et nous projette à horizon 2030. Ainsi, l'ensemble des contributeurs ont participé à élaborer la feuille de route pour les 9 prochaines années. Il en résulte, à partir de nos valeurs partagées et pour chacune de nos ambitions, les principaux enjeux identifiés, les leviers d'actions à mobiliser et les projets opérationnels à engager.

2. Une méthode d'élaboration en 5 étapes

Tout au long de la démarche, les élus du territoire, les membres du Conseil de Développement, les partenaires institutionnels et acteurs socio-économiques ont été associés afin de co-construire le Projet de Territoire. Cinq étapes ont rythmé la démarche :



Une démarche de co-construction avec les élus du territoire

ÉTAPE #2

FORMALISATION DES FEUILLES DE ROUTE PAR DELEGATION, STABILISATION DES 4 AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

Afin d'identifier les valeurs partagées et les objectifs des élus communautaires, 3 séminaires des Vice-Présidents ont été dédiés au Projet de territoire suite à l'élection de juillet 2020 :

- **Séminaire du 17 septembre 2020 :** Définition des valeurs partagées et des attentes pour le Projet de territoire
- **Séminaire du 9 janvier 2021 :** Priorisation des thématiques et présentation des feuilles de route à porter dans le Projet de Territoire au regard de la prospective financière de la collectivité, et de la recherche de financement
- **Séminaire du 29 juin 2021 :** Stabilisation des 4 ambitions retenues pour le Projet de territoire, et des enjeux associés, au regard des Feuilles de Routes formalisées par les élus communautaires sur chaque délégation entre octobre 2020 et mars 2021

Tout au long de la démarche, des présentations en Conférence des Maires ont permis d'informer sur l'état d'avancement des travaux et de recueillir les avis des communes membres sur les ambitions portées au niveau communautaire.

Enfin, **le séminaire du 27 août 2021 a mobilisé plus de 100 élus communautaires** qui se sont appropriés la démarche et ont contribué au Projet de territoire grâce à 15 ateliers thématiques.



Séminaire des élus mZA du 27 août 2021

ÉTAPE #3

CONTRIBUTION DES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Les travaux ont été mis en perspective au regard des contributions des acteurs socio-économiques et du Conseil de Développement.

Les acteurs socio-économiques du territoire ont contribué aux réflexions au travers d'entretiens et de contributions écrites. La sélection des acteurs socio-économiques a permis de couvrir l'ensemble des compétences de l'agglomération. Ils se sont exprimés sur leur perception des enjeux, actuels et à venir pour le territoire, sur les potentiels de développement identifiés et leurs attentes concernant l'action de l'agglomération pour y répondre.

Dans le cadre des réflexions autour de notre Projet de Territoire, un groupe de travail a par ailleurs été constitué au niveau du Conseil de Développement. Les membres ont ainsi participé à deux ateliers de travail sur le sujet de la participation citoyenne, dans le cadre des réflexions autour de l'Ambition 4 – Un territoire d'équilibre et de coopérations:

- Lors du premier atelier, et sur la base des résultats d'une enquête à destination de l'ensemble des membres du Conseil de Développement, les participants ont stabilisé un diagnostic en matière de participation citoyenne sur le territoire (ce qui fonctionne, ce qui est moins bien, ce qui est difficile) et imaginé de manière prospective à quoi pourrait ressembler la participation citoyenne en 2030.
- Ce premier atelier a fait ressortir l'importance d'accroître de manière générale l'implication des citoyens sur le territoire, mais également de mettre en œuvre des actions que pourrait proposer et concevoir le Conseil de Développement lui-même dans cet objectif d'augmentation de la participation citoyenne. Aussi, lors du deuxième atelier, les membres du Conseil de Développement ont, au travers de deux groupes de travail, formalisé des propositions pour le Projet de territoire sur ces deux questions.



FOCUS CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Instance de démocratie participative, prévue par la loi au niveau intercommunal, c'est un lieu de réflexion prospective et transversale en amont des décisions publiques.

Le Conseil de Développement est un laboratoire d'idées, un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun. Il fait partie intégrante des instances de gouvernance de notre agglomération, comme prévu dans notre pacte de gouvernance.

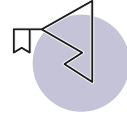
ÉTAPE #4

ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

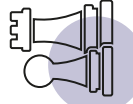
À partir du mois de février 2021, les directions et services de l'agglomération ont entamé la déclinaison stratégique et opérationnelle des 4 ambitions et 28 enjeux formalisés par les élus communautaires.

Ces travaux ont permis d'identifier :

28
enjeux **pour le territoire**



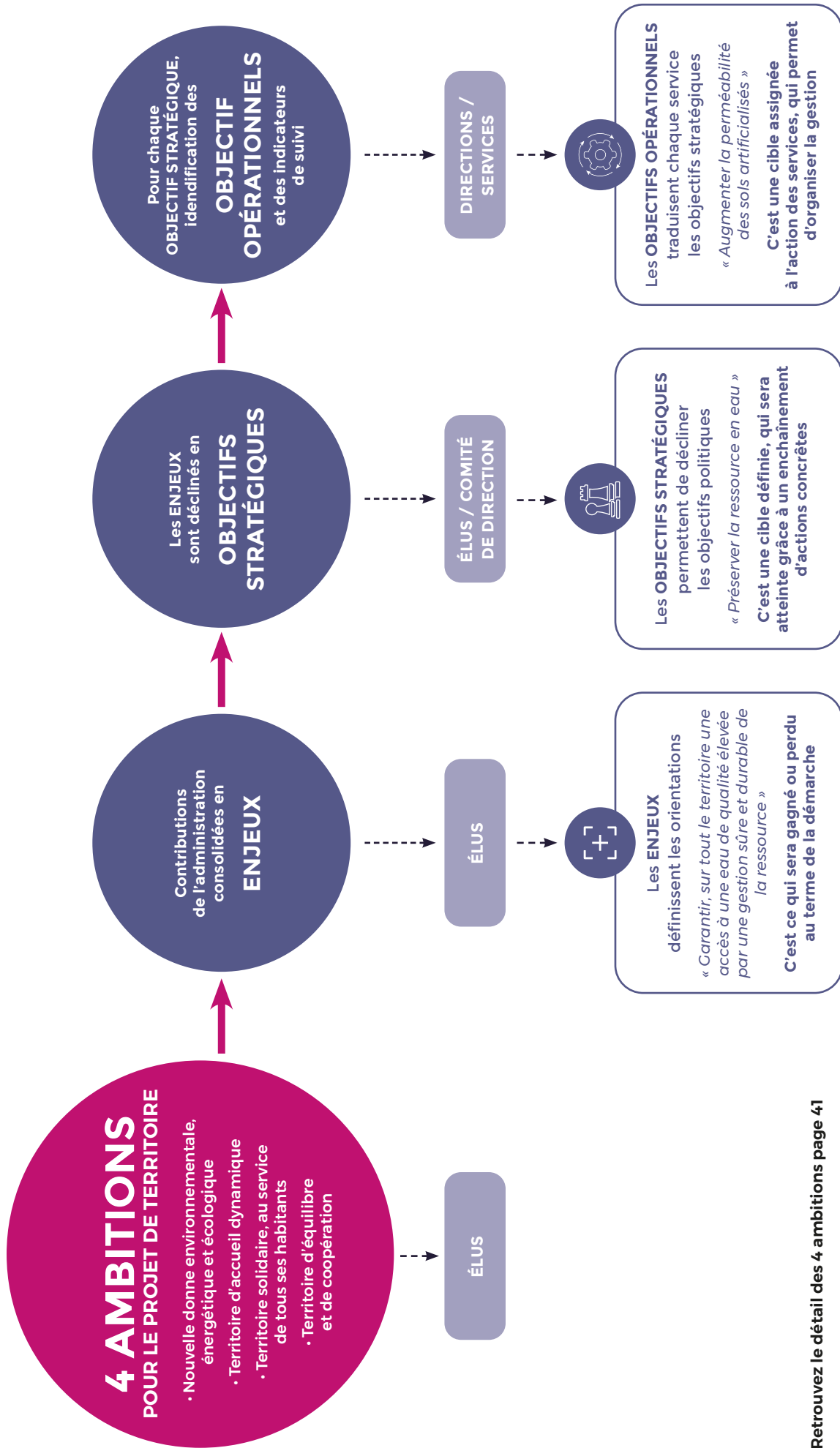
106
objectifs **stratégiques**



275
objectifs **opérationnels**



Pour l'ensemble des objectifs, **un outil de pilotage a été développé** permettant le suivi du déploiement du Projet de territoire. Ces objectifs évolueront et l'outil de pilotage développé permettra de faire vivre le Projet de Territoire et l'adapter au fil du temps.



ÉTAPE #5

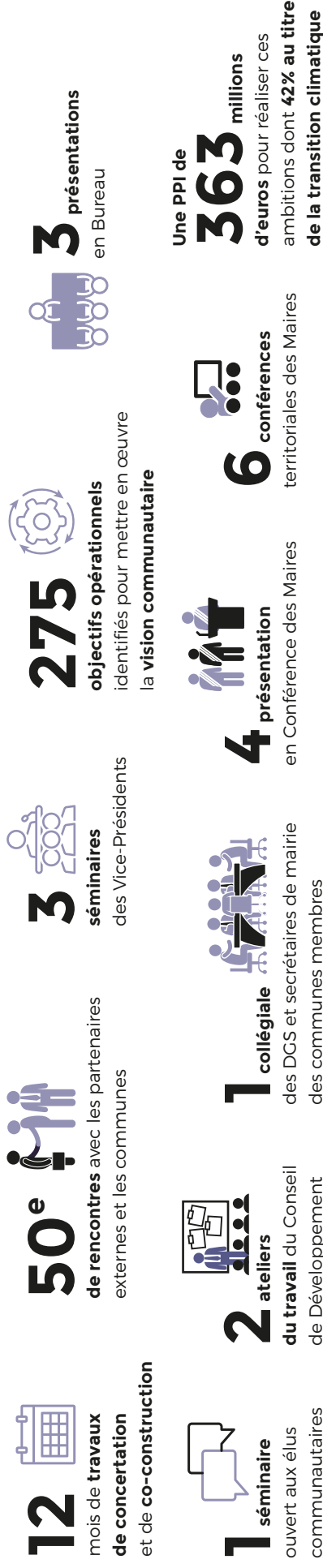
FORMALISER, ADOPTER ET PUBLIER LE PROJET DE TERRITOIRE

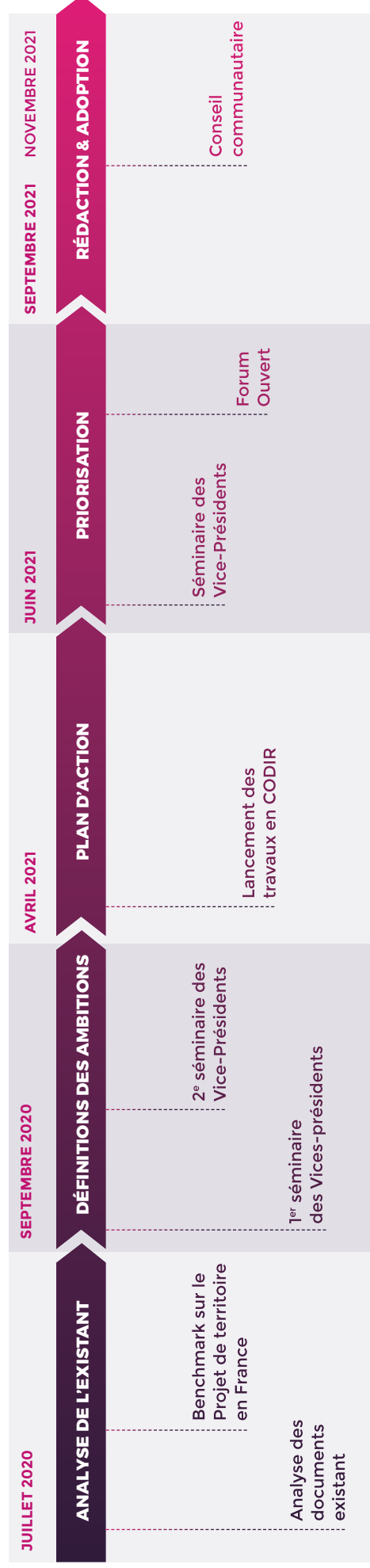
Cette dernière étape a mobilisé les ressources de l'agglomération pour la rédaction du Projet de territoire.

Par ailleurs, la Planification Pluriannuelle d'Investissement (PPI) a été élaborée à l'aune des orientations du Projet de Territoire et constituera donc la feuille de routes des moyens importants qui seront engagés par notre agglomération afin de soutenir nos ambitions.

Le Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 s'est réuni pour adopter le Projet de Territoire et la PPI.

3. La démarche en quelques chiffres



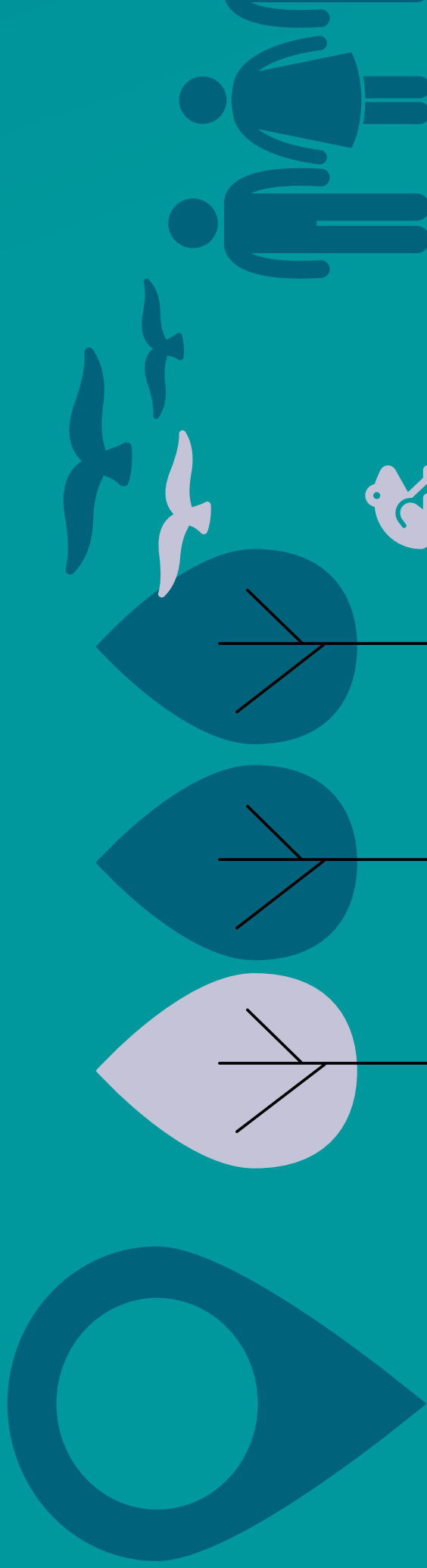


4. Le calendrier

- Analyse de l'existant : Juillet 2020 à Septembre 2020
- Définition et validation des axes du Projet de Territoire : Septembre 2020 à Avril 2021
- Elaboration du plan d'action opérationnel : Avril 2021 à Juin 2021
- Contributions des acteurs socio-économiques et du Conseil de Développement : Avril 2021 à Juillet 2021
- Priorisation et validation des axes prioritaires et des enjeux : Juillet 2021
- Elaboration de la PPI en parallèle d'**octobre 2020 à octobre 2021**
- Rédaction et adoption du Projet de territoire : Septembre 2021 à Novembre

II. NOTRE TERRITOIRE EN QUELQUES MOTS

A. CHIFFRES CLÉS



DÉMOGRAPHIE

- **280 000** habitants
- **3^e** agglomération du Grand-Est
- **10 000** étudiants

GÉOGRAPHIE

- **39** communes
- **439,16** km²
- **6** communes frontalières avec l'Allemagne

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

- **2 100** espèces animales
- **1 000** espèces floristiques
- **Baisse de 14%** de la consommation d'énergie finale entre 2005 et 2018
- **Baisse de 42%** des émissions de GES entre 2005 et 2018

ÉCONOMIE

- Part des emplois dans le secteur tertiaire : **75% contre 70%** pour la moyenne régionale
- **108 000** emplois dont 15 000 emplois industriels (2016)
- **52** zones d'activités économiques
- **18 000** entreprises
- **9,1%** de chômage sur le bassin d'emploi mulhousien



SERVICES

- **1 600** agents communautaires au service de la population et des entreprises
- **102** sites périscolaires,
- **4** facultés, **2** écoles d'ingénieurs, **2** instituts universitaires
- **1** centre sportif d'excellence labellisé « Grand INSEP »
- **17** équipements sportifs labellisés CPJ sur le territoire
- **8** piscines : 1 m² de bassin aquatique pour 28 habitants contre 1 pour 40 à l'échelle nationale

INFRASTRUCTURES

- **13** gares ferroviaires
- **693** km d'itinéraires cyclables inscrits au Schéma Directeur cyclable
- Première collectivité alsacienne dotée du Label Territoire Vélo
- **3*** port fluvial français

CULTURE, TOURISME ET LOISIRS

- **24** bibliothèques /médiathèques/bibliobus
- **39** centres culturels
- **12** instituts de formation artistique
- **11** musées, **1^{er}** pôle des musées techniques d'Europe
- **1** parc zoologique et botanique
- **51** salles de spectacle
- **2,2** millions de nuitées dont **943 071** nuitées marchandes
- **4 400** emplois directs et indirects

B. m2A, UN TERRITOIRE SINGULIER

UN TERRITOIRE INDUSTRIEL



Ancien centre régional d'industrie et du coton, notamment grâce à la Société Industrielle de Mulhouse, la Chambre de Commerce et la Bourse du Coton, le bassin de vie de l'agglomération mulhousienne est caractérisé par un grand héritage industriel (textile, mécanique, minier...), qui façonne ainsi une grande partie du patrimoine de la région.

Bien que l'on observe depuis 2009 une diminution du nombre d'établissements industriels et d'employés, de nouveaux pôles d'innovation, tels que le **Village Industriel de la Fonderie**, illustrent la capacité de résilience, d'innovation et de valorisation de l'héritage du territoire. ”





depuis 1826
Hub de transformation
de l'industrie

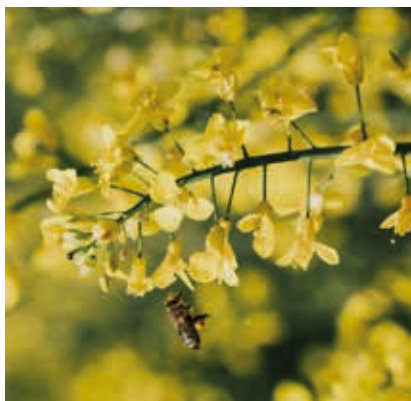
Le quartier « Fonderie », hub de transformation de l'industrie

UN TERRITOIRE AU PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE



Sur le plan environnemental, la biodiversité particulièrement riche du territoire est l'une de ses principales caractéristiques. Que ce soit en termes d'espèces animales ou végétales, ou encore en termes de paysages, les particularités du territoire constituent un atout très important d'attractivité. Des rives du Rhin au pied des Vosges ou aux collines jurassiennes du Sundgau, en passant par les forêts (Waldeck, Tannenwald, Hardt...), la région offre un large éventail d'attractions naturelles. Compte-tenu des évolutions liées au dérèglement climatique, l'enjeu principal pour les années à venir est de préserver cette richesse naturelle. ”





Des actions concrètes déjà en place



Sortie « La Nature près de chez moi » en partenariat avec le Moulin Nature de Lutterbach



Opération « J'adopte des poules »

Promotion du compostage individuel ou collectif dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets





Événement transfrontalier sur la biodiversité Natur-E à Chalampé



Promotion de l'agriculture durable et des circuits avec la Chambre d'Agriculture Alsace

Lancement du Projet Alimentaire Territorial m2A



Outil ludo-éducatif sur la biodiversité pour les périscolaires de l'agglomération

UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE, D'INNOVATION ET D'EPANOUISSEMENT



L'Université de Haute-Alsace est à la pointe dans les domaines historiques du textile et de la chimie, et profite largement du réseau transfrontalier d'universités EUCOR.

Néanmoins, le bassin de vie des étudiants reste très localisé (72% des étudiants vivent chez leurs parents).

Au-delà des richesses naturelles du territoire, la reconversion du patrimoine industriel constitue une offre culturelle diversifiée et de rayonnement régional et international, notamment grâce aux musées techniques et la reconversion de friches industrielles telles que DMC (MOTOCO) et la Fonderie (KMØ).

Labellisé « Terre de jeux 2024 », notre territoire offre par ailleurs un large éventail de pratiques sportives, dont plusieurs offres de haut niveau. Par ailleurs, pour nos équipements sportifs pluriels, l'enjeu est d'assurer la qualité de service par la rénovation ciblée des infrastructures et de l'organisation associative. ”



Centre Sportif Régional Alsace



Le Centre Sportif Régional Alsace et l'ASPTT Mulhouse Volley, deux symboles d'excellence sportive pour notre territoire



UN TERRITOIRE RÉSOLUMENT TRANSFRONTALIER



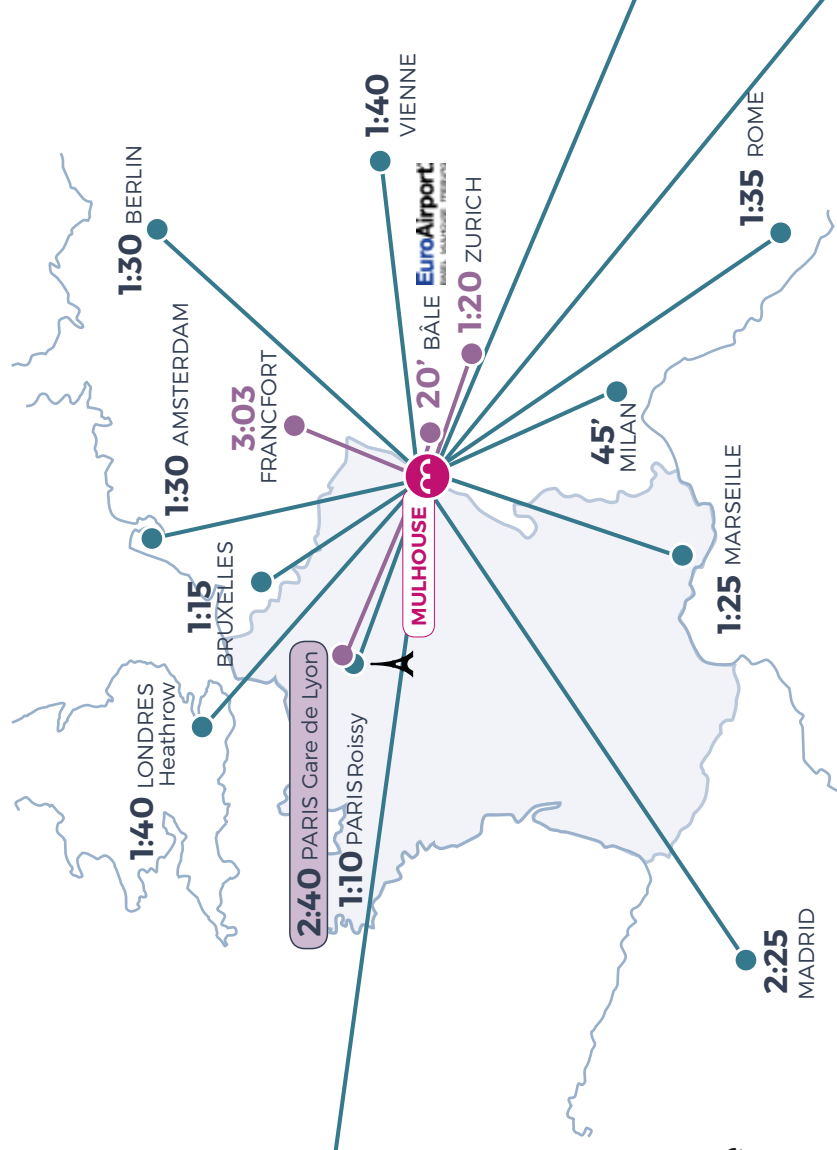
Placée au cœur de l'Europe, via sa proximité avec l'Allemagne et la Suisse, et sa desserte par l'EuroAirport ou via le TGV Rhin-Rhône, nous bénéficions d'une localisation privilégiée.

Avant la pandémie mondiale liée à la COVID-19, nous dénombrons 550 vols par semaine, vers 100 destinations mondiales et 9 millions de passagers par an depuis l'EuroAirport.

Depuis la gare TGV, nous dénombrons 11 allers-retours par jours pour Paris, 6 pour Lyon, 3 pour Marseille et 6 pour Zurich.

L'espace transfrontalier Mulhouse-Bâle-Fribourg se situe dans le même espace géographique : l'espace rhénan dont l'agglomération mulhousienne fait partie.

La région de Bâle polarise les flux de travailleurs frontaliers et l'offre ferroviaire. On compte ainsi chaque jour au départ de Mulhouse 108 trains en direction et en provenance de Basel et 14 trains en direction et en provenance de Freiburg. ”



- PARIS en 2h40 : 11 A/R par jour
- MARSEILLE : 3 A/R par jour
- LYON : 6 A/R par jour
- ZURICH : 6 A/R par jour

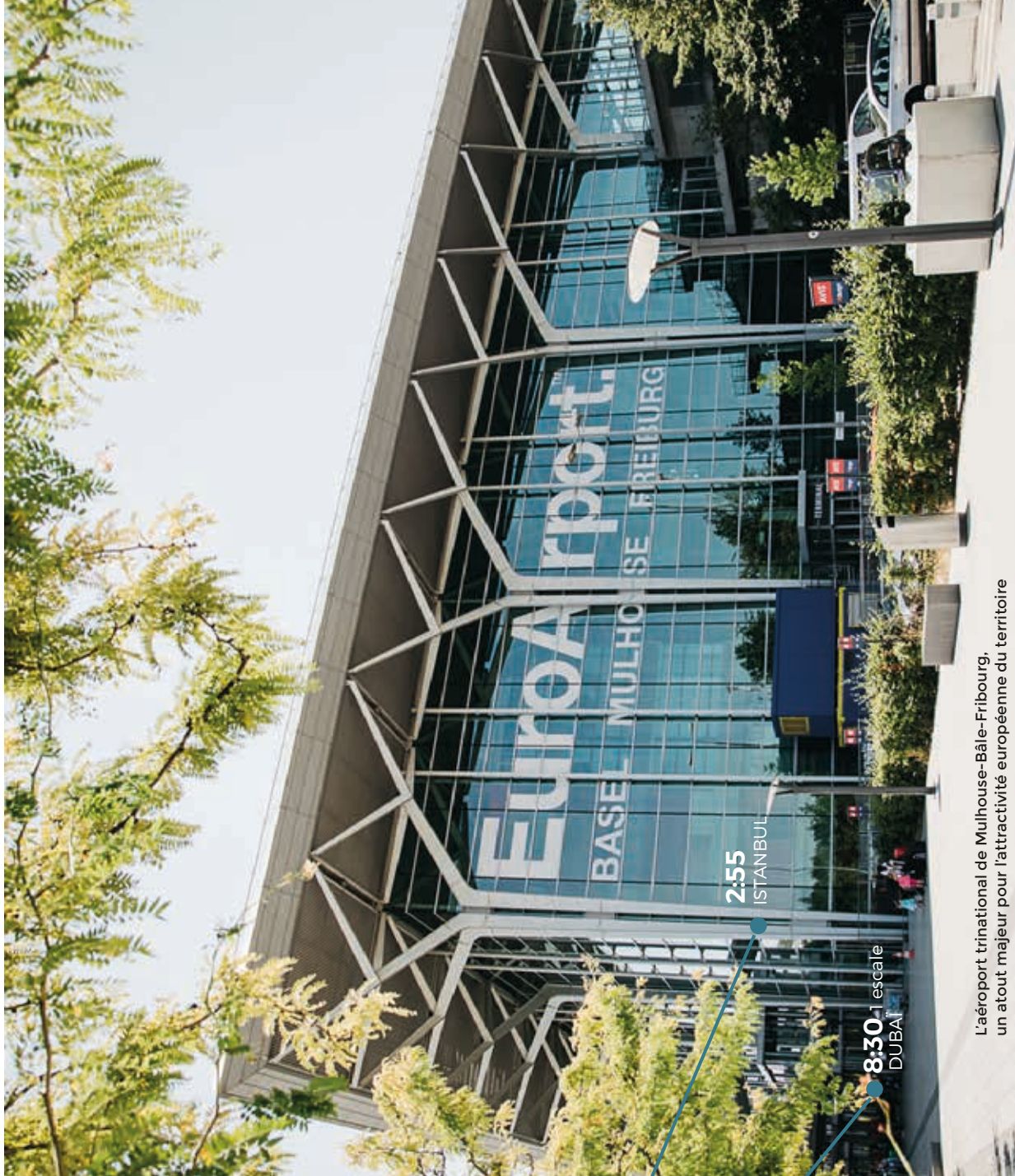


- 550 vols par semaine
- 100 destinations mondiales
- 9 millions de passagers / an

Sur cet espace, de nombreux sujets stratégiques sont partagés : environnement, aménagement du territoire, transition énergétique, industrie du futur, gestion de l'eau... Afin de favoriser la mise en place d'un espace de commun de coopération, les enjeux suivants sont au cœur des réflexions :

- **Dépasser** les logiques administratives ;
- **Anticiper** les grandes mutations (vieillesse de la population...);
- **Fluidifier** le marché du travail entre les trois pays ;
- **Partager** les expériences.

Néanmoins, le développement de l'espace de coopération transfrontalier doit être pris en compte pour assurer la cohésion sociale d'ensemble du territoire communautaire. Le coût de la vie plus faible en France et les revenus plus élevés en Suisse génèrent d'importantes inégalités entre les différentes communes de l'agglomération (travailleurs transfrontaliers résidents majoritairement en dehors de la ville-centre).



L'aéroport trinational de Mulhouse-Bâle-Fribourg, un atout majeur pour l'attractivité européenne du territoire

III. NOTRE VISION POUR 2030

A. 1 TERRITOIRE 6 VALEURS

Nos engagements pour le territoire sont définis par un socle de valeurs partagées, qui guideront notre action et nos politiques demain.

INNOVATION

- > En nous réinterrogeant systématiquement dans une logique d'inventivité, nous plaçons l'innovation au cœur de nos politiques.
- > L'innovation irrigue toutes les compétences clés de notre collectivité (économie du futur, habitat, social, urbanisme...) grâce à des méthodes et outils dédiés.

EXCELLENCE

- > Nos procédés et nos métiers exigent une rigueur quotidienne. L'obtention de nombreux labels par notre collectivité en est la reconnaissance (Territoire Vélo, Territoire d'Industrie, Grand Insep...).

EXEMPLARITÉ

- > Cette nouvelle culture managériale, s'appuie sur la transparence de notre action et sur le choix d'être responsable et vertueux dans notre fonctionnement.
- > Afin de rationaliser nos dépenses, nous évaluons nos politiques pour garantir des investissements adaptés, vertueux, responsables

AUDACE

- > Cet état d'esprit fait la singularité de notre territoire. Il autorise l'inventivité par la nouvelle culture de notre agglomération.
- > Pour stimuler la créativité et l'innovation, et faire de notre territoire celui de tous les possibles

PROXIMITÉ

- > Notre agglomération fédère les énergies du territoire et sacralise la place des communes. Cela passe par une connexion forte à l'ensemble de ses acteurs (tissus associatif, citoyens, acteurs socio-économiques, ...)
- > Notre priorité est de rendre visibles et lisibles nos actions pour co-construire nos politiques de demain.

SOLIDARITÉ

- > Pour permettre l'épanouissement de chacun, nous nous appuyons sur notre culture territoriale et les liens forts entre les entreprises et les citoyens.
- > Nos politiques volontaristes (petite enfance, périscolaire, ...) ont permis de bâtir une agglomération de service pour tous nos habitants.

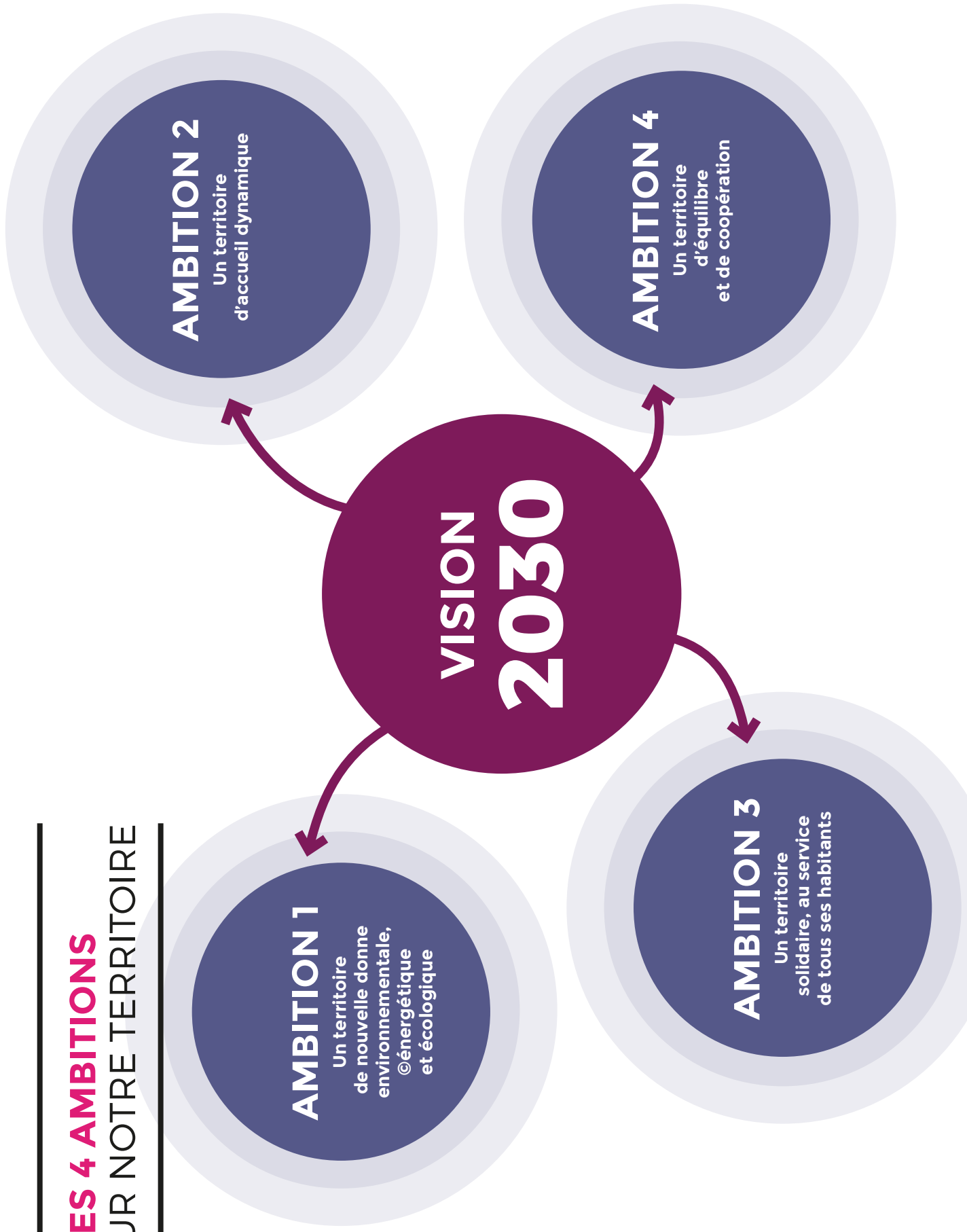


**VISION
2030**



B. LES 4 AMBITIONS

POUR NOTRE TERRITOIRE



Ambition 1

UN TERRITOIRE DE NOUVELLE DONNE, ENVIRONNEMENTALE, ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE



Notre territoire bénéficie d'un excellent cadre de vie et d'une richesse naturelle importante. Plus que jamais, la transition vers des modes de vie et de consommation durables s'impose. Cette nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique est la première ambition pour notre agglomération. **»**



Arbre remarquable à Illzach



Le quartier DMC, site stratégique en reconversion, accueille des activités émergentes, créatives, culturelles, environnementales



Ambition 2

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL DYNAMIQUE



Située au cœur d'un espace transfrontalier, bénéficiant d'un rayonnement national et européen, notre agglomération dispose d'atouts majeurs pour garantir une activité importante et des emplois. En plaçant l'innovation au cœur de nos politiques, nous souhaitons soutenir la mutation de notre économie vers des secteurs stratégiques : le numérique, la recherche, les réseaux de chaleur, la reconversion de sites; ...”



BE 4.0, salon international dédié à l'industrie du futur

Ambition 3

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE, AU SERVICE DE TOUS SES HABITANTS



Valoriser les atouts de notre territoire, c'est aussi valoriser la taille humaine de notre agglomération et la proximité qui en résulte. Pour garantir cette qualité de vie, nous souhaitons proposer des services publics de qualité adaptés aux besoins et nouveaux usages des habitants du territoire. ”



Carte Pass Temps

CARTOON



Rencontre franco-allemande avec le monde politique
et économique de Neuenburg am Rhein

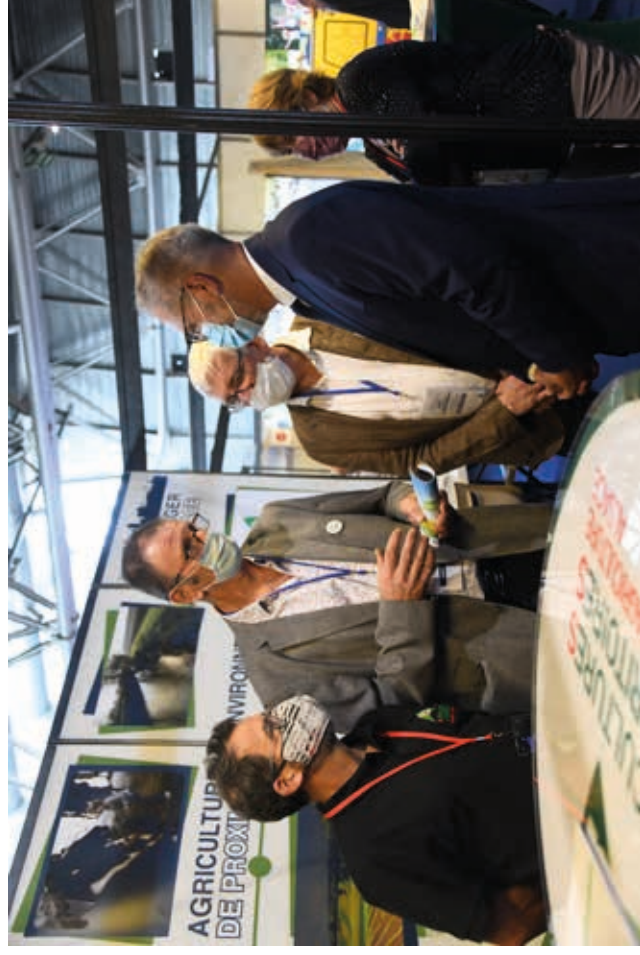


Ambition 4

UN TERRITOIRE D'ÉQUILIBRE ET DE COOPERATIONS

“

Pour une agglomération agile et consciente de la richesse de son éco-système, nous souhaitons fédérer les acteurs du territoire en accentuant demain les dynamiques de coopérations vis-à-vis des communes et des habitants, mais également vers des coopérations extra-territoriales. ”



Échanges avec la Chambre d'Agriculture Alsace. La démarche de coopération et de co-construction fait partie de l'ADN de notre agglomération

LES GRANDS ENJEUX PAR AMBITION

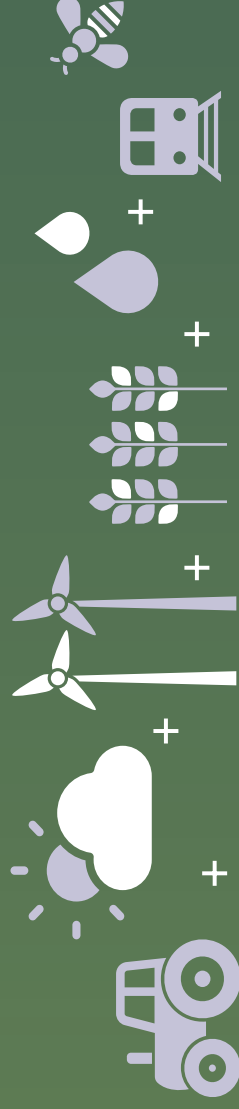
Ces quatre ambitions sont transverses et imbriquées entre elles naturellement.

Les enjeux qui sont présentés ci-après déclinent les ambitions et les priorités

de notre Projet de territoire : l'environnement, l'attractivité, la solidarité et les coopérations.

1. AMBITION 1

Un territoire de nouvelle donne
environnementale, énergétique
et écologique



1. AMBITION 1

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

CONTEXTE

m2A c'est avant tout :



- **38%** de surfaces agricoles dont **80%** de cultures annuelles ;
- **35%** de surfaces forestières et semi naturelles ;
- **26%** de surfaces artificialisées ;
- **1%** de surfaces en eau ;

- **22%** du territoire classé en Natura 2000 et **27%** en zone humide ;
- **74%** du territoire n'est pas urbanisé.



m2A, c'est près de 40% de surfaces agricoles

L'analyse des épisodes climatiques récents révèle un climat qui se modifie. Selon le scénario du GIEC à +1,5 °C entre 2030 et 2052, le climat évoluera avec pour conséquences des records de chaleur, une sécheresse et un manque d'eau, la perte d'écosystèmes et des pics de pollutions.

Notre agglomération dispose d'un atout majeur qui est son environnement naturel riche, à préserver. Les récents événements climatiques et les projections scientifiques mettent en évidence la nécessité et l'urgence de l'action publique locale pour préserver, transformer et adapter notre environnement, nos infrastructures et nos comportements. La nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique doit se faire avec et pour les habitants et les communes du territoire pour répondre à 9 enjeux identifiés.

LES 9 ENJEUX

1.1	Lutter contre le changement climatique et adapter nos politiques publiques	1.6	Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire
1.2	Développer et améliorer les mobilités adaptées aux défis de demain	1.7	Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale
1.3	Garantir sur tout le territoire, un accès à une eau de qualité élevée par une gestion sûre et durable de la ressource	1.8	Soutenir les communes dans la valorisation et l'usage de l'espace public avec une implication citoyenne
1.4	Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants	1.9	Améliorer la qualité de l'air sur notre territoire
1.5	Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité		

ENJEU 1.1

Lutter contre le changement climatique et adapter nos politiques publiques



Concrètement, les évolutions climatiques auront les impacts suivants sur notre territoire :

- Des événements pluvieux extrêmes, inondations et coulées de boue ;
- Des épisodes de sécheresse plus fréquents, fragilisant les écosystèmes et la biodiversité ;
- Une baisse de la quantité et de la qualité de la ressource en eau, avec un assèchement des sols ;
- Un inconfort thermique avec des îlots de chaleur urbains, cumulés à une augmentation de la pollution de l'air.

Nous souhaitons, pour lutter contre le changement climatique, donner une dimension forte à nos actions et aux documents de références de notre agglomération.



➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.1.1 - Finaliser et suivre le Plan Climat Air Energie Territorial

- Objectifs opérationnels*
- Finaliser le Plan Climat
 - Suivre le Plan Climat avec sa nouvelle plateforme
 - Elaborer un tableau de bord de la transition

1.1.2 - Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial

- Objectif opérationnel*
- Créer un fonds d'investissement : le Fond Climat Nouvelle Donne Environnementale (soutien aux communes)



ENJEU 1.2

Développer et améliorer les mobilités adaptées aux défis de demain



Les transports représentent **17%** de la consommation énergétique sur le territoire et **92%** de cette énergie provient du pétrole, **6%** des énergies renouvelables. La voiture individuelle est encore dominante : **81,7%** des foyers ont une voiture ou plus. Une marge de progression importante réside dans l'évolution de nos modalités de déplacement, et notre agglomération s'engage résolument dans cette transition.

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.2.1 – Renouveler la flotte avec des véhicules propres

Objectifs opérationnels

- Assurer le renouvellement de la flotte de véhicules
- Migrer vers une flotte de bus au biogaz et ouvrir une station publique

1.2.2 – Développer l'utilisation des transports en commun

Objectifs opérationnels

- Monter un atelier-projet sur la stratégie mobilité de m2A puis mettre à jour le plan de mobilité (ex PDU)
- Améliorer l'attractivité des lignes Chronos
- Améliorer l'accessibilité du réseau et faire évoluer le service Domibus
- Adapter les services de transport à la demande (TAD)
- Etudier voire réaliser des extensions de lignes de tramway
- Améliorer la qualité de service et l'exploitation des données (refonte du système d'aide à l'exploitation, comptages tram...)
- Réviser la stratégie de tarification Soléa

1.2.3 – Développer l'intermodalité Mobility as a service

Objectifs opérationnels

- Poursuivre le développement des services via le Compte Mobilité
- Échanger avec la Région sur la possibilité d'emprunter les TER avec des titres Soléa
- Améliorer la qualité du tram-train
- Développer les services interurbains et transfrontaliers
- Etudier l'aménagement de nouveaux parkings relais et/ou parkings gare
- Se positionner comme laboratoire européen des mobilités

1.2.4 – Développer les mobilités douces et partagées

Objectifs opérationnels

- Expérimenter le covoiturage domicile - travail
- Expérimenter les voitures en libre-service en périphérie
- Développer les aménagements cyclables sécurisés (10 km/an) et conforter leur entretien
- Développer la location de vélos électriques et les vélos en libre-service
- Mettre en place une « Cité du vélo » et créer un réseau des acteurs vélos de m2A
- Faire du « Défi vélo » un événement important du territoire
- Développer les plans de mobilité des entreprises et promouvoir les forfaits mobilité durable
- Mettre en place un réseau de bornes de recharge électriques

1.2.5 – Conforter m2A en tant que hub de transports international

Objectifs opérationnels

- Accompagner le développement de l'activité des ports de Mulhouse-Rhin
- Poursuivre notre action en vue du raccordement ferroviaire de l'EuroAirport
- Maintenir les relations avec l'EuroAirport
- Développer les capacités du fret ferroviaire
- Accompagner le développement de l'autoport

ENJEU 1.3

Garantir sur tout le territoire un accès à une eau de qualité élevée par une gestion sûre et durable de la ressource



La gestion de la ressource en eau est primordiale pour notre territoire : les évolutions climatiques à venir vont engendrer une baisse de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Pour garantir un accès à une eau de qualité, une collaboration à l'échelle de l'agglomération, la préservation de la ressource via des mesures de protection et d'adaptation de nos aménagements sont essentielles.



➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.3.1 – Définir et mettre en œuvre un schéma de gouvernance partagé de la ressource en eau

Objectifs opérationnels

- Rédiger un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable
- Faire converger la gestion du réseau en lien avec le transfert de la compétence eau

1.3.2 – Atteindre des critères élevés de qualité de l'eau

Objectif opérationnel

- Protéger les zones de captage

1.3.3 – Préserver la ressource en eau

Objectif opérationnel

- Augmenter la perméabilité des sols artificialisés
- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Renforcer la sécurité des approvisionnements

ENJEU 1.4

Développer et promouvoir une agriculture à faible impact environnemental pour tendre vers l'autonomie alimentaire et améliorer la santé des habitants



Les surfaces agricoles recouvrent 38% de notre territoire, 80% de ces surfaces produisant des cultures annuelles. Le développement d'une filière agricole endogène répond à de nombreux objectifs : sécurisation des besoins, amélioration des produits, sensibilisation à l'écologie et au développement durable.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.4.1 – Définir et adopter un projet pour une alimentation durable

Objectifs opérationnels

- Finaliser et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Travailler à une complémentarité des PAT Sud Alsace

1.4.2 – Accompagner l'émergence d'une agriculture durable

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une coopération intercommunale sur le secteur du bassin potassique
- Mettre en place une coopération intercommunale sur le secteur des Collines

1.4.3 – Promouvoir une restauration collective de qualité prônant l'éducation au goût

Objectif opérationnel

- Faire progresser la part des produits bio et locaux offerts dans les structures périscolaires

1.4.4 – Développer l'autonomie alimentaire du territoire

Objectifs opérationnels

- Aider à la structuration des filières
- Soutenir l'implantation de maraîchers et l'agriculture urbaine

ENJEU 1.5

Sanctuariser, valoriser et enrichir notre patrimoine local de biodiversité



Nous bénéficions d'une richesse naturelle importante : nous dénombons sur le territoire 2 100 espèces animales et 1 000 espèces floristiques.

La préservation de cette richesse constitue un enjeu pour les années à venir. En reconnaissant cette biodiversité, nous visons une sensibilisation accrue à la protection.

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.5.1 – Faire connaître et valoriser la biodiversité et l'environnement

Objectifs opérationnels

- Finaliser et faire vivre l'**Atlas de la Biodiversité**
- Intensifier la politique d'éducation à la nature et à l'environnement

1.5.2 – Consolider les refuges de biodiversité

Objectifs opérationnels

- Régénérer les poumons forestiers
- Protéger et renforcer les refuges de biodiversité (Haies, zones humides...)
- Soutenir les projets de végétalisation du tissu urbain (nature en ville)

1.5.3 – Intégrer la préservation des terres agricoles et des espaces naturels dans les outils d'aménagement du territoire

Objectifs opérationnels

- Intégrer la végétalisation et une trame verte intercommunale dans le PLUi Aménagement
- S'engager vers un objectif « Zéro artificialisation nette » Aménagement
- Intégrer les plans de conservation botanique et l'atlas de la biodiversité dans les documents d'urbanisme





Lézard des souches et hespérie de la Houque, 2 espèces de notre territoire, présentes dans notre Atlas de la Biodiversité

ENJEU 1.6

Tendre vers l'autonomie énergétique de notre territoire



La répartition des postes de consommation d'énergie et leur origine mettent en évidence la nécessaire transition énergétique pour le territoire, vers les filières plus durables et locales :

- L'habitat représente 20% de la consommation énergétique sur le territoire. 48% de cette énergie provient du gaz, 28% de l'électricité et 9% du bois.
 - Le secteur tertiaire représente 9% de la consommation énergétique sur le territoire. 26% de cette consommation provient du gaz, 59% de l'électricité.
 - Les transports représentent 17% de la consommation énergétique sur le territoire. 92% de cette énergie provient du pétrole, 6% des énergies renouvelables.
- Nous avons la chance de disposer sur notre territoire de ressources riches : hydraulique, solaire, biomasse... Autant de ressources que notre agglomération souhaite développer afin d'accroître notre autonomie énergétique.

Parc photovoltaïque au coeur du bassin potassique



➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.6.1 – Développer les énergies alternatives

Objectifs opérationnels

- Encourager l'implantation de **centrales photovoltaïques**
- Développer les filières biomasse énergie locales
- Explorer les potentiels et sources énergétiques émergentes (méthanisation, microcentrale hydroélectrique,...)
- Encourager les initiatives citoyennes, industrielles, agricoles ou autres

1.6.2 – Promouvoir la sobriété énergétique

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser pour favoriser la rénovation thermique
- Etablir une feuille de route de la rénovation énergétique de nos bâtiments
- Développer le réseau de chaleur pour récupérer la chaleur fatale produite sur notre territoire

ENJEU 1.7

Réduire la production de déchets et assurer la collecte pour une valorisation optimale



La gestion et la valorisation des déchets, dont la compétence est répartie entre le SIVOM et notre agglomération, doit évoluer pour tendre vers une diminution des déchets produits, mais également vers une diminution du coût environnemental de la collecte en elle-même.



➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.7.1 – Mettre en œuvre un nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Objectif opérationnel

- Elaborer un **nouveau programme volontariste de réduction des déchets**

1.7.2 – Assurer une collecte des déchets optimisée

Objectifs opérationnels

- Optimiser la collecte en régie et prestataire
- Améliorer le bilan carbone de la collecte (régie et prestataire)

ENJEU 1.8

Soutenir les communes dans la valorisation et l'usage de l'espace public avec une implication citoyenne



Le succès de notre action pour la nouvelle donne environnementale repose sur notre capacité à fédérer nos communes et nos citoyens dans cette démarche. Aussi, l'évolution de nos modes de fonctionnement et la sensibilisation de la population sont primordiales pour notre gestion à venir de l'espace public au sein de notre agglomération.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.8.1 – Adapter les moyens et les traitements liés à la propreté au besoin des communes

Objectifs opérationnels

- Consolider les objectifs du plan « Propreté » et en poursuivre son déploiement
- Evaluer le résultat auprès des communes
- Adapter les organisations pour garantir un haut niveau de qualité

1.8.2 – Rendre visible le service de l'agglomération à la population

Objectifs opérationnels

- Soutenir les initiatives citoyennes (clean up days, journée citoyenne,...)
- Communiquer pour sensibiliser, valoriser et promouvoir les métiers de la propreté de m2A
- Lutter contre les incivilités
- Améliorer l'échange d'informations avec les citoyens (mobiliers connectés, remontée et prise en charge des doléances...



ENJEU 1.9

Améliorer la qualité de l'air sur notre territoire



La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement, qui engendrent des coûts importants pour la société.

A l'heure actuelle, dans le cadre de la compétence relative à la qualité de l'air, nous gérons la mission « Gestion de la qualité de l'air » pour le compte des 39 communes qui la composent. Nous souhaitons poursuivre le déploiement des dispositifs visant, en accompagnement des mesures préfectorales, à atténuer les pics de pollution et limiter les émissions de polluants lors des épisodes de pollution.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

1.9.1 – Renforcer la surveillance de la qualité de l'air

Objectif opérationnel

- Expérimenter et déployer des systèmes de surveillance en complément d'ATMO Grand Est

1.9.2 – Mieux informer

Objectif opérationnel

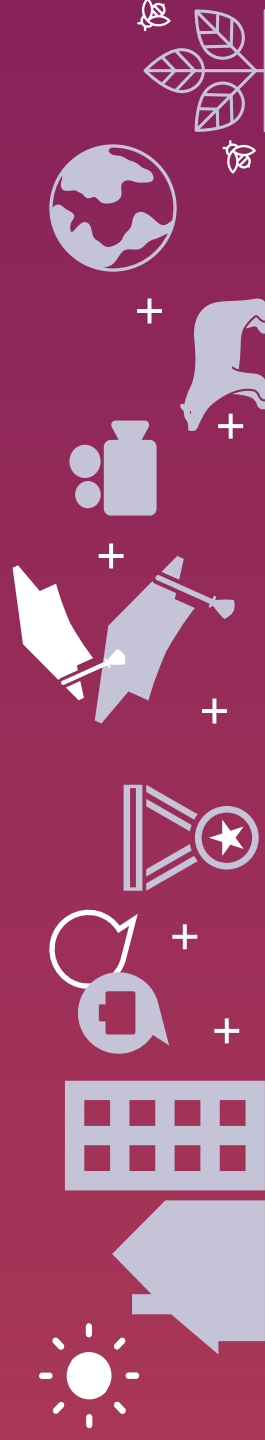
- Se doter d'outils de communication / sensibilisation



La qualité de l'air, une priorité pour la santé de nos 280 000 habitants

2. AMBITION 2

Un territoire d'accueil dynamique



2. AMBITION 2

Un territoire d'accueil dynamique



Salon « ADN Business » du 7 septembre 2021, symbole de la relance économique du territoire

Pour développer le capital humain, notre territoire dispose de nombreux atouts et particulièrement grâce à ses établissements d'enseignement supérieur. Le campus de l'Université Haute Alsace propose aux étudiants des formations nombreuses et qualifiantes autour de filières d'excellence. Les formations proposées font le lien avec l'économie locale (comme par exemple l'école de chimie). L'université est par ailleurs intégrée à des pôles de compétitivité dans les domaines textiles, de la mobilité ou de la santé. Au regard du potentiel de développement de notre territoire, une réflexion sur les nouvelles filières à promouvoir pour mieux adresser les enjeux de demain doit être réalisée ; ainsi que le développement de l'apprentissage pour répondre aux besoins de nos entreprises. La traduction de nos valeurs d'innovation et d'excellence y est alors primordiale.

Le tourisme et la culture contribuent au changement d'image, à l'attractivité et à la réinvention économique du territoire. Bien que ces secteurs aient été récemment fragilisés, ils peuvent s'appuyer sur des paysages et un patrimoine industriel importants. Notre territoire est traversé par une variété de voies d'eaux, parcouru de larges forêts, entre trois massifs montagneux. Son histoire industrielle marque tout le Sud Alsace ; ses musées techniques ont un rayonnement international. Notre agglomération peut être une terre d'expérience d'un patrimoine vivant.

Enfin, pour contribuer à l'attractivité du territoire, notre agglomération développe une stratégie de revalorisation et de développement des services publics, pour contribuer chaque jour à une meilleure qualité de vie des habitants sur le territoire. L'excellence sportive du territoire doit, dans ce cadre, être une locomotive pour promouvoir la pratique sportive et contribuer au rayonnement de l'agglomération. Pour ce faire, notre agglomération dispose de nombreux atouts tels que le Centre Sportif Régional d'Alsace.

CONTEXTE

Notre agglomération est caractérisée par un héritage industriel fort, sur lequel le territoire s'est appuyé pour se moderniser et développer les secteurs stratégiques tels que le numérique, la recherche, les réseaux de chaleur, la reconversion de sites.... Notre tissu industriel a souffert de la crise de 2008 : les branches industrielles telles que l'automobile manquent d'une dynamique forte et souffrent de la perte d'emplois.

Parallèlement, le secteur des services orientés vers les personnes et les services collectifs connaissent le phénomène inverse et la situation se révèle plus positive.

Malgré le manque de recul sur les impacts liés à la crise sanitaire, une attention particulière sera portée au soutien des secteurs économiques du territoire. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a fait diminuer le nombre d'emplois sur notre territoire jusqu'à son niveau d'avant reprise en 2015 (soit une baisse de 4 100 postes). L'hôtellerie-restauration, l'information et la communication, l'intérim et les activités immobilières sont les activités les plus impactées. Néanmoins, quelques signes de « reprise » apparaissent au second semestre 2020.

LES 7 ENJEUX

<p>2.1</p>	<p>Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement économique durable, novateur et performant</p>	<p>2.5</p>	<p>Développer une identité territoriale</p>
<p>2.2</p>	<p>Renforcer les liens entre l'emploi et la formation</p>	<p>2.6</p>	<p>Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres</p>
<p>2.3</p>	<p>Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation</p>	<p>2.7</p>	<p>Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive</p>
<p>2.4</p>	<p>Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires</p>		



Notre territoire dispose d'atouts majeurs pour son développement économique : un héritage industriel marqué (fonderie, chimie, textile, mécanique, ...), un tissu universitaire d'excellence, et de nombreuses initiatives privées créatives.

Pour construire notre action en faveur d'un développement économique durable, novateur et performant, nous nous appuyons sur nos réseaux et relations avec les entreprises, sur les passerelles à développer entre le monde universitaire et nos filières d'excellence, et sur nos ambitions en matière de nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique pour promouvoir les nouveaux modèles économiques émergents.

Par ailleurs, notre développement économique passe aussi par un rayonnement accru à l'échelle régionale et trinationale. Pour le rendre possible, nos priorités sont l'aménagement des infrastructures et équipements de transports, d'activités économiques et les reconversions de nos anciens sites industriels. Cela sera accompagné d'une stratégie de marketing économique et événementielle adaptée à nos ambitions.

ENJEU 2.1

Accompagner les écosystèmes, filières et initiatives pour un développement économique durable, novateur et performant

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.1.1 – Animer des réseaux et renforcer les relations avec les entreprises

Objectifs opérationnels

- Moderniser la Charte de la Commande Publique
- Mettre en place un Etat Prévisionnel de l'Achat Public (EPAP) et communiquer avec les fédérations et chambres consulaires
- Clarifier les procédures en fonction des seuils par la mise à jour de la nomenclature achats



Confitures Beyer à Pfstatt, un fleuron agroalimentaire du territoire

2.1.2 – Promouvoir une stratégie partagée Territoire-Université – Entreprises sur des filières clés de m2A

Objectifs opérationnels

- Accompagner le développement de « l'accélérateur Fonderie » qui permet la transformation numérique de l'industrie via le développement d'un espace d'exploration, de co-construction de solutions innovantes, et de formations, afin de répondre aux besoins des entreprises et de stimuler la création et la croissance de projets et de startups.
- Campus Industrie 4.0 (accélérateur fonderie et numérique Technocentre, REISA, KMØ)

- Accompagner la structuration d'un écosystème hydrogène sur le territoire de m2A (Energie, supply chain, industrie décarbonée)
- Blue Industries SA
- Assurer le développement d'un pôle matériaux assis sur ces filières historiques que sont la chimie, le textile et la mécanique
- Fibres, plasturgie, chimie, composite, etc.
- Accélérer le développement d'un pôle medtech sur le territoire de m2A et le sud Alsace associant le GRMSA, l'IPHT, Confarma, Firalis...
- Bioparc, Plateforme biosourcée, TCS (ex Adhésia), Cellprothera, ortho....
- Accompagner le développement et la transformation de la filière agroalimentaire vers l'industrie du futur, en renforçant ses liens avec le territoire
- Valfleuri, CAC, **Beyer**, Maurer Tempé, Invivo, Gustav Muller, Abtey,

2.1.3 - Structurer une stratégie de marketing économique valorisant notre positionnement tri national et Sud Alsace

Objectifs opérationnels

- Déployer cette stratégie dans le cadre d'actions de prospection et d'implantation d'entreprises (ASTI, Nextday visioN...)
- Accompagner les entreprises étrangères souhaitant s'implanter dans le territoire et réciproquement (Québec/Trois-Rivières...)

2.1.4 - Développer les économies émergentes : économie durable (ESS, économie circulaire, énergies renouvelables)

Objectifs opérationnels

- Faire le lien avec le PCAET (lien agriculture – territoire / urbain – rural)
- Ancrer territorialement l'économie durable et créer de nouveaux circuits/de nouvelles économies
- Animer le Réseau Territorial de l'ESS

2.1.5 - Mise en place de l'agence d'attractivité pour promouvoir le territoire

Objectif opérationnel

- Mettre en place une stratégie d'accueil des nouveaux arrivants (organisation partenariale, prospections clients, marketing/outils communication...)

2.1.6 - Optimiser et valoriser les infrastructures (aéroportuaires, fluviales, logistiques) en vue d'intensifier les échanges commerciaux avec les entreprises et accueillir des nouvelles activités

Objectifs opérationnels

- Développer la multi-modalité EuroAirport/ports/ferroviaires hub logistique européen
- Valoriser la présence de l'EuroAirport : Promotion des infrastructures du Sud Alsace dans le cadre de Territoire d'Industrie
- Accompagner les projets de développement et de modernisation des ports en lien avec les besoins des entreprises
- Terminal 3 zone logistique Ottmarsheim,
- Inclure les ports dans les écosystèmes du programme Blue Industries Sud Alsace (H2, smart grid)
- Affirmer la place des ports de Mulhouse-Rhin au sein du réseau européen des ports
- Soutenir la promotion des ports, mettre en place une politique de lobbying, projet interreg de digitalisation (gestion digitalisée du fret), positionnement chargeurs



2.1.7 - Accentuer les événements économiques contribuant au développement économique et au tourisme d'affaires

Objectif opérationnel

- Mettre en œuvre les conditions permettant les réalisations de différents salons (Salon Be 4.0, Rencontres d'affaires « ADN Business » donneurs d'ordre/prestataires, salon de la supply chain...).

2.1.8 - Contribuer au développement d'un environnement créatif et entrepreneurial

Objectifs opérationnels

- Créer un service dédié aux entreprises à la Maison du Territoire
- S'assurer de l'action de KMØ dans le développement d'un écosystème dédié à la transformation digitale de l'industrie
- Conforter la Technopôle en affirmant son rôle de soutien à la création d'entreprises technologiques, d'animation de proximité (clubs d'entreprises, économie circulaire), et de soutien à la stratégie d'attractivité en accueillant des start-up et des talents
- Assurer le développement du FabLab Technistub afin de proposer sur le territoire un tiers-lieu apportant une mixité afin de favoriser l'émergence d'idées dans le but de concevoir et de tester de nouveaux projets innovants
- Réorganiser le fonctionnement de TUBA en lien avec le Technopôle
- Permettre à SEMIA d'assurer un service d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes sur le territoire de m2A
- Développer des événements favorisant l'entrepreneuriat : start-up week-end, Ailes à Elles, Challenge Industrie Mulhouse...

2.1.9 - Aménager le quartier DMC

Objectifs opérationnels

- Définir l'ambition et organiser la gouvernance
- Poursuivre le travail de clarification des maîtrises foncières
- Dépolluer les espaces présentant des spots de pollution
- Engager une phase de travaux d'espaces publics à l'échelle du cœur de site

2.1.10 - Aménager le quartier Fonderie

Objectifs opérationnels

- Créer le quartier de l'industrie 4.0
- Assurer la liaison fonctionnelle et qualitative entre les rues Gay Lussac et Spoerry et redonner la place aux modes doux
- Diminuer le niveau de risque (gaz et cuve GNR)
- Commercialiser les bâtiments et le foncier dans une logique de production de valeur ajoutée économique
- Constituer un écosystème industrie du futur et numérique sur le site de La Fonderie (Technocentre, Technistub, KMØ ...)
- Développer les projets Énergies Renouvelables (géothermie, photovoltaïque stockage, smart grid, réseaux de chaleur)
- Réhabiliter le bâtiment 47 - TECHNOCENTRE- Quatrium
- Réhabiliter le bâtiment 74 - Technistub

2.1.11 - Elaborer une stratégie de mise en perspective du site de l'aérodrome Mulhouse/Habsheim

Objectif opérationnel

- Etudier la faisabilité d'une zone d'activité économique

2.1.12 - Reconvertir la plateforme d'Ottmarsheim

Objectif opérationnel

- Réaménager la plateforme de service et zone d'activité

2.1.13 - Accompagner le développement du grand site Stellantis

Objectif opérationnel

- Préparer (études environnementales et dossier DUP) l'aménagement du secteur du triangle multimodal

2.1.14 - Doter le territoire de sites de développement économiques diversifiés

Objectifs opérationnels

- Appuyer et construire le développement de sites industriels selon 3 axes : STELLANTIS, Chimie, Bande rhénane
- Stratégie globale : préparer le foncier aménagé de demain en veillant à une bonne couverture territoriale et en favorisant la requalification des friches économiques

2.1.15 - Accompagner l'implantation du Technocentre-Quatrium

Objectif opérationnel

- Contribuer à l'implantation et au développement des activités de Quatrium



ENJEU 2.2

Renforcer les liens entre l'emploi et la formation



Un tiers des habitants de l'agglomération n'a pas de formation spécifique et adaptée aux besoins du territoire, de plus comme à l'échelle nationale les problématiques de chômage sont présentes.

De la même manière qu'à l'échelle nationale, notre territoire est confronté à des problématiques liées au chômage. Nous organisons nos politiques publiques en matière de développement économique, de formation et d'enseignement supérieur de manière à accroître significativement les passerelles entre nos filières d'excellences, PME, TPE et les talents de notre territoire. Nous sommes aussi très attachés à l'apprentissage pour lequel nous avons signé une convention avec la chambre des métiers d'Alsace. Dans cette démarche, nous souhaitons pour faire face aux enjeux à venir de notre territoire développer les métiers de demain : numérique, industrie du futur, économie du futur

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.2.1 - Aider au recrutement des entreprises

Objectifs opérationnels

- Organiser des Forums pour l'emploi sur le territoire de m2A
- Animer le label Cité des Métiers
- Assurer le suivi et le bon déroulement de la Journée des carrières 4.0

2.2.2 - Anticiper les mutations économiques

Objectifs opérationnels

- Développer la démarche transverSAL
- Développer le site « Monmetierdemain »

2.2.3 - Développer l'emploi local

Objectif opérationnel

- Développer la plateforme RH TPE/PME

2.2.4 - Soutenir les actions d'insertion, formation sur le territoire

Objectifs opérationnels

- Veiller à la bonne coordination des structures d'insertion du territoire
- S'assurer du développement et de la continuité de la formation « Ligne numérique »
- Conforter le Statut d'organisme intermédiaire de gestion des fonds européens de la MEF et inscrire ainsi les actions du PLIE dans la durée

2.2.5 - Soutenir les structures de l'emploi

Objectifs opérationnels

- Pérenniser l'existence de l'École de la 2^e Chance, son label et la qualité de ses formations (norme AFNOR)
- Accompagner Sémaphore et Réagir dans leurs missions de suivi des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la formation ou à l'emploi
- Conforter le rôle de la MEF en intégrant le dispositif Cité de l'Emploi, dans la mise en œuvre d'actions de gestion territoriale des ressources humaines, de développement des compétences et de gestion des clauses sociales

2.2.6 - Développer un pôle de formation d'excellence innovant et professionnalisant

Objectifs opérationnels

- Soutenir le développement du Campus des Métiers et Qualification Industrie du Futur & Numérique
- Développer des formations via les fablab : Technistub (4 formations)
- Développer des formations disruptives UHA 4.0 Epitech, École 42.



ENJEU 2.3

Affirmer l'agglomération comme territoire d'enseignement supérieur et de formation

Le Learning Center de l'UHA



Pour proposer des formations d'excellence, nous consolidons nos actions en lien avec les établissements d'enseignements supérieur qui constituent des forces majeures de notre territoire.

Qu'il s'agisse d'investissements d'infrastructures et immobiliers, de développement de filières en lien avec notre économie locale, et de construction de partenariats nationaux et européens, notre objectif est de proposer une formation toujours plus innovante au service des besoins de notre territoires et de nos étudiants.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.3.1 - Soutenir l'UHA dans ses investissements d'infrastructures numériques et d'équipements scientifiques en relation avec la stratégie d'innovation de m2A

Objectifs opérationnels

- Favoriser le développement des programmes de recherche dans les secteurs clés de l'agglomération : matériaux, Numérique, IDF, Mobilités, énergie - Projets CPER en cours et à venir : Matériaux S3, Vertige, Neige S, GENI

2.3.2 - Participer aux investissements immobiliers de l'UHA pour renforcer l'attractivité du Campus. Développer un Campus tri national innovant dans ses lieux d'apprentissage, vitrine de la transition énergétique du territoire et ancré dans son bassin d'emploi

Objectif opérationnel

- Participer financièrement à l'investissement immobilier de l'UHA (CPER 2021/2027)

2.3.3 - Créer une stratégie partagée de développement supérieur et de la formation avec les forces vives du territoire qui conjugue les thématiques de l'économie, de l'emploi et de la formation

Objectif opérationnel

- Co-construire des projets nationaux européens et accompagner la stratégie de lobbying commun et de communication commune

2.3.4 - Développer des formations en adéquation avec notre territoire

Objectifs opérationnels

- Développer des formations médicales
- Développer des BUT (bachelors universitaires de technologie) pour accélérer l'insertion professionnelle

2.3.5 - Etendre les partenariats universitaires

Objectif opérationnel

- Assurer un partenariat dans le cadre de réseaux interuniversitaires : EUCOR, SRESRI, Troyes

ENJEU 2.4

Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires



Sanctuariser de manière opérationnelle nos ambitions en matière d'environnement et d'alimentation, cela passe par la mise en œuvre de nos documents cadres : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui est un outil stratégique intercommunal de mise en œuvre de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) qui devra évoluer vers une dimension intercommunale et partagée, et le Règlement Local de Publicité Intercommunal qui sera adopté pour adapter la réglementation en matière de publicité extérieure à notre territoire.



m2A, un territoire d'équilibre entre zones urbaines et rurales

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.4.1 - Assurer la mise en œuvre et le suivi du schéma de cohérence territoriale

Objectif opérationnel

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du SCOT

2.4.2 - Mettre en œuvre le plan local d'urbanisme intercommunal

Objectifs opérationnels

- Gérer les évolutions des PLU communaux
- Préparer et élaborer le PLUI

2.4.3 - Mettre en œuvre le règlement local de publicité intercommunal

Objectif opérationnel

- Finaliser la procédure d'élaboration du RLPI

ENJEU 2.5

Développer une identité territoriale



Notre ADN industriel, nos musées techniques d'exception, notre proximité avec Bâle (Suisse) et Fribourg (Allemagne), et la qualité de l'environnement qui entoure notre territoire (Route des vins d'Alsace, Route des vins du Pays de Bade, montagnes, thermes et châteaux...) contribuent à la qualité de vie sur notre territoire.

Notre objectif est de consolider nos actions (événementielles, touristiques, culturelles) afin de forger une identité territoriale forte et vertueuse pour notre développement. La création de l'agence d'attractivité est un projet emblématique de notre ambition : mettre en visibilité et fédérer les acteurs locaux et fidéliser les parties-prenantes de notre territoire.

➔ OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.5.1 - Faire du territoire un pôle muséal majeur

Objectifs opérationnels

- Mutualiser les moyens pour renforcer les missions de « conservation » pour les musées communautaires
- Réaliser les études stratégiques globales pour le développement culturel et touristique des musées d'intérêt communautaire
- Réaliser les études spécifiques pour certains musées (modèle économique, gouvernance...)
- Conforter le projet de développement de la zone touristique nord : Écomusée, Carreau Rodolphe, Parc du Petit Prince

2.5.2 - Améliorer les hébergements : Camping de l'III, Auberge de jeunesse, relations avec les hôteliers

Objectifs opérationnels

- Poursuivre la modernisation du Camping de l'III
- Elaborer une étude sur un nouveau projet à l'auberge de Jeunesse

2.5.3 - Renforcer l'attractivité touristique et les congrès du territoire

Objectifs opérationnels

- Mettre en œuvre le plan d'action de l'Office du tourisme et des Congrès
- Renforcer le dynamisme de promotion du territoire, en lien avec l'Agence d'attractivité
- Structurer le tourisme d'Affaires au niveau de l'Agence d'Attractivité / Bureau des Congrès
- Participer à la réalisation de l'échangeur de la Mertzau
- Assurer le suivi des travaux d'extension du Parc Expo

2.5.4 - Porter un projet partenarial de visibilité du Sud Alsace à l'occasion de la Landesgartenschau

Objectif opérationnel

- Soutenir les grands événements du territoire

2.5.5 - Créer une cellule d'accueil et de maintien des nouveaux talents

Objectif opérationnel

- Mettre en place une stratégie d'accueil des nouveaux arrivants (organisation partenariale, prospections clients, marketing/outils communication...)

2.5.6 - Créer le schéma de développement touristique

Objectifs opérationnels

- Définir le positionnement et les axes de développement touristique
- Réaliser le document cadre/ définition des cibles et d'un plan d'actions

2.5.7 - Créer une agence d'attractivité

Objectifs opérationnels

- Animer et coordonner l'écosystème de l'attractivité
- Fusionner les structures liées à l'attractivité touristique (OTC/MMSA)
- Optimiser et unifier la stratégie de marketing territorial
- Organiser un pool d'accueil type guichet unique à destination de tous les acteurs du territoire
- Renforcer l'implantation de tournages de cinéma sur le territoire et poursuivre la démarche Mulhouse Alsace Attractiv'



Le Carreau Rodolphe au cœur de la zone touristique nord

ENJEU 2.6

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres



Notre territoire dispose d'atouts touristiques majeurs que nous souhaitons développer et consolider parmi lesquels le Parc zoologique et botanique. Par ailleurs, nous souhaitons renforcer la position de Mulhouse comme terre de cinéma en développant une position pionnière et écoresponsable.

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.6.1 - Augmenter la notoriété et la fréquentation du Parc zoologique et botanique

Objectifs opérationnels

- Finaliser le projet de construction de la clinique vétérinaire
- Rénover les nouveaux espaces (Malgache et volière)
- Mobiliser des financements privés pour rénover le chalet pédagogique
- Développer une démarche offensive de développement commercial
- Réaliser et promouvoir la zone Afrique

2.6.2 - Renforcer la position de Mulhouse « Terre de cinéma » et d'accueil de tournages

Objectifs opérationnels

- Consolider le fonds de soutien aux productions
- Accélérer la position pionnière de Mulhouse comme terre de tournages écoresponsables
- Favoriser l'implantation sur le territoire de sous-traitants et fournisseurs professionnels
- Travailler à l'émergence d'une filière de formation en adéquation avec les attentes des équipes de tournage



Kara, 2^e ourson polaire né au parc zoologique et botanique de Mulhouse

ENJEU 2.7

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive



Nous souhaitons inciter au sport pour toutes et tous, et mettre à disposition de nos habitants des équipements et infrastructures sportives de pointe. Des liens forts apparaissent entre le sport du quotidien et le sport de haut niveau, c'est pourquoi nous souhaitons asseoir m2A comme destination de préparation pour les équipes sportives de haut niveau. Pour cela, nous disposons d'équipements majeurs, comme le Centre Sportif Régional d'Alsace (CSRA), et œuvrons pour la reconnaissance et l'attractivité de ces derniers à l'échelle nationale, notamment au travers de l'obtention du label Grand INSEP attribué aux centres de formation de haut niveau qui répondent aux exigences de la performance.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

2.7.1 - Asseoir m2A comme une destination de préparation pour les équipes sportives de haut niveau, en s'appuyant sur le référencement du territoire comme centre de préparation aux jeux (CPJ)

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une stratégie de communication et d'intelligence sportive adaptée pour attirer les fédérations nationales et internationales
- Développer des actions pour impliquer les habitants du territoire à la dynamique olympique Paris 2024

2.7.2 - Soutenir, inciter et faciliter les pratiques sportives adaptées à chacun

Objectifs opérationnels

- Communiquer sur les activités de l'institut médico-sportif sud Alsace (IMSSA) en faveur d'une pratique encadrée dans le respect de l'intégrité physique
- Orienter les différents publics vers une activité adaptée (séniors, enfants, loisirs, bien-être...)
- Optimiser la mise à disposition des équipements par une offre complémentaire et diversifiée sur le territoire

2.7.3 - Procéder à une radiographie du sport sur le territoire de m2A

Objectifs opérationnels

- Identifier les potentialités du territoire (clubs, équipes, expertises)
- Impulser une démarche de benchmarking sur les EPCI de même taille

2.7.4 - Arrêter une vision de l'excellence sportive sur le territoire

Objectifs opérationnels

- Définir des critères objectifs (clubs, sports collectifs, individuels, équipements, ...)
- Créer un organe de pilotage de l'excellence et de la performance sportive

2.7.5 - Renforcer le savoir nager et les animations aquatiques

Objectifs opérationnels

- Améliorer, accentuer et coordonner l'offre de service des écoles de natation proposées par m2A et les associations
- Augmenter le volume horaire d'enseignement pour les élémentaires et développer l'aisance aquatique pour les maternelles en lien avec l'éducation nationale
- Accroître l'offre des animations aquatiques à destination des adultes

3. AMBITION 3

Un territoire solidaire
au service de tous ses habitants



3. AMBITION 3

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

CONTEXTE

Le développement de l'action intercommunale dans notre bassin de vie est passé par l'affirmation d'une politique volontariste en matière de services à la population. Depuis plus de quinze ans, notre intercommunalité a ainsi choisi d'**intervenir aux côtés des communes en matière d'infrastructures périscolaires**, de structures de garde de jeunes enfants, de logements et d'équipements sportifs structurants.

Ces services à la population maillent aujourd'hui l'ensemble du territoire, l'agglomération concentrant par exemple un tiers des établissements d'accueil des jeunes enfants du département. Au quotidien, ce sont les agents publics de notre agglomération qui entretiennent le lien avec les usagers et qui déploient une action d'ampleur pour maintenir ces infrastructures publiques en état de fonctionner. Notre ambition en la matière est avant tout une ambition fondée sur le lien humain.

À l'avenir, nous souhaitons premièrement asseoir notre ambition en matière de service à la population. Notre communauté d'agglomération est singulière dans ce choix, d'autres structures ayant pris le parti de se concentrer sur les compétences obligatoires des intercommunalités. Nous sommes convaincus que conserver ces compétences est un parti pris qui sert notre démarche d'attractivité et qui contribue à mettre en œuvre sur notre territoire, au quotidien, le principe cardinal d'égalité.



Le périscolaire, une compétence forte de notre agglomération

Nous souhaitons deuxièmement faire prendre un virage à nos politiques des services à la population en les modernisant et les développant. Face aux mutations des modes de vie et de la famille, l'enjeu est d'offrir une réponse personnalisée, de qualité, et de plus en plus diversifiée aux citoyens du territoire. Nous devons pour cela adapter nos organisations pour les rendre plus réactives et plus territorialisées. Nous devons également mieux prendre en compte les dynamiques démographiques au sein de notre territoire pour anticiper les évolutions structurelles et adapter l'offre au besoin. Notre programmation d'investissement tout comme notre action de soutien à la création de logements se doit d'être suffisamment en avance.

Enfin, la qualité de service doit être une opportunité de relance pour le territoire : la rénovation de nos équipements offre des opportunités d'économie d'énergie de soutien à l'économie locale et de verdissement de nos politiques. Notre ambition est de faire des services à la population des laboratoires des politiques de proximité, ancrées dans le quotidien de nos concitoyens.

LES 4 ENJEUX

3.1	Conforter les services à la population en synergie avec les communes
3.2	Garantir une qualité de vie pour une équité territoriale
3.3	Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire
3.4	Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité

ENJEU 3.1

Conforter les services à la population en synergie avec les communes



Au-delà de nos compétences réglementaires, nous proposons dans une démarche volontariste, de nombreux services à la population pour une haute qualité de vie sur notre territoire (petite enfance, périscolaire, bibliobus...). Conscients des nouvelles attentes de nos citoyens, des nouveaux usages, et de l'importance de la notion de bassin de vie, nous souhaitons conforter ces actions, en synergie avec les communes, afin de proposer et délivrer un service public « sans couture ».

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1.1 - Conforter l'offre petite enfance

Objectifs opérationnels

- Proposer des solutions d'accueil de qualité aux familles en confortant l'offre d'accueil existante
- Développer les actions éducatives dans les sites (artistiques, sportives, citoyennes...)
- Promouvoir une restauration collective de qualité prônant l'éducation au goût

3.1.2 - Conforter l'offre périscolaire

Objectifs opérationnels

- Proposer des solutions d'accueil de qualité aux familles en confortant l'offre d'accueil existante
- Développer les actions éducatives dans les sites (artistiques, sportives, citoyennes...)
- Promouvoir une restauration collective de qualité prônant l'éducation au goût
- Asseoir la politique tarifaire

3.1.3 - Renforcer l'éducation à la citoyenneté

Objectif opérationnel

- Renforcer l'éducation citoyenne des enfants et les dispositifs de prévention dans les collèges de m2A

3.1.4 - Soutenir la parentalité

Objectif opérationnel

- Faire de la Maison des Parents un levier du soutien à la parentalité notamment dans le cadre de l'**Aventure citoyenne**

3.1.5 - Diversifier les offres du bibliobus

Objectif opérationnel

- Embarquer des intervenants artistiques (conteurs, illustrateurs...) sur les tournées

3.1.6 - Accompagner et favoriser l'épanouissement de nos aînés dans leurs lieux de vie

Objectifs opérationnels

- Favoriser le portage de repas, encourager le développement d'actions d'animation à destination du public en perte d'autonomie et soutenir l'innovation au service des seniors du territoire : contractualisation avec APAMAD
- Encourager le partage d'expérience, apporter un appui technique et favoriser la montée en expertise des communes : animation du groupe des élus communaux délégués aux personnes âgées
- Favoriser l'accès des seniors aux loisirs, à la culture et au sport : développement du dispositif communautaire de la carte PassTemps senior m2A

3.1.7 - Accompagner les politiques d'handicap et d'insertion

Objectif opérationnel

- Développer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes en insertion, en lien avec la CeA, collectivité compétente

3.1.8 - Elaborer la nouvelle STSPD de m2A

Objectifs opérationnels

- Réaliser un bilan de la STSPD 2017-2020
- Rédiger un diagnostic territorial de sécurité sur la base des statistiques de la délinquance et de l'analyse des faits enregistrés par les partenaires institutionnels, associatifs et autres organismes
- Mettre à jour le plan d'action
- Développer des actions d'accompagnement des communes dans le domaine de la prévention et de la sécurité

3.1.9 - Faciliter l'accès aux droits pour les habitants de m2A

Objectif opérationnel

- Valoriser les services de la Maison de la Justice et du Droit, en lien avec les structures spécialisées



L'Aventure citoyenne, des actions pédagogiques et intergénérationnelles pour 600 jeunes du territoire

ENJEU 3.2

Garantir une qualité de vie pour une équité territoriale



En complément des actions que notre agglomération réalise en direct pour améliorer la qualité de vie, nous souhaitons intervenir le plus en amont possible, par des actions de prévention, afin de faire évoluer les comportements des usagers.

Deux domaines nous apparaissent nécessaires d'accompagner intensément en matière de prévention :

- La prévention face aux risques liés aux addictions (drogue, alcool notamment), notamment auprès des plus jeunes
- La sécurité routière, qui demeure toujours un sujet d'actualités car trop de décès et accidents sont encore liés aux comportements de certains usagers. Protéger la vie et le vivre-ensemble sont des priorités absolues, nous nous engageons donc dans ces actions afin de renforcer la protection de tous et s'assurer que nos espaces soient les plus sûrs et conviviaux possibles.



Crash-test « Scooter contre voiture » organisé pour 500 collégiens du territoire, en partenariat avec la Préfecture du Haut-Rhin

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.2.1 – Participer aux actions de la sécurité routière

Objectif opérationnel

- Organiser des **actions de prévention et de sécurité routière** pour sensibiliser les usagers de la route

3.2.2 - Participer aux actions de prévention des addictions

Objectif opérationnel

- Animer et suivre l'action de prévention des risques alcool pour les jeunes de 12 à 18 ans (cocktail sans alcool)

ENJEU 3.3

Développer une offre de logement équilibrée sur l'ensemble du territoire



La qualité de vie sur notre territoire passe par la qualité du logement : ce dernier doit être accessible, de qualité et l'offre doit être répartie sur le territoire au regard des besoins.

Une grande partie de l'habitat du territoire ayant été construit après-guerre, la rénovation thermique des bâtiments et le renouvellement urbain constituent des enjeux majeurs de notre territoire. Cette dimension, également portée dans notre ambition de nouvelle donne environnementale, écologique et énergétique est d'autant plus importante face aux récentes fluctuations du prix de l'énergie qui risquent d'accroître la précarité énergétique de nos habitants.

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.3.1 - Assurer la production de logements neufs

Objectifs opérationnels

- Assurer la production de logement locatif social
- Veiller à une production équilibrée sur le territoire, en lien avec les communes et les bailleurs sociaux
- Mobiliser l'EPF

3.3.2 - Accroître la qualité du parc existant

Objectifs opérationnels

- Accélérer la rénovation énergétique du parc privé et social
- Accompagner le redressement des copropriétés en difficulté (Plans de sauvegarde(OPAH)
- Eradiquer l'habitat indigne (Permis de louer/Déclaration de louer)
- Assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

3.3.3 - Développer le renouvellement urbain

Objectifs opérationnels

- Conduire le process de renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération
- Veiller à la reconstitution du parc démoli (ensemble des bailleurs)
- Soutenir m2A Habitat à reconstituer son parc après démolition



Rénovation thermique des bâtiments et renouvellement urbain, des enjeux majeurs pour notre territoire

ENJEU 3.4

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements sportifs publics de haute qualité



Pour proposer des équipements sportifs publics de haute qualité, nous amorçons une réflexion globale et ambitieuse portant sur le recensement, la gestion patrimoniale, la maintenance et les investissements de ces derniers.

Notre objectif est de conforter notre stratégie en matière d'équipements sportifs publics, afin de permettre à tous l'activité sportive sur le territoire et de permettre de développer nos ambitions en matière de sport de haut niveau.

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.4.1 – Organiser et optimiser le patrimoine

Objectifs opérationnels

- Construire un système de gestion patrimonial global, harmonisé qui reflète la réalité de l'état de santé, sécuritaire et fonctionnel du patrimoine.
- Définir un plan de maintenance annuel des investissements avec recensement des actions à prioriser et à mener

3.4.2 - Définir et choisir les objectifs prioritaires et réglementaires pour conduire les actions à porter via une Programmation Pluriannuelle d'investissement maintenance ambitieuse

Objectifs opérationnels

- Améliorer la qualité d'usage des équipements, assurer la continuité de service et la disponibilité opérationnelle
- Actualiser, gérer, adapter la gestion patrimoniale par une évaluation et une appréciation construite au regard des capacités de la collectivité (moyens humains et financiers)
- Organiser et déployer un plan d'investissement visant à réduire de 40% les consommations énergétiques des bâtiments pour 2030 (1ère étape du décret tertiaire)

3.4.3 - Impulser l'excellence et la performance sportive dans nos équipements

Objectif opérationnel

- Favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux voire internationaux et de stages de préparation en association avec le mouvement sportif local

3.4.4 - Concrétiser le plan piscines

Objectifs opérationnels

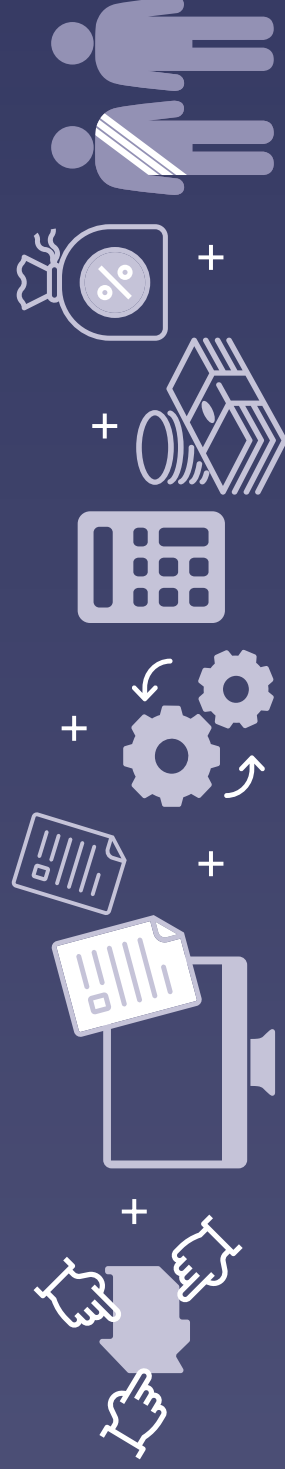
- Réorienter le plan piscine et engager une première phase
- Arrêter un calendrier opérationnel de démarrage des opérations



Cryothérapie à l'Institut Médico Sportif du Sud Alsace (IMSSA) au cœur du Centre Sportif Régional Alsace

4. AMBITION 4

Un territoire d'équilibre
et de coopération



4. AMBITION 4

Un territoire d'équilibre et de coopération

CONTEXTE

Constituer une agglomération au service de ses communes, c'est se montrer innovant au quotidien dans notre manière d'interagir avec l'ensemble des acteurs. C'est aussi être exemplaire dans nos modes de fonctionnement pour assurer un service public de qualité et efficient. Enfin, c'est surtout fédérer les acteurs du territoire et au-delà autour de notre projet pour un développement vertueux et basé sur la coopération ; comme le prévoit notre pacte de gouvernance.

Nous jouons un rôle moteur dans le **développement des relations et des coopérations extraterritoriales**, en impulsant une **véritable politique de coopération transfrontalière** et en étant partie prenante de nombreuses actions avec les pays voisins.

Notre empreinte territoriale est reconnue comme le soulignent les importants partenariats tissés avec la collectivité européenne d'Alsace (CeA) ou encore notre adhésion, dès sa création en avril 2021, à la Société anonyme d'économie mixte locale « Novarhéna », chargée du suivi du projet Post-Fessenheim.

En intra-territoire, la coopération se matérialise grâce à notre projet emblématique de Maison du territoire, mais également au travers de l'évolution de nos modes de fonctionnement. Nous proposons une conception des services publics basés sur une administration plus efficiente et une nouvelle culture managériale, en s'appuyant sur la transformation digitale de cette dernière et en confortant dans cet esprit notre appui aux communes. Enfin, pour élaborer nos actions de demain, nous mettons le citoyen au cœur des dispositifs de participation.



Rencontre tripartite mZA, Neuenburg am Rhein et CCI Alsace Eurométropole aux ports de Mulhouse-Rhin

LES 8 ENJEUX

4.1	Fédérer les acteurs locaux au sein d'une maison de territoire	4.5	Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux
4.2	Conforter une étendre un service d'appui aux communes	4.6	Elaborer le pacte fiscal et financier en lien avec le Projet de territoire
4.3	Développer les coopérations	4.7	Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement
4.4	Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le Projet de territoire	4.8	Faire vivre notre pacte de gouvernance

ENJEU 4.1

Fédérer les acteurs locaux au sein d'une Maison de Territoire

LA MAISON DU TERRITOIRE

Projet emblématique qui illustre notre ambition fédératrice, la Maison du Territoire, implantée à Sausheim, regroupera en un même lieu les acteurs économiques du territoire et les acteurs institutionnels.

Ce projet traduit notre volonté de mettre les services compétents et les locaux adaptés à disposition des entreprises et des acteurs publics afin de faciliter leur développement de manière durable en favorisant la transition écologique et l'insertion par l'activité économique des personnes éloignées de l'emploi.

➤ OBJECTIF STRATEGIQUE

4.1.1 – Faire de la Maison du Territoire, un lieu de travail collaboratif, de co construction, d'intelligence collective et de vie

Objectif opérationnel

- S'appuyer sur le Labo pour la mise en place des services dans la Maison du Territoire



ENJEU 4.2

Conforter et étendre un service d'appui aux communes



Nous jouons un rôle permanent de soutien et d'appui aux communes à travers :

- une assistance technique,
- une gestion des fonds de concours,
- une recherche active de subventions.

Notre agglomération s'engage à suivre au nom de toutes les communes membres, la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE). Pour encourager les projets environnementaux des communes, un fonds de soutien sera dédié aux initiatives émergentes.

La mutualisation et la collaboration entre m2A et les communes sont privilégiées grâce à la mise en place de services communs comme le management du risque numérique auquel 37 communes ont souscrit. Afin d'améliorer l'entraide et la coopération, de nouveaux services seront encore proposés grâce à l'engagement de la direction du développement intercommunal.

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.2.1 – Proposer de nouveaux services communs

Objectifs opérationnels

- Développer l'entraide et les coopérations entre communes (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, veille juridique vers les communes, groupement de commandes)
- Développer les rencontres métiers pour mettre en place des réseaux d'entraide entre professionnels
- Développer les formations des personnels communaux au sein de l'agglomération (Maison du Territoire) et créer une bourse à l'emploi propre à l'agglomération pour favoriser la mobilité
- Mettre en place un service commun des archives au sein de la Maison du Territoire

4.2.2 - Soutenir et accompagner les communes dans le processus de transition environnementale

Objectif opérationnel

- Créer un fonds d'investissement : Fonds Climat nouvelle donne environnementale



GIPP, Groupe d'intervention Polyvalent de la Propreté



Nous savons fédérer au-delà de nos frontières territoriales. Face à la complexification accrue des textes réglementaires et des obligations des intercommunalités, et dans un souci de coopération et de partage d'informations, notre agglomération a impulsé dès 2017 des rencontres informelles entre les présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du Sud Alsace. Depuis 2021, ces réunions se sont élargies à tous les EPCI du Haut-Rhin (16 au total) et sont inscrites dans notre Pacte de gouvernance.

Forts de notre position affirmée en Sud Alsace et en Europe, nous appartenons depuis sa création en 2012, au pôle métropolitain, qui regroupe plus de la moitié de la population alsacienne (Eurométropole de Strasbourg, Colmar Agglomération, Communauté d'agglomération de Haguenau, Saint-Louis Agglomération et Mulhouse Alsace Agglomération). Au sein de cette instance informelle, notre poids démographique et notre dynamisme constituent une force pour avancer ensemble et partager des projets qui dépassent les limites de notre territoire.

Nous développons les coopérations transfrontalières dans tous les domaines : l'économie (relations avec les chambres de commerces allemandes et suisses), la recherche (campus européen EUCOR), la culture (participation à la Landesgartenschau). Nous favorisons les partenariats transfrontaliers autour des dynamiques de transports ferroviaires, fluviales, aériennes et la promotion des mobilités douces.

ENJEU 4.3

Développer les coopérations

➤ OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.3.1 – Organiser les assises transfrontalières

Objectif opérationnel

- Permettre la rencontre d'élus du territoire franco-germano-suisse et d'experts des territoires frontaliers en organisant un forum d'échanges thématiques en lien avec l'avenir de la région métropolitaine du Rhin Supérieur

4.3.2 – Conforter le partenariat campus européen EUCOR

Objectif opérationnel

- Participer au déploiement du Campus européen EUCOR

4.3.3 – Conforter les relations avec les chambres de commerce (chambres consulaires) allemandes et suisses

Objectif opérationnel

- Développer des synergies entre les chambres consulaires des trois pays

4.3.4 – Participer à la Landesgartenschau

Objectifs opérationnels

- Renforcer l'attractivité du territoire
- Développer des relations de voisinage entre les acteurs de la société civile

4.3.5 – Obtenir des financements extérieurs

Objectifs opérationnels

- Optimiser la recherche et la perception de financements extérieurs dans le cadre de différents dispositifs existants
- Optimiser la gestion des fonds européens et intensifier la veille sur les appels à projets
- Mettre en œuvre et assurer le suivi d'une procédure centralisée des appels à projets

4.3.6 – Développer la coopération transfrontalière

Objectifs opérationnels

- S'impliquer dans le fonctionnement de l'Eurodistrict
- Assurer la promotion de l'apprentissage de la langue régionale et la promotion du patrimoine local
- Contribuer à l'action des Infobest Palmrain et Vögelgrun consistant à offrir une aide gratuite de proximité sur les questions transfrontalières des habitants du territoire en lien avec leur vie quotidienne

4.3.7 – Etendre et conforter les partenariats avec les intercommunalités

Objectif opérationnel

- Développer les partenariats avec les intercommunalités d'Alsace (rencontres avec les présidents des établissements publics de coopération intercommunale - EPCI du Sud Alsace, Pôle métropolitain d'Alsace...)



Région Grand Est

Département du Bas-Rhin

PETR Sélestat
Alsace Centrale

Sélestat

Département du Haut-Rhin

CC du Pays de Ribeauvillé

Colmar
Agglomération

CC de la Vallée de Kayserberg

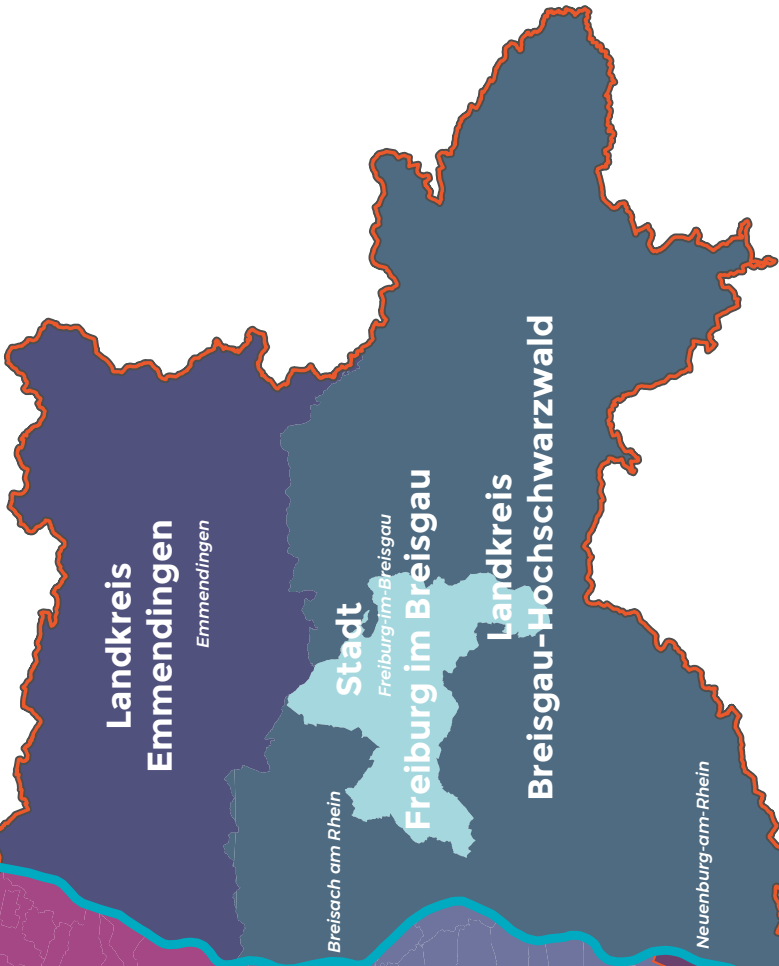
CC de la Vallée de Munster

PETR du Pays Rhin - Vignoble Grand Ballon

Cuebwiller

Département du Haut-Rhin

Mulhouse
Agglomération




Legend:

- Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace
- Communes
- EPCI regroupés en PETR
- Autres EPCI
- PETR

Agglomérations

Villes





Convaincus que nous sommes avant tout au service des usagers, nous accordons une place importante au citoyen à travers notre conseil de développement et souhaitons remettre le citoyen au cœur des dispositifs de participation en suscitant l'envie de s'engager et en valorisant davantage nos actions quotidiennes. Le conseil de développement entend tester une forme plus avancée de démocratie citoyenne sur le territoire de m2A : la saisine du conseil de développement par les citoyens.

De nouvelles pistes de saisines citoyennes sont à l'étude pour accroître encore le champ d'intervention des citoyens et redonner du sens à l'action publique. L'idée est de reconnecter les citoyens aux décisions prises par les élus et d'entendre la voix de celles et ceux qui s'engagent au sein des instances participatives.

Par ailleurs, l'évolution de nos modes de fonctionnement se matérialise avec l'impulsion d'une nouvelle culture managériale basée sur une formation accrue au numérique, une évolution des pratiques managériales et la méthode « design de services » qui permet une conception de service centrée sur les usagers. Dans ce cadre, la Maison du Territoire sera un outil de promotion de la formation (nouvelles méthodes de travail, nouveaux outils, école du management, valorisation des compétences) avec pour objectif, l'amélioration des conditions de travail de toute la collectivité. Elle sera un moyen de fédérer les acteurs locaux autour de projets collaboratifs valorisant l'innovation et la co-construction et concourant ainsi à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire.

ENJEU 4.4

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire



Assemblée plénière du Conseil de développement

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.4.1 - Remettre le citoyen au cœur des dispositifs de participation

Objectifs opérationnels

- Développer une culture de la concertation : pour chaque projet systématiser la question de la participation citoyenne (saisine du **Conseil de Développement**, mise en place d'un conseil participatif ad hoc, etc) et prévoir un retour vers les contributeurs (valorisation de la participation, communication, etc)
- Généraliser la journée citoyenne à l'ensemble des communes qui le souhaitent et les accompagner dans la démarche
- Mettre en place une saisine citoyenne du conseil de développement
- Amplifier la mise en place des débats publics (forum, table ronde) et intensifier l'usage des outils numériques (questionnaire en ligne, évaluation)

4.4.2 – Former pour acquérir une culture numérique commune

Objectifs opérationnels

- Mettre en place une formation pour les outils clés à destination des nouveaux arrivants
- Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour développer la culture et les compétences numériques des managers, des élus et de tous les utilisateurs du système d'information
- Mettre en place des actions visant à réduire la fracture numérique des agents
- Mettre en place des actions de formations pour une maîtrise homogène des outils bureautiques pour les assistantes de direction
- Mettre en place des formations aux outils numériques pour mieux appréhender le travail à distance
- Mettre en place des parcours de formation numérique pour la médiation numérique pour les agents en lien avec les usagers en fracture numérique

4.4.3 - Développer des outils et méthodes de travail communs et transversaux

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des outils d'aide à la décision et de gestion :
 - domaine recettes / dépenses
 - domaine RH
- Apporter un appui méthodologique aux élus communautaires et à la direction générale pour la formalisation et suivi du projet de territoire 2020-2030
- Piloter les missions d'organisation

4.4.4 - Développer une culture commune de management

Objectifs opérationnels

- Organiser des « temps forts » : conf/cadres, conférences / débats,...
- Mettre en œuvre des actions de formations spécifiques déclinées pour l'ensemble des managers : ex formation à l'entretien professionnel annuel
- Organiser des temps d'échanges et de co-développement: formations, ateliers thématiques, ateliers de co-développement, petits déjeuners, ...
- Mettre en place une école de management

4.4.5 - Développer une communication interne fédératrice, au service du bien-être au travail

Objectifs opérationnels

- Favoriser les échanges entre agents et leur implication grâce à des actions transversales fédératrices, en y associant les élus
- Valoriser et faire connaître les compétences et talents de chacun
- Moderniser et adapter les outils de communication interne pour rendre plus accessible et agile l'information à tous les agents, et accompagner le déploiement de la culture numérique interne
- Diffuser et animer les bonnes pratiques de travail, en soutien aux services pilotes (gestion des emails, des réunions, éco-gestes, culture numérique, mobilité interne, accueil nouveaux embauchés, communication aux managers...)



4.4.6 - Développer une culture « design de service » et innovation centrée sur les usagers et les services de demain

Objectifs opérationnels

- Accompagner les services sur leurs projets, de façon ponctuelle ou tout au long du projet sur sollicitation.
- Favoriser le développement de cette culture dans l'aménagement de la Maison du territoire (design d'espace : usages et fonctionnalités)

4.4.7 - Optimiser la gestion du courrier via la numérisation

Objectif opérationnel

- Développer le logiciel ELISE



Le numérique a bouleversé nos habitudes et a créé de nouveaux usages et nouvelles attentes. Notre projet de territoire s'inscrit naturellement dans cette dynamique, tout en veillant au fait que le numérique ne laisse personne de côté (les « éloignés » du numérique).

Le projet de numérisation des services rendus à la population sera mis en œuvre dans un souci d'harmonisation, de simplification d'accès et d'amélioration du service rendu. La plateforme e-services a ainsi vocation à offrir un bouquet étendu de services en ligne (inscription scolaire, urbanisme, carte Pass'Temps sénior...). La réduction de la fracture numérique sera une priorité pour garantir à tous un égal accès au service public. Le déploiement de la fibre optique et de la couverture mobile sera finalisé sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, nous souhaitons accompagner la transformation numérique de notre administration. Les nouvelles technologies, la dématérialisation, la digitalisation sont désormais incontournables pour être efficaces et efficaces au quotidien. Nous nous engageons à développer les outils numériques et à valoriser leurs avantages, en accompagnant les personnels et ceux des communes. Il s'agit donc d'acquiescer au sein de l'administration une culture numérique commune et de la diffuser largement (agents des communes notamment).

ENJEU 4.5

Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux



Plateforme e-services

7 OBJECTIFS STRATEGIQUES

4.5.1 - Développer la plateforme e-services pour proposer un bouquet de services en ligne

Objectif opérationnel

- **Intégrer** les nouveaux services sur la plateforme territoriale : élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pluriannuel

4.5.2 - Développer le système d'information géographique

Objectif opérationnel

- Créer un Plan de Corps de Rues Simplifiés (PCRS)

ENJEU 4.6

Élaborer le pacte fiscal et financier en lien avec le projet de territoire



Véritable bras armé du Projet de territoire, le Pacte Fiscal et Financier représente une opportunité pour consolider les compétences de notre agglomération. Il permet, au travers d'une photographie détaillée de la situation financière et fiscale, d'objectiver la réalité de chaque commune membre et son poids au sein de mZA, de juger l'ambition actuelle et d'identifier les évolutions à apporter pour l'avenir. Pour le réaliser, un diagnostic global permettra d'étudier les relations entre commune et communauté en concertation avec les élus.



➤ OBJECTIF STRATEGIQUE

4.6.1 - Réaliser un diagnostic financier et fiscal

Objectifs opérationnels

- Disposer d'une cartographie financière dynamique et analytique du territoire qui fasse consensus.
- Mener une réflexion sur l'évolution des outils de solidarité financière communautaire

ENJEU 4.7

Se donner les moyens de nos ambitions par un budget élaboré au service de notre investissement



L'efficience et l'exemplarité de notre collectivité sont conditionnées par notre capacité à investir durablement et de manière raisonnée. Cela se traduit par la mise en œuvre d'un pacte fiscal et financier adapté aux ambitions de notre projet de territoire et aux priorités fixées. Il s'agit de maintenir un haut niveau d'investissement pour notre collectivité tout en maintenant notre capacité de désendettement inférieure à 12 ans. Le plan pluriannuel d'investissement devra traduire nos engagements. Cette posture budgétaire est d'autant plus importante qu'elle s'inscrit dans un contexte d'incertitude liée à la crise sanitaire et aux impacts qu'elle a eu sur l'ensemble du monde économique.

➤ OBJECTIF STRATEGIQUE

4.7.1 – Maintenir la capacité de désendettement en-deçà de 12 ans

Objectifs opérationnels

- Examiner le niveau de rigidité des charges et les leviers d'actions
- Dégager des pistes d'économies et de revalorisation tarifaire
- Identifier les leviers disponibles en matière de fiscalité
- Calibrer le Plan Pluriannuel d'Investissement



Donnons-nous collectivement les moyens de nos ambitions et faisons de notre agglomération le territoire de tous les possibles

ENJEU 4.8

Faire vivre notre pacte de gouvernance



Après consultation de l'ensemble des communes membres, le conseil d'agglomération de Mulhouse Alsace Agglomération, a officiellement approuvé le 15 mars 2021 son pacte de gouvernance, comme le permet le code général des collectivités territoriales (article L5211-11-2). Ce document synthétise la manière dont les élus locaux se sont accordés sur le fonctionnement quotidien de leur établissement public de coopération intercommunale.

Notre pacte de gouvernance s'articule autour de 4 parties :

- La première partie définit le rôle spécifique de tous les élus : président, vice-présidents, conseillers communautaires délégués et conseillers communautaires. Elle présente le rôle de chaque assemblée : le conseil communautaire et le bureau communautaire.
- La deuxième partie met en valeur la place centrale des maires et des communes dans le processus décisionnel, en insistant sur les valeurs essentielles que sont la transparence et la représentativité des communes ainsi que le devoir d'information réciproque. Il est ainsi question du rôle politique central joué par la conférence des maires et par les trois conférences territoriales des maires. Le rôle de toutes les instances de co-construction, de débat et d'information est explicité : les ateliers-projets, les commissions élargies, le forum m2A, les assises territoriales, les rencontres des conseils municipaux et la collégiale des directeurs généraux de service (DGS). Un point particulier est fait sur la coordination permanente entre m2A et la ville de Mulhouse, à travers notamment la mutualisation historique de certains services. Cette histoire commune a conduit à un mode de gouvernance politique spécifique dans lequel le Président de m2A et le Maire de Mulhouse, leurs Vice-Présidents et Adjoints se rencontrent régulièrement avec leurs DGS respectifs sur les sujets croisés.

- La troisième partie est entièrement consacrée au développement des coopérations entre m2A et les communes (groupements de commandes, mutualisation...) et aux actions de formation conduites en lien avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Une charte de gouvernance sur le PLUi est également intégrée afin de placer les communes au cœur du dispositif partenarial.
- La quatrième partie met en lumière l'importance de l'ouverture de l'Agglomération sur son environnement, ses partenaires institutionnels et économiques, mais aussi la société civile. Partenaires et citoyens qui œuvrent aux côtés de m2A préparent la prise de décision des instances de gouvernance et contribuent à la poursuite et au développement de la démocratie participative. Ils sont notamment réunis dans un Conseil de Développement et au sein de Conseils participatifs en fonction des thématiques.

Faire vivre notre pacte de gouvernance, c'est s'assurer du bon fonctionnement permanent des instances et de l'engagement quotidien de tous les acteurs dans le respect du rôle de chacun et dans la proximité souhaitée avec le territoire. Notre pacte de gouvernance constitue l'outil pour avancer et réaliser ensemble les projets. La régularité, la fréquence des instances mais aussi la qualité et l'importance des échanges et des avis rendus permettront d'évaluer avec clarté la résonance du pacte de gouvernance dans la réalisation du projet de territoire.

Légendes de la page 107

- Instances d'impulsion et d'orientation
- Instances institutionnelles de m2A
- Instances et rencontres ouvertes aux élus communautaires et municipaux, aux membres du Conseil de développement et aux partenaires extérieurs

Co-construire un projet
ou une politique

GROUPES DE TRAVAIL
MOBILISABLES :

- ATELIERS-PROJETS
- COMITÉ DE PILOTAGE
- CONSEILS PARTICIPATIFS
- COLLÉGIALE DES DGS

autant que nécessaire

COMMISSIONS THÉMATIQUES

Vice-Président(e)/Conseillers/Communaux Délégués/Services

1 x / mois

COMMISSIONS THÉMATIQUES ÉLARGIES

aux élus communaux, élus municipaux, partenaires et Conseil de Développement

1 x / trimestre - si nécessaire

RÉUNION DE COORDINATION

avec la ville de Mulhouse

Président/Maires/DGS/VP et adjoints selon sujets

1 x / mois

RÉUNION DE DIRECTION

Président/Vice-Présidents/Direction générale

1 x / 15 jours

INFORMATION / APPROPRIATION

par les élus communaux, municipaux, les partenaires, les partenaires, la société civile...

ASSISES TERRITORIALES

1 x / an

FORUM

1 x / trimestre

RENCONTRES avec les CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES

RENCONTRES avec le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

CONFÉRENCES DES MAIRES

Président/Maires/Vice-Présidents

Direction générale/Référent(s) technique(s)

Plénières en présentiel

Territoriales en visio

1 x / 15 jours

BUREAU

1 x / mois

OU

selon l'instance compétente

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

1 x / 2 mois

CO-CONSTRUCTION

Proposition d'orientations
Élaboration des délibérations

Partager les réflexions en cours et créer une dynamique intercommunale

VALIDATION

Validation des délibérations
Arbitrage des orientations
Validation des groupes de travail

DÉCISION

Débats
Validation des projets stratégiques
Échanges entre communes

IV. ET APRÈS ?

LE PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL POUR LE DÉPLOIEMENT ET L'ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Deux instances sont dédiées au pilotage stratégique et opérationnel pour le déploiement du Projet de territoire :

- **La réunion de Direction dédiée au pilotage du projet de territoire** : se réunit deux fois par an durant les trois premières années qui suivent la publication du Projet de territoire, puis une fois par an. Elle est présidée par le Président et animée par le 1^{er} VP. L'ensemble des Vice-Présidents y assiste.

Elle définit et valide les orientations politiques et stratégiques ainsi que les priorités de la collectivité.

Elle s'assure de l'articulation entre le Projet de territoire et les priorités de chaque délégation et prépare les instances budgétaires.

- **Les Comités de Coordination (CODC élargi au 1^{er} VP)** : se réunit tous les six mois en amont de la réunion de Direction. Ils veillent à l'alignement des projets avec les orientations politiques et stratégiques, réalisent des revues de programme pour contrôler l'état d'avancement des projets et arbitrent les priorités (nouvelles demandes, arrêts de projets...).

Pour appuyer ces instances, des ressources seront mobilisées tout au long du déploiement du Projet de territoire au sein de l'agglomération (suivi du portefeuille de projet, recueil et qualification des demandes), regroupées au sein du « Bureau des projets ».



V. ANNEXE : LE PLAN D'ACTION OPERATIONNEL POUR LE DEPLOIEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE

Liste globale des actions opérationnelles du Projet de territoire

Fiches actions sur demande par mail auprès de la Direction du Pilotage de la Performance de m2A :

projet.territoire.m2A@mulhouse-alsace.fr

Ambition 1

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique

1.1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ADAPTER NOS POLITIQUES PUBLIQUES

1.1.1 FINALISER ET SUIVRE LE PLAN CLIMAT AIR

ENERGIE TERRITORIAL

- 1.1.1.1 Finaliser le Plan Climat
- 1.1.1.2 Suivre le Plan Climat avec sa nouvelle plateforme
- 1.1.1.3 Elaborer un tableau de bord de la transition

1.1.2 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

- 1.1.2.1 Créer un fonds d'investissement : le Fonds Climat nouvelle donne environnementale (soutien aux communes)

1.2 DEVELOPPER ET AMELIORER LES MOBILITES ADAPTEES AUX DEFIS DE DEMAIN

1.2.1 RENOUVELER LA FLOTTE AVEC DES VEHICULES PROPRES

- 1.2.1.1 Assurer le verdissement de la flotte de véhicules
- 1.2.1.2 Migrer vers une flotte de bus au biogaz et ouvrir une station publique

1.2.2 DEVELOPPER L'UTILISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

- 1.2.2.1 Monter un Atelier-projet sur la stratégie mobilité de m2A puis mettre à jour le Plan de mobilité (ex PDU)
- 1.2.2.2 Améliorer l'attractivité des lignes Chronos

- 1.2.2.3 Améliorer l'accessibilité du réseau et faire évoluer le service Domibus

- 1.2.2.4 Adapter les services de transport à la demande (TAD)

- 1.2.2.5 Etudier voire réaliser des extensions de lignes de tramway

- 1.2.2.6 Améliorer la qualité de service et l'exploitation des données (refonte SAE, comptages tram...)

- 1.2.2.7 Réviser la stratégie de tarification Soléa

1.2.3 «DEVELOPPER L'INTERMODALITE

MOBILITY AS A SERVICE»

- 1.2.3.1 Poursuivre le développement des services via le Compte Mobilité

- 1.2.3.2 Échanger avec la Région la possibilité d'emprunter les TER avec des titres Soléa

- 1.2.3.3 Améliorer la qualité du tram-train

- 1.2.3.4 Développer les services interurbains et transfrontaliers

- 1.2.3.5 Etudier l'aménagement de nouveaux parkings relais et/ou parkings gare

- 1.2.3.6 Se positionner comme laboratoire européen des mobilités

1.2.4 DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES

- 1.2.4.1 Expérimenter le covoiturage domicile - travail
- 1.2.4.2 Expérimenter les voitures en libre-service en périphérie

- 1.2.4.3 Développer les aménagements cyclables sécurisés (10 km/an) et conforter leur entretien

- 1.2.4.4 Développer la location de vélos électriques et les vélos en libre-service

- 1.2.4.5 Mettre en place une «Cité du vélo» et créer un réseau des acteurs vélos de m2A

- 1.2.4.6 Faire du «Défi vélo» un événement important du territoire

- 1.2.4.7 Développer les plans de mobilité des entreprises et promouvoir les forfaits mobilité durable

- 1.2.4.8 Mettre en place un réseau de bornes de recharge électriques

1.2.5 CONFORTER m2A EN TANT QUE HUB

DE TRANSPORTS INTERNATIONAL

- 1.2.5.1 Accompagner le développement de l'activité des ports de Mulhouse-Rhin

- 1.2.5.2 Poursuivre notre action en vue du raccordement ferroviaire de l'Euro Airport

- 1.2.5.3 Maintenir les relations avec l'Euro Airport

- 1.2.5.4 Développer les capacités du fret ferroviaire

- 1.2.5.5 Accompagner le développement de l'autoport

1.3 GARANTIR SUR TOUT LE TERRITOIRE, UN ACCÈS À UNE EAU DE QUALITÉ ÉLEVÉE PAR UNE GESTION SÛRE ET DURABLE DE LA RESSOURCE

1.3.1 DÉFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHÉMA DE GOUVERNANCE PARTAGÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

- 1.3.1.1 Rédiger un schéma directeur d'alimentation en eau potable

- 1.3.1.2 Faire converger la gestion du réseau en lien avec le transfert de la compétence eau

1.3.2 ATTEINDRE DES CRITÈRES ÉLEVÉS DE QUALITÉ DE L'EAU

- 1.3.2.1 Protéger les zones de captage

1.3.3 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

- 1.3.3.1 Augmenter la perméabilité des sols artificialisés

- 1.3.3.2 Améliorer la gestion des eaux pluviales

- 1.3.3.3 Renforcer la sécurité des approvisionnements

1.4 DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL POUR TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE ET AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS

1.4.1 DÉFINIR ET ADOPTER UN PROJET POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

- 1.4.1.1 Finaliser et mettre en œuvre le PAT
- 1.4.1.2 Travailler à une complémentarité des PAT Sud Alsace

1.4.2 ACCOMPAGNER L'ÉMERGENCE D'UNE AGRICULTURE DURABLE

- 1.4.2.1 Mettre en place une coopération intercommunale sur le secteur du bassin potassique
- 1.4.2.2 Mettre en place une coopération intercommunale sur le secteur des collines

1.4.3 PROMOUVOIR UNE RESTAURATION COLLECTIVE DE QUALITÉ PRONANT L'ÉDUCATION AU GOUT

- 1.4.3.1 Faire progresser la part des produits bio et locaux offerts dans les structures périscolaires

1.4.4 DÉVELOPPER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU TERRITOIRE

- 1.4.4.1 Aider à la structuration des filières
- 1.4.4.2 Soutenir l'implantation de maraichers et l'agriculture urbaine

1.5 SANCTUARISER, VALORISER ET ENRICHIR NOTRE PATRIMOINE LOCAL DE BIODIVERSITÉ

1.5.1 FAIRE CONNAÎTRE ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

- 1.5.1.1 Finaliser et faire vivre l'Atlas de Biodiversité
- 1.5.1.2 Intensifier la politique d'éducation à la nature et à l'environnement

1.5.2 CONSOLIDER LES REFUGES DE BIODIVERSITÉ

- 1.5.2.1 Régénérer les poumons forestiers
- 1.5.2.2 Protéger et renforcer les refuges de biodiversité (Haies, zones humides...)
- 1.5.2.3 Soutenir les projets de végétalisation du tissu urbain (nature en ville)

1.5.3 INTÉGRER LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES ET DES ESPACES NATURELS DANS LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 1.5.3.1 Intégrer la végétalisation et une trame verte intercommunale dans le PLUj Aménagement
- 1.5.3.2 S'engager vers un objectif «Zéro artificialisation nette » Aménagement
- 1.5.3.3 Intégrer les plans de conservation botanique et l'atlas de la biodiversité dans les documents d'urbanisme

1.6 TENDRE VERS L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DE NOTRE TERRITOIRE

1.6.1 DÉVELOPPER LES ÉNERGIES ALTERNATIVES

- 1.6.1.1 Encourager l'implantation de centrales photovoltaïques
- 1.6.1.2 Développer les filières biomasse énergie locales
- 1.6.1.3 Explorer les potentiels et sources énergétiques émergentes (méthanisation, microcentrale hydroélectrique...)
- 1.6.1.4 Encourager les initiatives citoyennes, industrielles, agricoles ou autres

1.6.2 PROMOUVOIR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

- 1.6.2.1 Sensibiliser pour favoriser la rénovation thermique
- 1.6.2.2 Etablir une feuille de route de la rénovation énergétique de nos bâtiments m2A
- 1.6.2.3 Développer le réseau de chaleur pour récupérer la chaleur fatale produite sur notre territoire

1.7 RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET ASSURER LA COLLECTE POUR UNE VALORISATION OPTIMALE

1.7.1 METTRE EN ŒUVRE UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- 1.7.1.1 Elaborer un nouveau programme volontariste de réduction des déchets

1.7.2 ASSURER UNE COLLECTE DES DÉCHETS OPTIMISÉE

- 1.7.2.1 Optimiser la collecte en régie et prestataire
- 1.7.2.2 Améliorer le bilan carbone de la collecte (régie et prestataire)

1.8 SOUTENIR LES COMMUNES DANS LA VALORISATION ET L'USAGE DE L'ESPACE PUBLIC AVEC UNE IMPLICATION CITOYENNE

1.8.1 ADAPTER LES MOYENS ET LES TRAITEMENTS LIÉS À LA PROPRETÉ, AU BESOIN DES COMMUNES

- 1.8.1.1 Consolider les objectifs du plan « Propreté » et en poursuivre son déploiement
- 1.8.1.2 Evaluer le résultat auprès des communes
- 1.8.1.3 Adapter les organisations pour garantir un haut niveau de qualité

1.8.2 RENDRE VISIBLE LE SERVICE DE L'AGGLOMÉRATION À LA POPULATION

- 1.8.2.1 Soutenir les initiatives citoyennes (clean up days, Journée citoyenne...)
- 1.8.2.2 Communiquer pour sensibiliser, valoriser et promouvoir les métiers de la propreté de m2A
- 1.8.2.3 Lutter contre les incivilités
- 1.8.2.4 Améliorer l'échange d'informations avec les citoyens (mobiliers connectés, remontée et prise en charge des doléances...)

1.9 AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR SUR NOTRE TERRITOIRE

1.9.1 RENFORCER LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

- 1.9.1.1 Expérimenter et déployer des systèmes de surveillance en complément d'ATMO Grand Est

1.9.2 MIEUX INFORMER

- 1.9.2.1 Se doter d'outils de communication / sensibilisation

Ambition 2 Un territoire d'accueil dynamique

2.1 ACCOMPAGNER LES ECOSYSTEMES, FILIERES ET INITIATIVES POUR UN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE, NOVATEUR ET PERFORMANT

2.1.1 ANIMER DES RESEAUX ET RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

2.1.1.1 Moderniser la Charte de la Commande Publique

2.1.1.2 Mettre en place un Etat Prévisionnel de l'Achat Public (EPAP) et communiquer avec les fédérations et chambres consulaires

2.1.1.3 Clarifier les procédures en fonction des seuils par la mise à jour de la nomenclature achats

2.1.2 PROMOUVOIR UNE STRATÉGIE PARTAGÉE TERRITOIRE-UNIVERSITÉ - ENTREPRISES SUR DES FILIÈRES CLÉS DE m2A

2.1.2.1 Accompagner le développement de «l'accélérateur Fonderie» qui permet la transformation numérique de l'industrie via le développement d'un espace d'exploration, de co-construction de solutions innovantes, et de formations, afin de répondre aux besoins des entreprises et de stimuler la création et la croissance de projets et de startups.

Campus Industrie 4.0 (accélérateur fonderie et numérique Technocentre, REISA, KMO)

2.1.2.2 Accompagner la structuration d'un écosystème hydrogène sur le territoire de m2A (Energie, supply chain, industrie décarbonée)

Blue Industries SA

2.1.2.3 Assurer le développement d'un pôle matériaux assis sur ces filières historiques que sont la chimie, le textile et la mécanique

Fibres, plasturgie, chimie, composite, etc.

2.1.2.4 Accélérer le développement d'un pôle medtech sur le territoire de m2a et le sud Alsace associant le GRMSA, l'IRHT, Confarma, Firallis...

Bioparc, Plateforme biosourcée, TCS (ex Adhésia), Cellprothera, ortho...

2.1.2.5 Accompagner le développement et la transformation de la filière agroalimentaire vers l'industrie du futur, en renforçant ses liens avec le territoire

Vaifleur, CAC, Beyer, Maurer Tempé, Invivo, Gustav Muller, Abtey

2.1.3 STRUCTURER UNE STRATÉGIE DE MARKETING ÉCONOMIQUE VALORISANT NOTRE POSITIONNEMENT TRINATIONAL ET SUD ALSACE

2.1.3.1 Déployer cette stratégie dans le cadre d'actions de prospection et d'implantation d'entreprises (ASTI, Nextday vision, ...)

2.1.3.2 Accompagner les entreprises étrangères souhaitant s'implanter dans le territoire et réciproquement (Québec/3 rivières)

2.1.4 DÉVELOPPER LES ÉCONOMIES ÉMERGENTES : ÉCONOMIE DURABLE (ESS, ÉCONOMIE CIRCULAIRE, ÉNERGIES RENOUVELABLES

2.1.4.1 Faire le lien avec le PCAET (lien agriculture – territoire / urbain – rural)

2.1.4.2 Ancrer territorialement l'économie durable et créer de nouveaux circuits/de nouvelles économies

2.1.4.3 Animer le Réseau Territorial de l'ESS

2.1.5 MISE EN PLACE DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ POUR PROMOUVOIR LE TERRITOIRE

2.1.5.1 Mettre en place une stratégie d'accueil des nouveaux arrivants (organisation partenariale, prospections clients, marketing/outils communication...)

2.1.6 OPTIMISER ET VALORISER LES INFRASTRUCTURES (AÉROPORTUAIRES, FLUVIALES, LOGISTIQUES) EN VUE D'INTENSIFIER LES ÉCHANGES COMMERCIAUX AVEC LES ENTREPRISES ET ACCUEILLIR DES NOUVELLES ACTIVITÉS

2.1.6.1 «Développer la multimodalité Euroairport/ports/ferroviaires hub logistique européen

Valoriser la présence de l'EuroAirport : Promotion

des infrastructures du Sud Alsace dans le cadre de Territoire d'Industrie»

2.1.6.2 «Accompagner les projets de développement et de modernisation des ports en lien avec les besoins des entreprises

Terminal 3 zone logistique Ottmarsheim,

inclure les ports dans les écosystèmes du programme Blue Industry (H2, smart grid)»

2.1.6.3 « Affirmer la place des ports de Mulhouse-Rhin au sein du réseau européen des ports

Soutenir la promotion des ports, mettre en place politique de lobbying, projet Interreg de digitalisation (gestion digitalisée du fret), positionnement chargeurs »

2.1.7 ACCENTUER LES ÉVÈNEMENTS ÉCONOMIQUES CONTRIBUTANT AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AU TOURISME D'AFFAIRES

2.1.7.1 Mettre en oeuvre les conditions permettant la réalisations de différents salons (Salon Be 4.0,

Rencontres d'affaires donneurs d'ordre/prestataires, salon de la supply chain)

2.1.8 CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT

D'UN ENVIRONNEMENT CRÉATIF ET ENTREPRENEURIAL

2.1.8.1 Créer un service dédié aux entreprises à la Maison du Territoire

2.1.8.2 S'assurer de l'action de KMO dans le développement d'un écosystème dédié à la transformation digitale de l'industrie

2.1.8.3 Conforter le rôle du Technopole en affirmant son rôle de soutien à la création d'entreprises technologiques, d'animation de proximité (clubs d'entreprises, économie circulaire), et de soutien à la stratégie d'attractivité en accueillant des start-up et des talents

2.1.8.4 Assurer le développement du FabLab Technistub afin de proposer sur le territoire un tiers-lieu apportant une mixité afin de favoriser l'émergence d'idées dans le but de concevoir et de tester de nouveaux projets innovants.

2.1.8.5 Réorganiser le fonctionnement de TUBA en lien avec le Technopôle

2.1.8.6 Permettre à SEMIA d'assurer un service d'accompagnement de projets de création d'entreprises innovantes sur le territoire de m2A

2.1.8.7 Développer des événements favorisant l'entrepreneuriat : start-up week end, Ailes à Elles, Challenge Industrie Mulhouse

2.1.9 AMENAGER LE QUARTIER DMC

2.1.9.1 Définir l'ambition et organiser la gouvernance

2.1.9.2 Poursuivre le travail de clarification des maîtrises foncières

2.1.9.3 Dépolluer les espaces présentant des spots de pollution

2.1.9.4 Engager une phase de travaux d'espaces publics à l'échelle du cœur de site

2.1.10 AMENAGER LE QUARTIER FONDERIE

2.1.10.1 Créer le quartier de l'industrie 4.0

2.1.10.2 Assurer la liaison fonctionnelle et qualitative entre les rues Cay Lussac et Spoerry et redonner la place aux modes doux

2.1.10.3 Diminuer le niveau de risque (gaz et cuve GNR)

2.1.10.4 Commercialiser les bâtiments et le foncier dans une logique de production de valeur ajoutée économique

2.1.10.5 Constituer un écosystème industrie du futur et numérique sur le site de La Fonderie (Technocentre, Technistub, KMO ...)

2.1.10.6 Développer les projets Energies Renouvelables (géothermie, photovoltaïque stockage, smart grid, réseaux de chaleur)

2.1.10.7 Réhabiliter le bâtiment 47 - TECHNOCENTRE-Quatrium

2.1.10.8 Réhabiliter le bâtiment 74 - Technistub

2.1.11 ELABORER UNE STRATEGIE DE MISE EN PERSPECTIVE DU SITE DE L'AERODROME RIXHEIM / HABSHEIM

2.1.11.1 Etudier la faisabilité d'une zone d'activité économique

2.1.12 RECONVERTIR LA PLATEFORME D'OTTMARSHEIM

2.1.12.1 Réaménager la plateforme de service et zone d'activité

2.1.13 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU GRAND SITE STELLANTIS

2.1.13.1 Préparer (études environnementales et dossier DUP) l'aménagement du secteur du triangle multimodal

2.1.14 DOTER LE TERRITOIRE DE SITES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES DIVERSIFIES

2.1.14.1 Appuyer et construire le développement de sites industriels selon 3 axes : - STELLANTIS, Chimie, Bande rhénane

2.1.14.2 Stratégie globale: préparer le foncier aménagé de demain en veillant à une bonne couverture territoriale et en favorisant la requalification des friches économiques

2.1.15 ACCOMPAGNER L'IMPLANTATION DU TECHNOCENTRE - QUATRIUM

2.1.15.1 Contribuer à l'implantation et au développement des activités de Quatrium

2.2 RENFORCER LES LIENS ENTRE L'EMPLOI ET LA FORMATION

2.2.1 AIDER AU RECRUTEMENT DES ENTREPRISES

2.2.1.1 Organiser des Forums pour l'emploi sur le territoire de m2A

2.2.1.2 Animer le label Cité des Métiers

2.2.1.3 Assurer le suivi et le bon déroulement de la Journée des carrières 4.0

2.2.2 ANTICIPER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

2.2.2.1 Développer la démarche transverseSAL

2.2.2.2 Développer le site Monmetierdedemain

2.2.3 DEVELOPPER L'EMPLOI LOCAL

2.2.3.1 Développer la plateforme RH TPE PME

2.2.4 SOUTENIR LES ACTIONS D'INSERTION, FORMATION SUR LE TERRITOIRE

2.2.4.1 Veiller à la bonne coordination des structures d'insertion du territoire

2.2.4.2 S'assurer du développement et de la continuité de la formation «Ligne numérique»

2.2.4.3 Conforter le Statut d'organisme intermédiaire de gestion des fonds européens de la MEFet inscrire ainsi les actions du PLIE dans la durée

2.2.5 SOUTENIR LES STRUCTURES DE L'EMPLOI

2.2.5.1 Pérenniser l'existence de l'Ecole de la 2ème Chance, son label et la qualité de ses formations (norme AFNOR)

2.2.5.2 Accompagner Sémaphore et Réagir dans leurs missions de suivi des jeunes rencontrant des difficultés d'accès à la formation ou à l'emploi

2.2.5.3 Conforter le rôle de la MIEF en intégrant

le dispositif Cité de l'Emploi, dans la mise en oeuvre

d'actions de gestion territoriale des ressources humaines, de développement des compétences et de gestion des clauses sociales

2.2.6 DÉVELOPPER UN PÔLE DE FORMATION D'EXCELLENCE INNOVANT ET PROFESSIONNALISANT

2.2.6.1 Soutenir le développement du Campus des Métiers et Qualification Industrie du Futur & Numérique

2.2.6.2 Développer des formations via les fablab : Technistub (4 formations)

2.2.6.3 Développer des formations disruptives UHA 4.0 Epitech, Ecole 42....

2.3 AFFIRMER L'AGGLOMERATION COMME UN TERRITOIRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE FORMATION

2.3.1 SOUTENIR L'UHA DANS SES INVESTISSEMENTS D'INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES ET D'ÉQUIPEMENTS SCIENTIFIQUES EN RELATION AVEC LA STRATÉGIE D'INNOVATION DE m2a

2.3.1.1 Favoriser le développement des programmes de recherche dans les secteurs clés de l'agglomération : matériaux, Numérique, IDF, Mobilités, énergie - Projets CPER en cours et à venir: Matériaux S3, Vertige, Neige S, GENI

2.3.2 PARTICIPER AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS DE L'UHA POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU CAMPUS. DÉVELOPPER UN CAMPUS TRINATIONAL INNOVANT

DANS SES LIEUX D'APPRENTISSAGE, VITRINE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE ET ANCRÉ DANS SON BASSIN D'EMPLOI

2.3.2.1 Participer financièrement à l'investissement immobilier de l'UHA (CPER 2021/2027)

2.3.3 CRÉER UNE STRATEGIE PARTAGEE DE DEVELOPPEMENT SUPERIEUR ET DE LA FORMATION AVEC LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE QUI CONJUGUE LES THEMATIQUES DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

2.3.3.1 Coconstruire des projets nationaux européens et accompagner la stratégie de lobbying commun et de communication commune

2.3.4 DÉVELOPPER DES FORMATIONS EN ADÉQUATION AVEC NOTRE TERRITOIRE

2.3.4.1 Développer des formations médicales

2.3.4.2 Développer des BUT (bachelors universitaires de technologie) pour accélérer l'insertion professionnelle

2.3.5 ETENDRE LES PARTENARIATS UNIVERSITAIRES

2.3.5.1 Assurer un partenariat dans le cadre de réseaux interuniversitaires : EUCOR, SRESRI, Troyes

2.4 ADAPTER NOTRE URBANISME AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET AUX NOUVELLES NECESSITES ALIMENTAIRES

2.4.1 ASSURER LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

2.4.1.1 Assurer la mise en œuvre et le suivi du SCOT

2.4.2 METTRE EN ŒUVRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

2.4.2.1 Gérer les évolutions des PLU communaux

2.4.2.2 Préparer et élaborer le PLUI

2.4.3 METTRE EN ŒUVRE LE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

2.4.3.1 Finaliser la procédure d'élaboration du RLPI

2.5 DEVELOPPER UNE IDENTITE TERRITORIALE 2.5.1 « FAIRE DU TERRITOIRE UN POLE MUSEAL MAJEUR »

2.5.1.1 Mutualiser les moyens pour renforcer les missions de « conservation » pour les musées communautaires

2.5.1.2 Réaliser les études stratégiques globales pour le développement culturel et touristique des musées d'intérêt communautaire

2.5.1.3 Réaliser les études spécifiques pour certains musées (modèle économique, gouvernance...)

2.5.1.4 Conforter le projet de développement de la zone touristique nord : Ecomusée, Carreau Rodolphe, Parc du Petit Prince

2.5.2 AMELIORER LES HERBERGEMENTS : CAMPING DE L'ILL, AUBERGE DE JEUNESSE, RELATIONS AVEC LES HOTELIERS

2.5.2.1 Poursuivre la modernisation du Camping de l'ill

2.5.2.2 Elaborer une étude sur un nouveau projet à l'auberge de Jeunesse

2.5.3 RENFORCER L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE ET LES CONGRES DU TERRITOIRE

2.5.3.1 Mettre en œuvre le plan d'action de l'Office du tourisme et des Congrès

2.5.3.2 Renforcer le dynamisme de promotion du territoire, en lien avec l'Agence d'attractivité

2.5.3.3 Structurer le tourisme d'Affaires au niveau de l'Agence d'Attractivité / Bureau des Congrès

2.5.3.4 Participer à la réalisation de l'échangeur de la Mertzau

2.5.3.5 Assurer le suivi des travaux d'extension du Parc Expo

2.5.4 PORTER UN PROJET PARTENARIAL DE VISIBILITÉ DU SUD ALSACE À L'OCCASION DU LANDESGARTENSCHAU

2.5.4.1 Soutenir les grands événements du territoire

2.5.5 CRÉER UNE CELLULE D'ACCUEIL ET DE MAINTIEN DES NOUVEAUX TALENTS

2.5.5.1 Mettre en place une stratégie d'accueil des nouveaux arrivants (organisation partenariale, prospections clients, marketing/outils communication...)

2.5.6 CRÉER LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

2.5.6.1 Définir le positionnement et les axes de développement touristique

2.5.6.2 Réaliser le document cadre/ définition des cibles et d'un plan d'actions

2.5.7 CRÉER UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

2.5.7.1 Animer et coordonner l'écosystème de l'attractivité

2.5.7.2 Fusionner les structures liées à l'attractivité touristique (OTC / MMSA)

2.5.7.3 Optimiser et unifier la stratégie de marketing territorial

2.5.7.4 Organiser un pool d'accueil type guichet unique à destination de tous les «acteurs» du territoire

2.5.7.5 Renforcer l'implantation de tournages de cinéma sur le territoire et poursuivre la démarche Mulhouse Alsace Attractiv

2.6 ACCROITRE LA NOTORIETE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE ET RENFORCER LES OFFRES

2.6.1 AUGMENTER LA NOTORIÉTÉ ET LA FRÉQUENTATION DU PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE

2.6.1.1 Finaliser le projet de construction de la clinique vétérinaire

2.6.1.2 Rénover les nouveaux espaces (Malgache et volière)

2.6.1.3 Mobiliser des financements privés pour rénover le chalet pédagogique

2.6.1.4 Développer une démarche offensive de développement commercial

2.6.1.5 Réaliser et promouvoir la zone Afrique

2.6.2 RENFORCER LA POSITION DE MULHOUSE TERRE DE CINÉMA ET D'ACCUEIL DE TOURNAGES

2.6.2.1 Consolider le fonds de soutien aux productions

2.6.2.2 Accélérer la position pionnière de Mulhouse comme terre de tournages éco-responsables

2.6.2.3 Favoriser l'implantation sur le territoire de sous-traitants et fournisseurs professionnels

2.6.2.4 Travailler à l'émergence d'une filière de formation en adéquation avec les attentes des équipes de tournage

2.7 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'ACTIVITE PHYSIQUE ET L'EXCELLENCE SPORTIVE

2.7.1 ASSEOIR m2A COMME UNE DESTINATION DE PREPARATION POUR LES EQUIPES SPORTIVES DE HAUT NIVEAU, EN S'APPUYANT SUR LE REFERENCEMENT DU TERRITOIRE COMME CENTRE DE PREPARATION AUX JEUX (CPJ)

2.7.1.1 Mettre en place une stratégie de communication et d'intelligence sportive adaptée pour attirer les fédérations nationales et internationales

2.7.1.2 Développer des actions pour impliquer les habitants du territoire à la dynamique olympique Paris 2024

2.7.2 SOUTENIR, INCITER ET FACILITER LES PRATIQUES SPORTIVES ADAPTEES A CHACUN

2.7.2.1 Communiquer sur les activités de l'institut médico-sportif sud Alsace (IMSSA) en faveur d'une pratique encadrée dans le respect de l'intégrité physique

2.7.2.2 Orienter les différents publics vers une activité adaptée (séniors, enfants, loisirs, bien-être...)

2.7.2.3 Optimiser la mise à disposition des équipements par une offre complémentaire et diversifiée sur le territoire

2.7.3 PROCEDER A UNE RADIOGRAPHIE DU SPORT SUR LE TERRITOIRE DE m2A

2.7.3.1 Identifier les potentialités du territoire (clubs, équipes, expertises)

2.7.3.2 Impulser une démarche de benchmarking sur les EPCI de même taille

2.7.4 ARRETER UNE VISION DE L'EXCELLENCE SPORTIVE SUR LE TERRITOIRE

2.7.4.1 Définir des critères objectifs (clubs, sports collectifs, individuels, équipements, ...)

2.7.4.2 Créer un organe de pilotage de l'excellence et de la performance sportive

2.7.5 RENFORCER LE SAVOIR NAGER ET LES ANIMATIONS AQUATIQUES

2.7.5.1 Améliorer, accentuer et coordonner l'offre de service des écoles de natation proposées par m2A et les associations

2.7.5.2 Augmenter le volume horaire d'enseignement pour les élémentaires et développer l'aisance aquatique pour les maternelles en lien avec l'éducation nationale

2.7.5.3 Accroître l'offre des animations aquatiques à destination des adultes



m2A, terre de cinéma avec l'accueil de tournages sur notre territoire

Ambition 3

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

3.1.6 ACCOMPAGNER ET FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE NOS AÎNÉS DANS LEURS LIEUX DE VIE

3.1.6.1 Favoriser le portage de repas, encourager le développement d'actions d'animation à destination du public en perte d'autonomie et soutenir l'innovation au service des seniors du territoire : contractualisation avec APAMAD

3.1.6.2 Encourager le partage d'expérience, apporter un appui technique et favoriser la montée en expertise des communes : animation du groupe des élus communaux délégués aux personnes âgées

3.1.6.3 Favoriser l'accès des seniors aux loisirs, à la culture et au sport : développement du dispositif communautaire de la carte Pass-Temps senior m2A

3.2 GARANTIR UNE QUALITE DE VIE POUR UNE EQUITÉ TERRITORIALE

3.2.1 PARTICIPER AUX ACTIONS DE LA SECURITE ROUTIERE

3.2.1.1 Organiser des actions de prévention et de sécurité routière pour sensibiliser les usagers de la route

3.2.2 PARTICIPER AUX ACTIONS DE PREVENTIONS DES ADDICTIONS

3.2.2.1 Animer et suivre l'action de prévention des risques alcool pour les jeunes de 12 à 18 ans. (cocktail sans alcool)

3.3 « DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOGEMENT EQUILIBREE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE »

3.3.1 ASSURER LA PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

3.3.1.1 Assurer la production de logement locatif social

3.3.1.2 Veiller à une production équilibrée sur le territoire, en lien avec les communes et les bailleurs sociaux

3.3.1.3 Mobiliser l'EPF

3.3.2 ACCROITRE LA QUALITE DU PARC EXISTANT

3.3.2.1 Accélérer la rénovation énergétique du parc privé et social

3.3.2.2 Accompagner le redressement des copropriétés en difficulté (Plans de sauvegarde / OPAH)

3.3.2.3 Eradiquer l'habitat indigne (Permis de louer / Déclaration de louer)

3.3.2.4 Assurer la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

3.3.3 DEVELOPPER LE RENOUVELLEMENT URBAIN

3.3.3.1 Conduire le process de renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération

3.3.3.2 Veiller à la reconstruction du parc démolé (ensemble des bailleurs)

3.3.3.3 Soutenir m2A Habitat à reconstruire son parc après démolition

3.1 CONFORTER LES SERVICES A LA POPULATION EN SYNERGIE AVEC LES COMMUNES

3.1.1 CONFORTER L'OFFRE PETITE ENFANCE

3.1.1.1 Proposer des solutions d'accueil de qualité aux familles en confortant l'offre d'accueil existante

3.1.1.2 Développer les actions éducatives dans les sites (artistiques, sportives, citoyennes...)

3.1.1.3 Promouvoir une restauration collective de qualité pronant l'éducation au goût

3.1.2 CONFORTER L'OFFRE PERISCOLAIRE

3.1.2.1 Proposer des solutions d'accueil de qualité aux familles en confortant l'offre d'accueil existante

3.1.2.2 Développer les actions éducatives dans les sites (artistiques, sportives, citoyennes...)

3.1.2.3 Promouvoir une restauration collective de qualité pronant l'éducation au goût

3.1.2.4 Asseoir la politique tarifaire

3.1.3 RENFORCER L'EDUCATION A LA CITOYENNETE

3.1.3.1 Renforcer l'éducation citoyenne des enfants et des dispositifs de prévention dans les collèges de m2A

3.1.4 SOUTENIR LA PARENTALITE

3.1.4.1 Faire de la Maison des Parents un levier de soutien à la parentalité notamment dans le cadre de l'Aventure citoyenne

3.1.5 DIVERSIFIER LES OFFRES DU BIBLIOSBUS

3.1.5.1 Embarquer des intervenants artistiques (conteurs, illustrateurs...) sur les tournées

3.1.8 ELABORER LA NOUVELLE STSPD DE m2A

3.1.8.1 Réaliser un bilan de la STSPD 2017-2020

3.1.8.2 Rédiger un diagnostic territorial de sécurité sur la base des statistiques de la délinquance et de l'analyse des faits enregistrés par les partenaires institutionnels, associatifs et autres organismes

3.1.8.3 Mettre à jour le plan d'action

3.1.8.4 Développer des actions d'accompagnement des communes dans le domaine de la prévention et de la sécurité

3.1.9 FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS POUR LES HABITANTS DE m2A

3.1.9.1 Valoriser les services de la maison de la justice et du droit, en lien avec les structures spécialisées

3.4 « RENOVER, REHABILITER ET CONCEVOIR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PUBLICS DE HAUTE QUALITE »

3.4.1 ORGANISER ET OPTIMISER LE PATRIMOINE

3.4.1.1 Construire un système de gestion patrimonial global, harmonisé qui reflète la réalité de l'état de santé, sécuritaire et fonctionnel du patrimoine.

3.4.1.2 Définir un plan de maintenance annuel des investissements avec recensement des actions à prioriser et à mener

3.4.2 DEFINIR ET CHOISIR LES OBJECTIFS PRIORITAIRES ET REGLEMENTAIRES POUR CONDUIRE LES ACTIONS A PORTER VIA UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT MAINTENANCE AMBITIEUSE

3.4.2.1 Améliorer la qualité d'usage des équipements, assurer la continuité de service et la disponibilité opérationnelle

3.4.2.2 Actualiser, gérer, adapter la gestion patrimoniale par une évaluation et une appréciation construite au regard des capacités de la collectivité (moyens humains et financiers)

3.4.2.3 Organiser et déployer un plan d'investissement visant à réduire de 40% les consommations énergétiques des bâtiments pour 2030 (1ère étape du décret tertiaire)

3.4.3 IMPULSER L'EXCELLENCE ET LA PERFORMANCE SPORTIVE DANS NOS EQUIPEMENTS

3.4.3.1 Favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux voire internationaux et de stages de préparation en association avec le mouvement sportif local

3.4.4 CONCRETISER LE PLAN PISCINES

3.4.4.1 Réorienter le plan piscine et engager une première phase

3.4.4.2 Arrêter un calendrier opérationnel de démarrage des opérations



m2A, un éventail d'équipements sportifs de haute qualité

Ambition 4

Un territoire d'équilibre et de coopération

4.3 DEVELOPPER LES COOPERATIONS

4.3.1 ORGANISER LES ASSISES TRANSFRONTALIERES

4.3.1.1 Permettre la rencontre d'élus du territoire franco-germano-suisse et d'experts des territoires frontaliers en organisant un forum d'échanges thématiques en lien avec l'avenir de la région métropolitaine du Rhin Supérieur

4.3.2 CONFORTER LE PARTENARIAT CAMPUS EUROPEEN EUCOR

4.3.2.1 Participer au déploiement du Campus européen EUCOR

4.3.3 CONFORTER LES RELATIONS

AVEC LES CHAMBRES DE COMMERCE (chambres consulaires) ALLEMANDES ET SUISSES

4.3.3.1 Développer des synergies entre les chambres consulaires des trois pays

4.2 CONFORTER ET ETENDRE UN SERVICE D'APPUI AUX COMMUNES

4.2.1 PROPOSER DE NOUVEAUX SERVICES COMMUNS

4.2.1.1 Développer l'entraide et les coopérations entre communes (prêt de matériel, mise à disposition de personnel, veille juridique vers les communes, groupement de commandes)

4.2.1.2 Développer les rencontres métiers pour mettre en place des réseaux d'entraide entre professionnels

4.2.1.3 Développer les formations des personnels communaux au sein de l'agglomération (maison du Territoire) et créer une bourse à l'emploi propre à l'agglomération pour favoriser la mobilité

4.2.1.4 Mettre en place un service commun des archives au sein de la Maison du Territoire

4.2.2 SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES

COMMUNES DANS LE PROCESSUS DE TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

4.2.2.1 Créer un fonds d'investissement : Fonds Climat nouvelle donne environnementale

4.3.6.3 Contribuer à l'action des Infobest Palmrain et Vögelgrun consistant à offrir une aide gratuite de proximité sur les questions transfrontalières des habitants du territoire en lien avec leur vie quotidienne

4.3.7 ETENDRE ET CONFORTER LES PARTENARIATS AVEC LES INTERCOMMUNALITES

4.3.7.1 Développer encore les partenariats avec les intercommunalités d'Alsace (rencontres avec les présidents des établissements publics de coopération intercommunale - EPCI du Sud Alsace, Pôle métropolitain d'Alsace...)

4.4 FAIRE EVOLUER NOS MODES DE FONCTIONNEMENT POUR DEPLOYER LE PROJET DE TERRITOIRE

4.4.1 REMETTRE LE CITOYEN AU CŒUR DES DISPOSITIFS DE PARTICIPATION

4.4.1.1 Développer une culture de la concertation : pour chaque projet systématiser la question de la participation citoyenne (saisine du CDD, mise en place d'un conseil participatif ad hoc, etc) et prévoir un retour vers les contributeurs (valorisation de la participation, communication, etc)

4.4.1.2 Généraliser la journée citoyenne à l'ensemble des communes qui le souhaitent et les accompagner dans la démarche

4.4.1.3 Mettre en place une saisine citoyenne du conseil de développement

4.4.1.4 Amplifier la mise en place des débats publics (forum, table ronde) et intensifier l'usage des outils numériques (questionnaire en ligne, évaluation)

4.4.2 FORMER POUR ACQUÉRIR UNE CULTURE NUMÉRIQUE COMMUNE

4.4.2.1 Mettre en place une formation pour les outils clés à destination des nouveaux arrivants

4.3.6 DEVELOPPER LA COOPERATION

TRANSFRONTALIERE

4.3.6.1 S'impliquer dans le fonctionnement de l'Eurodistrict

4.3.6.2 Assurer la promotion de l'apprentissage de la langue régionale et la promotion du patrimoine local

4.4.2.2 Mettre en place des actions de sensibilisation et de formation pour développer la culture et les compétences numériques des managers, des élus et de tous les utilisateurs du système d'information

4.4.2.3 Mettre en place des actions visant à réduire la fracture numérique des agents

4.4.2.4 Mettre en place des actions de formations pour une maîtrise homogène des outils bureautiques pour les assistantes de direction

4.4.2.5 Mettre en place des formations aux outils numériques pour mieux appréhender le travail à distance

4.4.2.6 Mettre en place des parcours de formation numérique pour la médiation numérique pour les agents en lien avec les usagers en fracture numérique

4.4.3 DÉVELOPPER DES OUTILS ET MÉTHODES DE TRAVAIL COMMUNS ET TRANSVERSAUX

4.4.3.1 Mettre en place des outils d'aide à la décision et de gestion :

- domaine recettes / dépenses ;
- domaine RH.

4.4.3.2 Apporter un appui méthodologique aux élus communautaires et à la direction générale pour la formalisation et suivi du projet de territoire 2020-2030

4.4.3.3 Piloter les missions d'organisation

4.4.4 DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE DE MANAGEMENT

4.4.4.1 Organiser des « temps forts » : confcadres, conférences / débats...

4.4.4.2 Mettre en œuvre des actions de formations spécifiques déclinées pour l'ensemble des managers : ex formation à l'entretien professionnel annuel

4.4.4.3 Organiser des temps d'échanges et de co-développement : formations, ateliers thématiques, ateliers de co-développement, petits-déjeuners, ...

4.4.4.4 Mettre en place une école de management

4.4.5 DÉVELOPPER UNE COMMUNICATION INTERNE FÉDÉRATRICE, AU SERVICE DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

4.4.5.1 Favoriser les échanges entre agents et leur implication grâce à des actions transversales fédératrices, en y associant les élus

4.4.5.2 Valoriser et faire connaître les compétences et talents de chacun

4.4.5.3 Moderniser et adapter les outils de communication interne pour rendre plus accessible et agile l'information à tous les agents, et accompagner le déploiement de la culture numérique interne

4.4.5.4 Diffuser et animer les bonnes pratiques de travail, en soutien aux services pilotes (gestion des emails, des réunions, éco-gestes, culture numérique, mobilité interne, accueil nouveaux embauchés, communication aux managers...)

4.4.6 DEVELOPPER UNE CULTURE « DESIGN DE SERVICE » ET INNOVATION CENTREE SUR LES USAGERS ET LES SERVICES DE DEMAIN

4.4.6.1 Accompagner les services sur leurs projets, de façon ponctuelle ou tout au long du projet sur sollicitation.

4.4.6.2 Favoriser le développement de cette culture dans l'aménagement de la Maison du territoire (design d'espace : usages et fonctionnalités)

4.4.7 OPTIMISER LA GESTION DU COURRIER VIA LA NUMERISATION

4.4.7.1 Développer le logiciel ELISE

4.5 ACCELERER LA DIGITALISATION DES SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

4.5.1 DEVELOPPER LA PLATEFORME E-SERVICES

POUR PROPOSER UN BOUQUET DE SERVICES EN LIGNE

4.5.1.1 Intégrer les nouveaux services sur la plateforme territoriale : élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions pluriannuel

4.5.2 DEVELOPPER LE SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

4.5.2.1 Créer un Plan de Rues Simplifiés (PCRS)

4.6 ELABORER LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

4.6.1 RÉALISER UN DIAGNOSTIC FINANCIER ET FISCAL

4.6.1.1 Disposer d'une cartographie financière dynamique et analytique du territoire qui fasse consensus.

4.6.1.2 Mener une réflexion pour la mise en place d'un dispositif de fonds de concours

4.7 SE DONNER LES MOYENS DE NOS AMBITIONS PAR UN BUDGET ELABORE AU SERVICE DE NOTRE INVESTISSEMENT

4.7.1 MAINTENIR LA CAPACITÉ DE DÉSENDERTEMENT EN-DEÇÀ DE 12 ANS

4.7.1.1 Examiner le niveau de rigidité des charges et les leviers d'actions

4.7.1.2 Dégager des pistes d'économies

et de revalorisation tarifaire

4.7.1.3 Identifier les leviers disponibles en matière de fiscalité

4.7.1.4 Calibrer le Plan Pluriannuel d'Investissement

4.8 FAIRE VIVRE NOTRE PACTE DE GOUVERNANCE

VISION 2030
PROJET DE TERRITOIRE
m2A



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION



39 COMMUNES • 280 000 HABITANTS

Baldersheim • Bantzenheim • Battenheim • Berrwiller • Bollwiller • Bollwiller • Bruebach
Brunstatt-Didenheim • Chalampé • Dietwiller • Eschentzwiller • Feldkirch
Flaxlanden • Galfingue • Habsheim • Heimsbrunn • Hombourg • Illzach
Kingersheim • Lutterbach • Morschwiller-le-Bas • Mulhouse • Niffer
Ottmarsheim • Petit-Landau • Pfastatt • Pulversheim • Reiningue • Richwiller
Riedisheim • Rixheim • Ruelisheim • Sausheim • Staffelfelden • Steinbrunn-le-Bas
Ungersheim • Wittelsheim • Wittenheim • Zillisheim • Zimmersheim

MULHOUSE-ALSACE.FR



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 novembre 2021

64 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**BUDGET PRINCIPAL - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES
INVESTISSEMENTS 2020-2026 : VOTE DES AUTORISATIONS DE
PROGRAMME (31/7.10.1/437C)**

La gestion pluriannuelle des investissements constitue un outil nécessaire de pilotage et de planification des projets pour les collectivités locales permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux Communautés d'Agglomération de se doter d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) en votant des projets d'investissement sous forme d'Autorisations de Programme (AP). Celles-ci retracent l'ensemble des opérations d'équipement prévues pour un cycle d'investissement.

Elles constituent les limites supérieures des dépenses d'investissement qui peuvent être engagées et sont révisées chaque année pour tenir compte des évolutions des projets et de la capacité financière de la collectivité. Chaque Autorisation de Programme correspond à un engagement financier pluriannuel et comporte la répartition prévisionnelle des Crédits de Paiement par exercice.

Mulhouse Alsace Agglomération a conduit un processus collégial de recensement, de priorisation, de planification et d'arbitrage des projets d'investissements qui traduit la mise en œuvre opérationnelle du projet de territoire.

Sur la période 2020-2026, le volume d'investissements programmé s'élève à 274,43 M€. Les autorisations de programme identifiées ont été dimensionnées à hauteur de 222,08 M€ auxquels s'ajoutent les investissements annuels pour 52,36 M€ et ressortent dans le tableau synthétique ci-dessous :

Budget principal	Coût Opération 2020-2025	Réalisations estimées 2020-2025	Coût Opération 2020-2026	Réalisations estimées 2020-2026
Investissements Pluriannuels gérés en AP/CP	195,47 M€	160,31 M€	222,08 M€	186,86 M€
Investissements Annuels	45,36 M€	35,05 M€	52,36 M€	45,41 M€
TOTAL	240,83 M€	195,36 M€	274,43 M€	232,27 M€

Cette PPI se concrétise par une affirmation des 4 ambitions de Mulhouse Alsace Agglomération portées par le Projet de Territoire et se décline par la création de 12 autorisations de programme. Ces objectifs sont les suivants :

Un territoire de nouvelle donne environnementale, énergétique et écologique :

- accélérer la transition écologique. 42 % des investissements concourent à la transition écologique et environnementale de façon transversale sur l'ensemble de la PPI du budget principal et des budgets annexes Chauffage Urbain et Transports Urbains.

Un territoire dynamique, attractif, terre d'accueil :

- aménager l'espace communautaire à travers la restructuration et le développement de sites et d'infrastructures stratégiques ;
- accompagner le développement économique durable, novateur et performant et le soutien à l'enseignement supérieur et à la formation ;
- poursuivre le renforcement de l'attractivité touristique et culturelle du territoire et de son identité.

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants :

- développer les services à la population en matière d'équipements périscolaires, de structure de petite enfance et d'équipements nautiques et sportifs en synergie avec les communes ;
- produire et rénover un habitat de qualité et réhabiliter les logements sociaux en combinaison avec des actions de traitement des espaces et équipements publics.

Un territoire d'équilibre et de coopération :

- rechercher systématiquement des sources de financements extérieurs à travers un dispositif partenarial ;
- soutenir la relance économique ;
- tenir compte de capacités financières évolutives.

Le document en annexe récapitule le programme pluriannuel des investissements en Autorisations de Programme et la prévision des Crédits de Paiement issus du dispositif de concertation qui a été mené.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve la création du programme pluriannuel des investissements en Autorisations de Programme décliné en annexe n°1,
- approuve les Crédits de Paiement prévisionnels pour 2021.

PJ : Annexe n°1 : autorisations de programme et crédits de paiement – programmation 2020 – 2026

Abstentions (5) : Jean-Yves CAUSER (représenté par Joseph SIMEONI), Nina CORMIER (représentée par Loïc MINERY), Nadia EL HAJJAJI (représentée par Loïc MINERY), Loïc MINERY et Joseph SIMEONI.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'F. JORDAN', with a horizontal line drawn through it.

Fabian JORDAN

ANNEXE n°1 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - PROGRAMMATION 2020-2026

N° AP	N° et intitulé de l'AP	MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT							
		Montant 2020-2025	Montant 2020-2026	Réalisé 2020	Crédits de Paiement 2021	Crédits de Paiement 2022	Crédits de Paiement 2023	Crédits de Paiement 2024	Crédits de Paiement 2025	Crédits de Paiement 2026	
A001	AIDE A LA REHABILITATION DE LOGEMENTS SOCIAUX	6 243 095	6 243 095	30 065	6 213 030	0	0	0	0	0	0
A002	AMENAGEMENT ET INFRASTRUCTURES STRATEGIQUES	19 573 574	23 115 574	1 868 063	6 800 013	3 311 659	2 981 339	3 329 500	1 283 000	3 542 000	
A003	ATTRACTIVITE, TOURISME ET CULTURE	24 088 432	26 604 432	3 029 114	6 645 517	7 838 738	2 513 064	2 431 000	1 631 000	2 516 000	
A004	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOUTIEN A L'INNOVATION, DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE	39 832 117	46 132 117	2 626 255	6 344 191	11 710 693	13 050 978	4 255 000	1 845 000	6 300 000	
A005	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	10 600 003	11 821 003	79 084	1 574 288	2 283 631	2 221 000	2 221 000	2 221 000	1 221 000	
A006	EQUIPEMENTS NAUTIQUES ET SPORTIFS	23 587 279	28 576 265	987 756	1 520 500	2 590 039	6 050 000	6 050 000	6 388 984	4 988 986	
A007	HABITAT, PERFORMANCE ENERGETIQUE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	11 846 221	14 226 221	695 181	2 541 728	2 559 933	2 055 000	2 138 610	1 855 769	2 380 000	
A008	MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES	10 196 862	11 254 862	1 108 014	2 873 397	2 685 241	1 237 719	1 294 491	998 000	1 058 000	
A009	MAINTENANCE DU PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	5 560 017	6 010 017	155 053	3 250 942	629 000	590 000	600 000	335 022	450 000	
A010	EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES ET STRUCTURES DE PETITE ENFANCE	35 408 949	39 236 581	2 100 283	7 690 362	8 205 220	6 662 496	5 658 095	5 092 494	3 827 632	
A011	PROJETS A SOLDER ANCIENNE PPI	2 245 977	2 565 977	606 433	555 843	1 083 701	0	0	0	320 000	
A012	SOLIDARITE FINANCIERE ET TERRITORIALE	6 292 311	6 292 311	0	6 292 311	0	0	0	0	0	
TOTAL :		195 474 836	222 078 454	13 285 300	52 302 121	42 897 854	37 361 596	27 977 696	21 650 269	26 603 618	



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 22 novembre 2021

62 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

CREANCES IRRECOUVRABLES : ADMISSION EN NON-VALEUR
(315/7.10.5/497C)

Le Responsable du Service de Gestion Comptable pour Mulhouse Alsace Agglomération demande l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Les créances appelées en admission en non-valeur découlent de liquidations judiciaires, de surendettement (PRP : Procédure de Rétablissement Personnel) et de combinaisons infructueuses d'actes. Elles concernent essentiellement des impayés de périscolaire, un indu de salaire et des redevances spéciales.

La répartition par exercice d'origine est la suivante :

BUDGET PRINCIPAL	
2016	0,06
2017	1 455,30
2018	3 452,43
2019	10 408,59
2020	6 240,83
2021	2 071,55
TOTAL	23 628,76 €

BUDGET CHAUFFAGE	
2017	136,12
TOTAL	136,12 €

Ces créances demeurant irrécouvrables après la mise en œuvre par le Comptable de la phase comminatoire amiable et de la phase de recouvrement forcé, il convient d'admettre ces créances en non-valeur.

Les créances liées à des factures de chauffage concernées par la demande du SGC se décomposent comme suit :

- Redevances HT à la charge du budget du chauffage :	129,02 €
	7,10 €
- TVA 5,5 % budget du chauffage :	136,12 €

Total :

- sur le budget principal :

Chapitre 65/compte 6541/rubrique 020 Service gestionnaire et utilisateur 315 Ligne de crédit 3977 « Créances admises en non-valeur » :	4 324,25 €
--	-------------------

Chapitre 65/compte 6542/rubrique 020 Service gestionnaire et utilisateur 315 Ligne de crédit 20334 « Créances éteintes » :	19 304,51 €
--	--------------------

- sur le budget annexe chauffage en HT :

Chapitre 65/compte 6541 Service gestionnaire et utilisateur 43332 Ligne de crédit 11398 « RIX-Perte/créances irrécouvrables » :	129,02 €
---	-----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- décide l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables et leurs imputations,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 22 novembre 2021

62 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

TRANSFERTS ET CREATIONS DE CREDITS (311/7.1.2/493C)

Pour permettre aux services communautaires de poursuivre leurs activités, il convient de procéder aux créations et transferts de crédits suivants :

A/ BUDGET GENERAL

Dépenses réelles de fonctionnement

chapitre 011/ compte 6257 / fonction 048 / ligne de crédit 23820 service gestionnaire et utilisateur 524 "Frais d'accueil délégations"	-7 500,00 €
chapitre 65/ compte 65733 / fonction 048 / ligne de crédit 27589 service gestionnaire et utilisateur 524 "Contribution à l'espace Alsace"	7 500,00 €
chapitre 65/ compte 6574 / fonction 833 / ligne de crédit 27590 service gestionnaire et utilisateur 401 "Subvention DRAAF"	209 560,00 €
chapitre 011/ compte 60628/ fonction 020 / ligne de crédit 5741 service gestionnaire et utilisateur 310 "Autres fournitures"	14 958,00 €
<u>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</u>	224 518,00 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **224 518,00 €**

Dépenses d'investissement

chapitre 454100021/ compte 4541 / fonction 70 / ligne de crédit
27522 176 352,00 €
service gestionnaire et utilisateur 535
"Aide à la pierre 2021 "

TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT **176 352,00 €**

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT **176 352,00 €**

Recettes de fonctionnement

chapitre 74/ compte 74718/ fonction 833 / ligne de crédit 27591 224 518,00 €
service gestionnaire et utilisateur 401
"Subvention DRAAF (Direction régionale de
l'Alimentation de l'Agriculture et de la
Forêt)"

TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT **224 518,00 €**

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT **224 518,00 €**

Recettes réelles d'investissement

chapitre 454200021/ compte 4542 / fonction 70 / ligne de crédit
27523 176 352,00 €
service gestionnaire et utilisateur 535
"Aide à la pierre 2021"

TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT **176 352,00 €**

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT **176 352,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération approuve les créations et transferts de crédits proposés.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. JORDAN', written over a horizontal line.

Fabian JORDAN



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 novembre 2021

62 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE
DE STRASBOURG (CREPS) : CONCLUSION D'UNE CONVENTION
PARTENARIALE DE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE
MULHOUSIENNE (243/7.5./490 C)**

L'implantation d'une antenne du CREPS de Strasbourg au Centre Sportif Régional à partir de 2007, a permis de répondre à une logique de proximité, d'intérêt général d'amélioration de l'offre de formation aux métiers du sport et de l'animation ainsi que des conditions de vie des athlètes mulhousiens en parcours d'excellence sportive (PES) ainsi que ceux identifiés comme sportifs à fort potentiel.

Depuis 2018, une démarche prospective associant la Ville de Mulhouse, Mulhouse Alsace Agglomération et le CREPS a permis de définir, à travers l'élaboration de projets de conventions annuelles, les conditions de participations respectives au maintien de l'antenne contribuant à la dynamisation et le rayonnement du Centre en complémentarité avec la politique régionale d'accompagnement du sport de haut niveau.

La convention de partenariat pluriannuelle conclue avec le CREPS de Strasbourg, arrivée à échéance fin 2019, a donné lieu à l'établissement d'un bilan afin d'apprécier la conformité des actions menées par son antenne mulhousienne du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) avec les objectifs opérationnels fixés.

Des ajustements ont été réalisés cette année afin d'offrir une réponse adaptée aux spécificités des territoires et en cohérence avec les problématiques actuelles rencontrées dans le domaine de l'animation, du sport et du sport-santé.

Les missions confiées ont ainsi été précisées pour 2021 :

- la mise en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation conformément aux besoins identifiés par le schéma régional des formations,
- le développement des offres de pratique d'activités physiques et sportives orientées vers le bien-être et la santé.

Au titre de Mulhouse Alsace Agglomération, il est proposé de retenir les modes d'accompagnement annuels suivants de l'antenne délocalisée du CREPS (valorisés à hauteur de 17 000 €) :

- la mise à disposition de locaux administratifs, de formation et des moyens techniques suffisants permettant le bon fonctionnement de l'antenne dans le cadre des missions définies précédemment,
- la mise à disposition de lignes d'eau dans les piscines de Mulhouse Alsace Agglomération,
- l'application d'une tarification préférentielle (repas) applicable au personnel permanent du CREPS, formateurs, jurys et stagiaires de la formation professionnelle dans le cadre des missions conduites par le CREPS présents au CSRA.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :

- approuve cette proposition,
- charge Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces contractuelles nécessaires.

P.J. : projet de convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION, représentée par Mme Carole TALLEUX, Conseillère communautaire déléguée à la mobilisation du territoire pour les J.O. 2024 et au Centre Sportif Régional Alsace, dûment habilitée par la délibération du Conseil d'Agglomération du XX/XX/2021, ci-après dénommée « m2A » dans la présente convention

d'une part

et

La VILLE DE MULHOUSE, représentée par M. Christophe STEGER, Adjoint délégué à la politique sportive, dûment habilité par la délibération du Conseil Municipal du XX/XX/2021, ci-après dénommée « la Ville » dans la présente convention

et

Le CENTRE DE RESSOURCES, D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE DE STRASBOURG, représenté par M. Daniel SCHMITT agissant en qualité de Directeur du CREPS de Strasbourg, ci-après dénommé « le CREPS » dans la présente convention

d'autre part

- *Vu le code du sport et notamment ses articles L231-3, L231-6, R 221-1 à D 221-26, et A231-3 à A231-8,*
- *Vu le code général des collectivités territoriales,*
- *Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*
- *Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*
- *Vu le décret n° 2011-630 du 3 juin 2011, relatif aux centres de ressources, d'expertise et de performances sportives,*
- *Vu l'instruction n° DS/DSA1/2013/200 du 17 mai 2013 relative à l'élaboration du parcours de l'excellence sportive (PES) 2013/2017,*
- *Vu la note de service n° 2014-071 du 30 avril 2014 relative aux élèves, étudiants et personnels de haut niveau et sportifs espoirs,*
- *Vu le projet et le budget prévisionnel présentés par le CREPS.*

PREAMBULE :

Les parties prenantes à la présente convention ont constaté une nécessité de faire évoluer l'offre de formation professionnelle dans les métiers du sport et de l'animation. Plus précisément dans le domaine des activités aquatiques et de la natation, domaine en tension par manque de professionnels dans les collectivités ; mais en prenant également en compte l'évolution de la demande vers des pratiques d'activités physiques et sportives orientées vers le bien-être et la santé.

Pour rappel, en 2007, le CREPS de Strasbourg, le Département du Haut-Rhin et la ville de Mulhouse, dans le cadre du projet de développement du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) ont créé une antenne du CREPS à Mulhouse, dans les locaux du CSRA géré depuis le 1^{er} janvier 2015 par m2A.

La présente convention s'appuie sur la capacité des trois entités publiques que sont le CREPS, la Ville et m2A à fonctionner en réseau, afin d'offrir une réponse adaptée aux spécificités des territoires et en cohérence avec les problématiques actuelles rencontrées dans le domaine de l'animation, du sport et du sport-santé.

CECI ETANT RAPPELE, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la participation des collectivités précitées au développement et au maintien d'une antenne du CREPS de Strasbourg à Mulhouse dans les locaux du CSRA ainsi que les conditions de fonctionnement en réseau des 3 entités publiques, CREPS, Ville, m2A.

Article 2 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée d'une année et prend effet à compter du 1^{er} janvier et vient à expiration le 31 décembre 2021.

Cette convention demeurera cependant en vigueur jusqu'à l'extinction complète des obligations respectives des parties.

Elle peut faire l'objet d'un ou plusieurs avenants en fonction de l'évolution des orientations stratégiques décidées conjointement.

Elle ne peut être reconduite que de façon expresse.

En 2021, les parties s'engagent à se réunir afin de définir les modalités éventuelles de poursuite de leur partenariat.

Article 3 - STRATEGIES ET ORIENTATIONS

L'ensemble des stratégies et orientations doit concourir au nouveau paysage de la nouvelle organisation territoriale.

A ce titre, l'ensemble des signataires de la présente convention oeuvre à l'accompagnement des missions relatives à/au :

- la mise en œuvre des offres de formation aux métiers du sport et de l'animation conformément aux besoins identifiés par le schéma régional des formations,
- le développement des offres de pratique d'activités physiques et sportives orientées vers le bien-être et la santé.

Article 4 - ATTRIBUTIONS ET ENGAGEMENTS DU CREPS

Le CREPS a en charge la mise en œuvre opérationnelle, par tous moyens appropriés, des missions précisées à l'article 3 de la présente convention.

Le CREPS exerce ses activités et actions définies à l'article 3 sous sa seule responsabilité.

Le CREPS dispensera, de manière gratuite, les actions de formation entrant dans le cadre du recyclage du CAEP MNS pour les agents de la collectivité à compter de septembre 2021.

Le CREPS prendra en charge des groupes d'enseignements scolaires dans les piscines de m2A par les stagiaires, dans leur temps de formation sous l'autorité pédagogique du CREPS.

Le CREPS prendra en charge des groupes d'activités physiques adaptés en lien avec le dispositif Mulhouse Sport Santé dans les piscines de m2A par les stagiaires, dans leur temps de formation sous l'autorité pédagogique du CREPS.

En aucun cas, la responsabilité des collectivités ne pourra être recherchée à raison de ces activités et actions, pour lesquelles il appartient au CREPS de souscrire les assurances adéquates.

Article 5 – MODE D'ACCOMPAGNEMENT RETENU PAR LES COLLECTIVITES PARTENAIRES

Les collectivités ont arrêté, chacune en ce qui les concerne, leurs modalités d'accompagnement du fonctionnement de l'antenne du CREPS.

5.1 : MODES D'ACCOMPAGNEMENT RETENUS PAR M2A

➤ *La mise à disposition de locaux et d'équipements*

M2A mettra, à titre gratuit, à disposition du CREPS au CSRA des locaux administratifs, de formation (salle de cours, auditorium, salle de sports) et des moyens techniques suffisants (moyens audiovisuels) pour accueillir le dispositif et permettre le bon fonctionnement de l'antenne dans le cadre des missions d'intérêt général exercées.

A compter du 1^{er} septembre 2021, m2A met, à titre gracieux, par convention formalisée à disposition du CREPS, des lignes d'eau dans les piscines de m2A.

Les salles de cours, de sports et les lignes d'eau nécessaires à la réalisation des actions de formation sont mises à disposition ponctuellement selon un calendrier défini en début de saison avec la Direction Sports et Jeunesse de m2A.

➤ **L'application d'une tarification préférentielle (repas)**

Une tarification préférentielle « menu réduit » du repas à 7,70 €, sera appliquée par m2A au personnel permanent du CREPS, formateurs, jurys dans le cadre des missions conduites par le CREPS au CSRA.

A compter du 1^{er} septembre 2021, les stagiaires de la formation professionnelle bénéficieront d'une tarification spécifique d'un montant de 3,80€ à la charge du stagiaire, la différence avec le tarif « menu réduit » étant facturée au CREPS de Strasbourg sur justificatif d'un relevé de passages.

Dans ce cadre, tout repas dûment commandé par le CREPS (consommé ou non), fera l'objet d'une facturation trimestrielle par m2A.

Les modes d'accompagnement retenus ci-dessus par m2A font l'objet d'une valorisation à hauteur de 17 000 € pour une année civile.

5.2 : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ACCORDE PAR LA VILLE DE MULHOUSE

Dans le cadre du dispositif Mulhouse Sport Santé, la Ville de Mulhouse permet aux stagiaires des formations professionnelles dispensées par le CREPS de Strasbourg, d'être en situation de face à face pédagogique avec un public cible « sport-santé ».

Article 6 - EVALUATION DE LA CONVENTION

Une réunion annuelle conjointe d'évaluation est organisée avec l'ensemble des partenaires. Elle permet entre autres, d'établir le bilan de l'ensemble des actions conduites par chacune des parties.

Article 7 - AVENANT

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 8 - RUPTURE, LITIGE ET CONTENTIEUX

En cas de litige ou contentieux entre les cosignataires, une solution de conciliation sera privilégiée. Dans l'impossibilité de l'une ou l'autre des parties de trouver une conciliation, seul le tribunal administratif du siège social du CREPS est compétent.

Les collectivités se réservent le droit de résilier la présente convention en cas de non-respect par le CREPS des clauses définies aux articles 3 et 4 de la présente convention.

La résiliation prend effet au terme d'un préavis d'un mois.

Fait à Mulhouse en trois exemplaires originaux, le

2021.

Pour MULHOUSE ALSACE
AGGLOMERATION,
La Conseillère communautaire déléguée
à la mobilisation du territoire
pour les JO 2024 et
au Centre Sportif Régional Alsace

Pour la VILLE DE MULHOUSE
L'Adjoint délégué à
la politique sportive

Carole TALLEUX

Christophe STEGER

Pour le CREPS DE STRASBOURG,
Le Directeur

Daniel SCHMITT



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 novembre 2021

62 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**ECOLE 42 – AVENANT A LA CONVENTION « E-NOV CAMPUS » -
TRANSFERT DU SOLDE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « KMØ
CAMPUS » (521/7.5.6/459C)**

Par la délibération 91C validée en Conseil d'Agglomération du 23 novembre 2020, Mulhouse Alsace Agglomération a accordé une subvention de 300 000 € pour l'implantation de l'Ecole 42 au KMØ à Mulhouse.

Cette délibération précisait que la subvention serait versée :

- à l'association « e-nov Campus », porteur du projet,
- annuellement sur 3 ans (100 000 € en 2021, en 2022 et en 2023).

Dans le cadre d'une restructuration, KMØ a décidé de la création d'une nouvelle association intitulée « KMØ Campus » qui porterait désormais les formations « Ligne Numérique » et « Ecole 42 Mulhouse ».

Par cette délibération, il est proposé que le solde de la subvention (soit 100 000 € en 2022 et 100 000 € en 2023, 100 000 € ayant déjà été versés en avril 2020 à l'association « e-nov Campus ») soit versé à l'association « KMØ Campus » selon projet d'avenant à la convention initiale conclue le 27/11/2020 ci-après annexé.

Au titre de l'année 2022, une subvention de 100 000 € est versée à l'association « KMØ Campus » pour ce projet. Au titre de l'année 2023, une subvention de 100 000 € est versée à l'association « KMØ Campus » pour ce projet.

Les crédits nécessaires seront sollicités au titre des budgets 2022 et 2023 - Service gestionnaire 521 - Chapitre 65 – Compte 27412 – Article 6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ce qui précède,
- décide de la modification du bénéficiaire du solde de la subvention en faveur de l'association « KMØ Campus »,
- approuve l'attribution d'une subvention de 100 000 € en 2022 et 100 000 € en 2023 à l'association « KMØ Campus » pour l'implantation de l'Ecole 42 Mulhouse,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention initiale d'attribution de subvention pour l'implantation de l'Ecole 42 Mulhouse ainsi que toutes les pièces nécessaires.

PJ : 1 projet d'avenant (co-signé par Mulhouse Alsace Agglomération, e-nov Campus et KMØ Campus)

Abstentions (3) : Nina CORMIER (représentée par Loïc MINERY), Nadia EL HAJJAJI (représentée par Loïc MINERY) et Loïc MINERY.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN

AVENANT N°1

A LA CONVENTION « E-NOV CAMPUS » POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PLURIANNUELLE DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE 42 MULHOUSE - TRANSFERT DU SOLDE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION « KMØ CAMPUS »

Entre

La Communauté d'Agglomération "Mulhouse Alsace Agglomération", sise 2 rue Pierre et Marie Curie - B.P. 90019 à 68948 MULHOUSE CEDEX 9, représentée par son Vice-Président Monsieur Laurent RICHE, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 13 décembre 2021, ci-après désignée "m2A",

d'une part,

Et

- L'association « e-nov Campus » (SIRET 537 577 132 00021), sise 30 Rue François Spoerry à MULHOUSE (68100), représentée par son Président Monsieur Gérald COHEN, inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse, ci-après désignée « e-nov Campus »,
- L'association « KMØ Campus » (SIRET 902 397 876 00019), sise 30 Rue François Spoerry à MULHOUSE (68100), représentée par son Président Monsieur Frédéric CREPLET, inscrite au Tribunal d'Instance de Mulhouse, ci-après désignée « KMØ Campus »,

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de son soutien à l'implantation d'Ecole 42 Mulhouse, lors du Conseil d'Agglomération du 23 novembre 2020, m2A a décidé d'accorder une subvention pluriannuelle de 300 000 € (100 000 € en 2021, en 2022 et en 2023) à l'association « e-nov Campus », porteuse du projet.

La convention pour le versement de cette subvention a été conclue le 27/11/2020.

En 2021 a été créée une nouvelle structure, intitulée « KMØ Campus », porteuse des formations innovantes au sein de l'écosystème KMØ, intégrant Ecole 42 Mulhouse.

Par courrier du 15 septembre 2021, l'association « KMØ Campus », créée le 29 juillet 2021, souhaite bénéficier de cette subvention.

e-nov Campus accepte cette modification d'attribution de la subvention compte-tenu de l'évolution de la structure porteuse du projet bénéficiant du soutien financier de m2A.

Article 1 – Objet

Le présent avenant a pour objet de notifier le changement de bénéficiaire de la subvention accordée par m2A pour le projet d'Ecole 42 Mulhouse au titre des années 2022 et 2023, de définir les modalités de versement du solde et de modifier la convention initiale.

Article 2 – Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les 3 parties.

Article 3 - Durée

La durée de validité de l'aide est de 48 mois à compter de la prise d'effet de l'avenant, sous réserve de l'obligation d'implantation de l'Ecole 42 Mulhouse dans les locaux du KMØ sur le site de la Fonderie à Mulhouse pendant 10 ans qui s'applique pour cette durée à compter de la prise d'effet de la convention initiale.

Article 4 – Changement de bénéficiaire

Suite à la création d'une nouvelle structure, porteuse du projet Ecole 42 Mulhouse, une modification du bénéficiaire de la contribution financière de m2A est convenue : celle-ci sera versée à l'association KMØ Campus au lieu de l'association e-nov Campus au titre des années 2022 et 2023.

Article 5 – Contributions prévisionnelles 2022-2023

Suite au versement par m2A de 100 000 € à l'association e-nov Campus en 2021, il est convenu de reporter le solde des 200 000 € à l'association KMØ Campus sur les contributions prévisionnelles suivantes, soit 100 000 € en 2022 et 100 000 € en 2023.

Ces contributions seront affectées pour le fonctionnement de l'Ecole 42 implantée dans les locaux du KMØ sur le site de la Fonderie à Mulhouse dans le cadre du budget affecté à l'opération mentionné à l'article 2 de la convention initiale.

Article 6 - Modalités de versements

m2A contribue financièrement à l'implantation de l'Ecole 42 Mulhouse pour un montant prévisionnel maximal de 300 000 €.

La subvention de m2A fait annuellement l'objet d'un versement unique sur présentation du budget prévisionnel de l'année en cours, du bilan financier de l'année précédente et après signature de la convention, des avenants éventuels et vote du budget primitif de m2A.

Pour l'année 2021, m2A contribue financièrement pour un montant de 100 000 € au bénéfice d'e-nov Campus.

Pour l'année 2022, m2A contribue financièrement pour un montant de 100 000 € au bénéfice de KMØ Campus.

Pour l'année 2023, le montant prévisionnel de la subvention de m2A à KMØ Campus s'élève à 100 000 €.

Ces contributions financières ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- la délibération de la collectivité approuvant la convention initiale et le présent avenant,
- le respect par e-nov Campus et KMØ Campus des obligations mentionnées,
- la vérification par m2A que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

Pour l'année 2021, le versement est effectué selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire d'e-nov Campus : Caisse d'Epargne Grand Est Europe, code banque 15135 – code guichet 09017 – N° compte 08000240203 – clé 48.

Les versements seront effectués selon les procédures comptables en vigueur sur le compte bancaire de KMØ Campus pour les années 2022 et 2023 : Crédit Agricole Alsace Vosges, code banque 17206 – code guichet 00433 – N° compte 93031484438 – clé 77.

Article 7 - Reddition des comptes, présentation des documents financiers

e-nov Campus (au titre de l'année 2021) et KMØ Campus (au titre des années 2022 et 2023) s'engagent à fournir à m2A, dans les six mois de la clôture de l'exercice au cours duquel une subvention ou un acompte de subvention leur a été versée, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables :

- un compte-rendu financier,
- une copie certifiée de leur budget et le cas échéant le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.

Elles s'engagent également à :

- tenir leur comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics,
- aviser m2A de toute modification concernant ses statuts, ses coordonnées (postales, bancaires ...),
- transmettre à m2A, dans le délai de 3 mois suivant le versement de la subvention, un compte-rendu financier de l'utilisation de la subvention versée conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le versement et le contrôle de la subvention s'effectuent conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics et au règlement financier de m2A. Ainsi m2A se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Article 8 - Transmission d'informations, participation aux réunions de m2A, organisation de visites

e-nov Campus et KMØ Campus s'engagent à :

- transmettre toutes les informations concernant l'évolution du projet Ecole 42 Mulhouse,
- participer aux réunions organisées par m2A pour présenter le projet Ecole 42 Mulhouse,
- permettre l'organisation de visites au sein de l'établissement Ecole 42 Mulhouse destinées aux élus et techniciens de m2A.

Article 9 – Communication – Publicité – Promotion du territoire

e-nov Campus et KMØ Campus mentionneront sur tous les supports de communication du projet Ecole 42 Mulhouse le concours financier de m2A.

Plus globalement, e-nov Campus et KMØ Campus s'engagent à communiquer et faire connaître auprès de leurs partenaires le territoire et mentionner le rôle de m2A.

m2A pourra elle-même communiquer sur le projet Ecole 42 Mulhouse dans le cadre de sa communication institutionnelle.

Article 10 - Responsabilité

L'aide financière apportée par m2A à e-nov Campus et KMØ Campus ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable à e-nov Campus ou KMØ Campus ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

Article 11 – Avenant

En cas de changement du statut juridique d'e-nov Campus en 2021 et de l'association KMØ Campus, la convention initiale modifiée par avenant devra faire l'objet d'un avenant.

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la convention initiale modifiée par avenant fera également l'objet d'un avenant.

Article 12 - Résiliation de la convention

m2A se réserve la faculté de résilier de plein droit la convention initiale modifiée par avenant sans préavis ni indemnité en cas de non-respect par e-nov Campus et/ou KMØ Campus de l'une des clauses exposées ci-dessus, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par m2A par lettre

recommandée avec accusé de réception, e-nov Campus et/ou KMØ Campus n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde.

La convention initiale modifiée par avenant sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour e-nov Campus ou KMØ Campus d'achever son projet.

Article 13 - Remboursement de la subvention

En cas de non-respect des engagements énoncés dans la présente convention, m2A pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés. Il en est de même en cas de non réalisation de l'ensemble ou d'une partie de l'opération pour laquelle la participation a été obtenue.

En cas de délocalisation de l'Ecole 42 Mulhouse en dehors de KMØ dans un délai de 10 ans à compter de la prise d'effet de la convention initiale, e-nov Campus et KMØ Campus devront verser 50 % de l'aide perçue à m2A.

La décision de m2A intervient après examen des justificatifs présentés par e-nov Campus et KMØ Campus et audition préalable de leurs représentants.

La collectivité en informe les associations par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les reversements sont effectués par e-nov Campus et KMØ Campus dans le mois qui suit la réception du titre de recette émis par m2A.

Article 14 – Autres clauses

Les clauses de la convention initiale, notamment les articles 2, 7 et 14, non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Mulhouse, le
En trois exemplaires originaux

Pour e-nov Campus
Le Président

Gérald COHEN

Pour KMØ Campus
Le Président

Frédéric CREPLET

Pour Mulhouse Alsace Agglomération
Le Vice-président

Laurent RICHE



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 22 novembre 2021

62 élus présents (103 en exercice, 26 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**SYNDICAT MIXTE SYMBIO : CONTRIBUTION D'INVESTISSEMENT AU
TITRE DE 2021 (511/7.5.6/495C)**

Mulhouse Alsace Agglomération est membre du Syndicat Mixte SYMBIO depuis 2009, aux côtés de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le SYMBIO gère la zone d'activités touristiques du nord de l'agglomération, agrégée autour de l'Ecomusée d'Alsace, du Carreau Rodolphe/Route de la Potasse et du Parc du Petit Prince.

Cette zone identifiée comme 2^{ème} espace touristique du territoire, dispose d'un fort potentiel attractif pour créer des synergies et offrir aux visiteurs la possibilité d'augmenter leur durée de séjour sur le territoire.

Dans ce cadre, Mulhouse Alsace Agglomération accompagne les projets de développement du site portés par le SYMBIO, notamment l'aménagement d'une aire de camping-cars à proximité de l'Ecomusée d'Alsace

Conformément aux statuts du SYMBIO en particulier l'article 8, la contribution des membres aux dépenses d'investissement du Syndicat Mixte, déduction faite des autres recettes, est fixée selon la répartition suivante :

- 42 % pour le Département du Haut-Rhin (CD68)
- 42 % pour la Région Grand Est (Région GE)
- 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

En 2021, les dépenses d'investissement du SYMBIO s'élèvent à 212 600,01€ et les recettes (hors contribution des membres) à 99 266,68€

La contribution des collectivités membres s'élève par conséquent à 113 333,33€, répartis conformément aux statuts, comme suit :

- CD 68 : 47 600€
- Région GE : 47 600€
- Mulhouse Alsace Agglomération : 18 133,33€

Les modalités de financement des investissements pour l'année 2021, sont formalisées dans la convention d'attribution annexée au présent projet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 :

- Chapitre 204/ Article 204171 / Fonction 95
- Service gestionnaire et utilisateur 511
- Ligne de crédit 25192

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve ce qui précède et décide l'attribution de la subvention d'investissement,
- autorise le Président ou son représentant à signer les pièces contractuelles nécessaires.

PJ : Projet de convention

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

CERTIFIE CONFORME
Le Président



Fabian JORDAN



Convention portant attribution de contributions d'investissement au titre de 2021 au Syndicat Mixte SYMBIO

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1111-4,
- VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019, et plus particulièrement son article 10, lequel prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace succède au Département du Haut-Rhin dans tous ses droits et obligations,
- VU les statuts du Syndicat Mixte SYMBIO, et notamment leur article 8,
- VU le budget d'investissement 2021 voté le 4 mars 2021 par le Comité Syndical du Syndicat Mixte SYMBIO,
- VU la demande présentée par le Syndicat Mixte SYMBIO en date du 26 mars 2021,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP..... – du 13 juillet 2021,
- VU la délibération de la Commission Permanente de la Région Grand Est n° du 2021,
- VU la délibération du Conseil communautaire de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) n° du 2021,

Entre les soussignés,

- La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) (dossier suivi par le service Tourisme et Montagne), sis 100 avenue d'Alsace – B.P. 20351 – 68006 Colmar Cedex représentée par son Président, habilité par délibération de la Commission Permanente en date du 13 juillet 2021,
- la Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller - BP 91006 - 67070 STRASBOURG Cedex, représentée par son Président, habilité par délibération de la Commission permanente en date du.....2021,
- Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), sise 2 rue Pierre et Marie Curie - BP 90019 - 68948 MULHOUSE Cédex 9, représentée par son Président, habilité par délibération du Conseil d'Agglomération en date du.....2021,
- le Syndicat Mixte SYMBIO, sis 20 A rue Berthe Molly 68000 COLMAR, représenté par sa Présidente, habilitée par délibération du comité syndical en date du.....2021,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités de financement du budget d'investissement 2021 du SYMBIO par ses membres, conformément à l'article 8 des statuts.

Article 2 : Contributions allouées au SYMBIO

Les statuts du syndicat prévoient, à l'article 9, une contribution aux frais de fonctionnement administratif du syndicat et au financement des dépenses d'investissement liées à ce même fonctionnement administratif de 42 % pour la Collectivité européenne d'Alsace, 42 % pour la Région Grand Est et 16 % pour Mulhouse Alsace Agglomération.

Les autres investissements du Syndicat font l'objet, en application de l'article 8 des statuts, d'une convention entre ses membres fixant leurs contributions financières respectives. Aussi, dans le cadre de la présente convention, le SYMBIO et ses membres conviennent d'appliquer la clé de répartition précitée pour l'ensemble des investissements du syndicat.

Selon le budget d'investissement 2021 du SYMBIO voté le 4 mars 2021, et accepté par l'ensemble de ses membres, les dépenses d'investissement s'élèvent à 212 600,01 € et se répartissent comme suit :

- Emprunts : 45 400 €
- Frais d'études : 4 000 €
- Antivirus : 200 €
- Achat parcelles : 7 000 €
- Aménagement d'une aire de camping-car: 154 000 €
- Matériel de bureau et informatique : 2 000,01 €

Les recettes d'investissement (hors contributions des membres) sont composées du FCTVA pour 43 365,78 €, des amortissements pour 34 207,96 € et d'une opération d'ordre pour 1 170 €.

En conséquence, la participation des membres s'élève à 113 333,33 €, soit la répartition suivante convenue entre le SYMBIO et ses membres (après déduction de l'excédent) :

Membres	Pourcentage de prise en charge	Montant de contribution (en €)
Collectivité européenne d'Alsace	42	47 600
Région Grand Est	42	47 600
m2A	16	18 133,33
		TOTAL : 113 333,33

Article 3 : Durée de la convention et durée de validité des contributions

3.1. Durée de la convention

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des parties et prendra fin avec l'extinction complète des obligations respectives des parties.

3.2. Durée de validité de la contribution de la CeA

La durée de validité de la contribution de la CeA est de 1 an à compter de la date de la signature de la présente convention par l'ensemble des partenaires.

Au terme de ce délai, la contribution devient caduque et les montants non encore versés sont alors annulés d'office si les justificatifs permettant le paiement ne sont pas produits par le SYMBIO avant ce terme, sauf décision de prolongation prise par la CeA, après demande dûment justifiée du SYMBIO intervenant avant le terme.

Dès lors, le SYMBIO s'engage à adresser à la CeA sa demande de versement du montant de contribution non encore versé, pièces justificatives à l'appui, avant l'échéance survenant au terme de 1 an à compter de la date de notification de la contribution.

Article 4 : Modalités de versement des contributions

Ces contributions feront l'objet d'un versement unique, en fin d'opération (entendue comme la réalisation complète du programme d'investissement mentionné à l'article 2), sur la base des justificatifs suivants :

- L'état récapitulatif des dépenses en € TTC de chaque opération d'investissement, avec relevé des paiements et des numéros de mandats correspondants signés par le maître d'ouvrage, le cas échéant visé par le maître d'œuvre ou le conducteur d'opération, et certifié par le comptable du syndicat mixte, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises,
- le plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution d'autres subventions, contributions.

Le contrôle de l'utilisation des contributions est effectué notamment au vu des justificatifs produits au moment de la demande de versement. Toutefois, les membres du Syndicat mixte se réservent la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de leur contribution respective).

Si le montant des dépenses réelles attestées par le SYMBIO est inférieur au montant des dépenses subventionnables prévisionnelles transmises, arrêtées à la somme de 113 333,33 € par l'article 2 de la présente convention, les contributions versées par les membres du SYMBIO pourront être réduites à due concurrence. Dans cette hypothèse le montant du versement sera réduit en conséquence.

Si le programme d'investissement 2021 n'est pas mené à son terme, le versement interviendra, s'il y a lieu, à due concurrence des dépenses justifiées.

Si l'objet aidé venait à être vendu, détruit ou à changer de destination dans un délai prévu à l'article 5, les membres du SYMBIO pourraient stopper le versement des contributions, voire demander le remboursement des sommes déjà perçues.

A cet effet, le SYMBIO s'engage à permettre aux agents de la CeA, de la Région Grand Est ou de m2A habilités à mener tout contrôle sur pièces et/ou sur place pendant toute la durée de validité de la présente convention, dans le respect des prérogatives de contrôle.

Article 5 : Obligations à la charge du bénéficiaire des contributions

Le SYMBIO s'engage :

- o à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du programme d'investissement défini à l'article 2 ;
- o à faciliter le contrôle, notamment sur place, par les services des membres du SYMBIO de la réalisation du programme d'investissement défini à l'article 2, notamment par l'accès à toutes pièces justificatives ou autres documents ;
- o à informer sans délai les services des membres du SYMBIO gestionnaire du versement des contributions, par lettre recommandée avec accusé de réception, en cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention,
- o à maintenir, sauf accord unanime des membres du syndicat, la destination de l'investissement spécifié à l'article 2 pendant la durée équivalente au plan d'amortissement, sous peine de s'exposer à un remboursement des contributions des membres du SYMBIO au *pro rata temporis* du nombre d'années manquantes pour maintenir la destination du bien pendant la durée d'amortissement ;
- o et/ou à ne pas céder le bien immobilier aidé, sans l'accord unanime de l'ensemble de ses membres, avant l'expiration d'un délai de 10 ans suivant le dernier versement des contributions, sous peine de devoir reverser les contributions des membres du SYMBIO au *pro rata temporis* du nombre d'années séparant la cession du bien et l'expiration du délai de 10 ans suivant le dernier versement de l'aide.

Article 6 : Information et communication

Le SYMBIO s'engage à mettre en évidence l'engagement financier des membres du SYMBIO selon les moyens de communication dont il dispose.

Cette information se matérialise par la présence du logotype des membres du SYMBIO sur les documents édités par le SYMBIO et par tout autre moyen de communication (mise en place de banderoles ou de calicots, mise à disposition d'un espace dans un programme, annonce sonorisée, insertion de liens Internet, ...). Pour ces actions et pour l'insertion du logotype des membres du SYMBIO, le SYMBIO pourra prendre contact auprès de la Direction de la communication des membres du SYMBIO.

Plus précisément concernant l'organisation de manifestations publiques (conférence de presse, inauguration, visite de chantier, première pierre...), le SYMBIO devra systématiquement, d'une part, faire apparaître le concours des membres du SYMBIO sur tous les supports de communication utilisés (courriers, cartons d'invitation ...) et d'autre part, adresser une invitation à la CeA pour la manifestation en question au moins 15 jours avant qu'elle ait lieu.

Tout manquement à ces règles pourra faire l'objet d'une demande de reversement de tout ou partie de l'aide allouée.

Le contrôle du respect de ces règles se fait à l'occasion de visites sur place, lors des demandes de versement (acompte/solde) et/ou par l'envoi de tout document justifiant le respect des obligations (photos, invitation, brochures...).

Article 7 : Sanctions et résiliation

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation amiable par accord entre les parties.

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

valant mise en demeure restée sans effet. Une copie de cette mise en demeure adressée à la partie défaillante devra être envoyée aux autres signataires par courrier simple, pour leur information.

Si la résiliation est liée à une faute du SYMBIO dans l'emploi des contributions, elle emporte obligation, pour celui-ci, de reverser tout ou partie des contributions octroyées qui n'auraient pas été employées conformément à leur objet.

Dans les autres cas, et sauf décision expresse et motivée de la ou des parties concernées, la résiliation n'emporte pas nécessairement obligation de reversement des contributions déjà perçues.

Article 8 : Avenant

La présente convention peut être modifiée par avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention.

Article 9 : Règlement des litiges

9.1 Règlement amiable

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de tenter de conciliation amiable, sans que cette tentative ne puisse être inférieure à 3 mois et supérieure à 6 mois.

9.2 Contentieux

En cas d'échec de la tentative de règlement amiable prévue à l'article 9.1, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait en quatre exemplaires

A Colmar, le.....2021

Le Président
de la Collectivité européenne d'Alsace

Le Président
du Conseil Régional Grand Est

Le Président
de Mulhouse Alsace Agglomération

La Présidente
du SYMBIO

Fabian JORDAN


Karine PAGLIARULO

Section de fonctionnement budget Symbio

Budget Primitif 2021 : SYMBIO		
LIBELLES	Budget 2020	Budget primitif 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT	139 791,44 €	147 717,96 €
I - DEPENSES	139 791,44 €	147 717,96 €
1/ 011 "Charges à caractère général"	52 900,00 €	45 400,00 €
6064 Fournitures administratives	550,00 €	550,00 €
611 Contrats de prestation de service	2 000,00 €	2 000,00 €
6132 Location immobilière	11 000,00 €	11 000,00 €
6135 Locations mobilières	1 000,00 €	0,00 €
615231 Entretien et réparation voirie	1 000,00 €	1 000,00 €
615232 Entretien et réparation de réseaux	1 000,00 €	1 000,00 €
6156 Maintenance	1 400,00 €	1 000,00 €
6161 Primes d'assurances multirisques	3 800,00 €	4 000,00 €
6184 Formation	100,00 €	100,00 €
6188 Autres frais divers	800,00 €	800,00 €
6225 Indemnités aux régisseurs	500,00 €	0,00 €
6226 Honoraires	25 000,00 €	20 000,00 €
6231 Annonces et insertions	400,00 €	400,00 €
6237 Publications	150,00 €	150,00 €
6251 Voyages et déplacements	400,00 €	200,00 €
6257 Réception	500,00 €	200,00 €
6261 Frais d'affranchissement	1 300,00 €	1 000,00 €
6262 Frais de télécommunication	2 000,00 €	2 000,00 €
2/ 012 "Charges de personnel et assimilés"	42 400,00 €	42 400,00 €
6332 Cotisations au FNAL	30,00 €	30,00 €
6336 Cotisations au Centre de gestion	500,00 €	500,00 €
6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés	70,00 €	70,00 €
64111 Pers. Titulaire	29 000,00 €	29 000,00 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	3 500,00 €	3 500,00 €
6453 Cotisations aux caisses de retraite	7 300,00 €	7 300,00 €
6475 Médecine du travail	200,00 €	200,00 €
6478 Autres charges sociales diverses	600,00 €	600,00 €
6488 Autres charges de personnel	1 200,00 €	1 200,00 €
3/ 63 "Impôts et taxes"	6 800,00 €	6 800,00 €
63512 Taxes foncières	6 800,00 €	6 800,00 €
4/ 65 "Autres charges de gestion courante"	21,33 €	10,00 €
6541 Créances admises en non valeur	11,33 €	0,00 €
65888 Charges diverses de gestion courante	10,00 €	10,00 €
5/ 66 "Charges financières"	19 745,00 €	18 900,00 €
66111 Intérêts réglés à l'échéance	18 495,00 €	17 650,00 €
6615 Intérêts des comptes courants	1 250,00 €	1 250,00 €
6/ 68 "Dotation aux amortissements et provisions"	17 925,11 €	34 207,96 €
6811 Dotation aux amortissements des immo incorp	17 925,11 €	34 207,96 €
II - RECETTES	139 791,44 €	147 717,96 €
7472 Conseil Régional Grand Est	35 280,04 €	18 393,55 €
7473 CeA	35 280,04 €	18 393,55 €
7478 m2A	13 440,02 €	7 007,07 €
7035 Location de droits de chasse et de pêche	250,01 €	250,01 €
70388 Autres redevances et recettes diverses	11 000,00 €	8 000,00 €
7083 Locations diverses	10 686,33 €	15 720,00 €
752 Revenus des immeubles	28 000,00 €	28 000,00 €
7588 Autres produits divers	5 610,00 €	5 650,00 €
FCTVA	245,00 €	0,00 €
002 Excédent	0,00 €	46 303,78 €